Nations Unies

S/PV.6479 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6479e séance

Vendredi 11 février 2011, à 15 heures

New York

Président :	Mme Machado/Mme Dunlop/M. Moretti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Retzlaff
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Donegan
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Jaillon
	Gabon	M. Ngyema Ndong
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Jaber
	Nigéria	M. Adamu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Steele

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Relations d'interdépendance entre sécurité et développement

Lettre datée du 2 février 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/50)

11-23199 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au plus afin que le Conseil puisse terminer rapidement ses travaux.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Comme le Ministre costaricien des affaires étrangères l'a indiqué ce matin, je prends la parole au nom du Réseau de sécurité humaine, qui comprend l'Autriche, le Chili, le Costa Rica en tant que Président, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, la Suisse, la Thaïlande et la Slovénie, et l'Afrique du Sud en tant que pays observateur.

Je voudrais aussi sincèrement vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce présent débat du Conseil. Sécurité, développement et droits de l'homme sont les trois piliers interdépendants du système des Nations Unies. Le Réseau de sécurité humaine croit fermement que le Conseil devrait tenir compte de cette interdépendance dans la formulation des mandats des missions. Cela améliorera l'efficacité des efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix s'agissant de promouvoir durablement la paix et le développement.

Le Réseau est un groupe de pays développés et en développement unis dans leur conviction qu'il convient d'adopter une approche centrée sur l'homme face à des défis interdépendants. On devra garantir à chaque individu de vivre libéré de la peur et à l'abri du besoin, et de bénéficier des mêmes possibilités de développer son potentiel humain. Mettre en place de façon équilibrée ces deux piliers de la sécurité humaine contribuerait à jeter un fondement viable pour une transition efficace d'un conflit à une paix durable, et à un développement réel qui soit centré sur l'être humain.

Cela dit, nous sommes tout autant convaincus qu'aucun effort visant à établir la sécurité aujourd'hui ne saurait ignorer le rôle essentiel des droits de l'homme. Sécurité, développement et droits de l'homme sont indissociables. Il est difficile de réaliser l'un sans l'autre. En particulier, le respect des droits de l'homme dans chaque pays est une contribution essentielle à la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous estimons qu'il est important de le reconnaître.

Au fil des ans, l'expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et la consolidation de la paix et le développement après un conflit qui ont suivi, ont montré que sécurité, développement et droits de l'homme sont indissociablement liés. Cela a démontré que le développement durable et la promotion des droits de l'homme aident à s'attaquer aux causes profondes du conflit, comme il est reconnu dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée » (A/64/228).

Par conséquent, une approche globale de la sécurité signifie qu'il faut que la consolidation de la paix soit étroitement liée aux responsabilités premières du Conseil. Tout le monde comprend aujourd'hui que le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne sont pas un processus linéaire, mais qu'ils doivent être menés simultanément. Les divers acteurs intervenant dans ces domaines sont tenus de coopérer et de coordonner étroitement leurs actions. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général s'efforce actuellement de développer dès le premier stade une stratégie de consolidation de la paix pour les Casques bleus, ce qui permettrait aussi de faciliter le passage en douceur des missions de maintien de la paix à d'autres formes d'engagement des Nations Unies. Il nous faut aussi explorer plus avant comment le Conseil peut considérer dès le premier stade les priorités en matière de développement.

Le Réseau reconnaît que les mandats du Conseil, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sont manifestement distincts. Dans le même temps, cela ne signifie pas qu'il faille s'empêcher d'établir une coordination et une cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il est également essentiel d'établir la coordination avec les institutions financières.

La prise en main nationale doit aussi être un élément central dans tous les mandats et missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Les Casques bleus vont et viennent, mais seule une participation nationale, l'implication et la prise en main par tous les segments de la société, en particulier les groupes défavorisés comme les femmes et les enfants, peuvent créer le genre de développement organique capable de maintenir durablement la paix.

Une meilleure intégration de toutes ces dimensions de la sécurité peut aussi aboutir à une plus large participation des femmes et des groupes précédemment exclus aux processus de prise de décisions. La promotion des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit sont d'importance primordiale dans ce contexte.

La présidence brésilienne du Conseil a rédigé une note de réflexion très concise en vue du présent débat public (S/2011/50, annexe). Elle a bien encadré nos discussions tout en indiquant clairement la voie à suivre. Le Réseau souhaite faire part de ses vues sur une action clef identifiée dans la note de réflexion.

Nous sommes convaincus que le Conseil doit de plus en plus prendre l'habitude d'examiner les causes profondes et la dynamique socioéconomique de toutes les situations de conflit inscrites à son ordre du jour. Il doit être encouragé à interagir davantage en établissant un dialogue officieux avec les acteurs concernés tout au long du cycle des missions de maintien de la paix. Cela signifie, en particulier, qu'il doit interagir avec les pays affectés, les pays fournissant des effectifs militaires et de police, les principales institutions financières, ainsi que s'inspirer des conseils de la Commission de consolidation de la paix.

Cette interaction et cette coordination ont besoin d'être renforcées. Nous devons déterminer quels sont les liens qu'il convient d'établir officiellement pour faire en sorte que le Conseil puisse jouer un rôle plus actif et tenir systématiquement compte de l'image générale des causes du conflit et des moyens viables de les traiter.

Les membres du Réseau ont pour objectif commun de promouvoir le plein développement du potentiel humain et de donner à chacun la possibilité de vivre dignement, libéré de la peur et à l'abri du besoin. La sécurité comme le développement sont par conséquent partie intégrante de notre vision et de notre objectif communs. Nous sommes entièrement favorables à la promotion de cet ordre du jour au Conseil.

Enfin, à titre national, je voudrais dire que la Thaïlande considère que le développement est essentiel pour promouvoir la sécurité, le potentiel et la dignité de chaque individu. Cette reconnaissance se reflète dans nos politiques. En tant que pays fournissant des effectifs militaires et de police, la Thaïlande est activement engagée dans le récent déploiement de plus de 600 soldats d'infanterie au Darfour qui, en ce moment même, sont rejoints par 200 autres soldats pour atteindre la totalité de l'effectif, à savoir 800. Des navires de la marine thaïlandaise participent également aux patrouilles en cours actuellement au large des côtes somaliennes. Nous attendons avec impatience de faire la part qui nous revient dans le renforcement de l'efficacité du rôle confié par le Conseil et dans la promotion d'une évaluation plus intégrée et globale des situations de conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Sumi (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil et à saluer l'initiative du Brésil d'organiser le présent débat.

Le Japon partage l'intérêt du Brésil s'agissant de centrer notre attention sur l'interdépendance entre sécurité et développement. Il nous incombe, en tant que membres de la communauté internationale, de mettre en place sans retard un système qui permette de faire une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement.

Le Japon a récemment assumé la présidence du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix et lancé des consultations sur son programme de travail de cette année. Le Japon s'emploiera, en coopération avec le Président de la Commission de la consolidation de la paix, à enregistrer des résultats concrets et à assurer un suivi clairement défini dans les activités du Groupe de travail. Grâce au programme qu'il souhaite établir au Groupe de travail, le Japon a l'intention de répondre à certaines des questions soulevées aujourd'hui par la Présidente du Conseil, notamment celle du renforcement des relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le Japon voudrait formuler quelques propositions concrètes afin de réaliser des progrès dans trois domaines.

La première porte sur le renforcement de la coordination. Nous avons toujours souligné l'importance d'assurer la coordination, la complémentarité et la cohérence entre divers acteurs, comme les entités du système des Nations Unies et les institutions financières internationales. Nous sommes heureux d'apprendre que la planification stratégique intégrée est en train de progresser, mais il faut travailler

davantage au sein du système des Nations Unies pour assurer une division claire du travail et affecter les ressources à des priorités ciblées.

Il faut, à cette fin, une direction vigoureuse sur le terrain. Les rapports du Secrétaire général doivent inclure une analyse plus approfondie de l'état d'avancement du processus d'intégration sur le terrain et des éléments socioéconomiques qui retentissent sur la sécurité. Cela fournirait des orientations supplémentaires quant à la manière dont nous pouvons recentrer nos efforts sur des priorités moins nombreuses et sur les domaines où il faut consacrer davantage de ressources et d'attention. Le Japon a l'intention d'examiner cette question au Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, afin que la Commission de consolidation de la paix puisse apporter une plus grande contribution dans ce domaine.

Deuxièmement, les activités de consolidation de la paix menées par les soldats de la paix sont souvent décrites en trois mots : « énoncer, permettre et mettre en œuvre ». Les soldats de la paix ne peuvent pas entreprendre toutes les activités de consolidation de la paix. Il faut d'abord déployer des efforts pour permettre à d'autres de les mettre en œuvre.

Toutefois, certaines activités de consolidation de la paix doivent être directement mises en œuvre par des soldats de la paix. Les capacités dont dispose actuellement la communauté internationale sont insuffisantes pour exécuter les mandats habituels de consolidation de la paix confiés aux soldats de la paix, tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et l'établissement de l'état de droit. Il est urgent que nous accélérions nos efforts, sur la base des conclusions du proche examen des capacités civiles internationales, pour mettre en place un système permettant de promouvoir et de déployer des capacités civiles à cette fin.

En outre, je voudrais souligner l'importance de créer des emplois pour les jeunes et d'éviter un cercle vicieux dans lequel les jeunes au chômage ont recours aux armes et au conflit. Les dividendes de la paix doivent comprendre la sécurité et l'emploi. Les missions de maintien de la paix peuvent avoir des effets positifs sur l'économie locale de nombreuses manières, en renforçant la collaboration avec les acteurs du développement. Les projets à effet rapide et les efforts pour accroître les achats de biens et de services chez les fournisseurs locaux sont des exemples des domaines dans lesquels cette coopération peut être poursuivie. Les missions et la communauté qui œuvrent pour le développement devraient également élaborer des politiques à l'intention du personnel national afin d'éviter que des personnes qualifiées ne quittent le marché du travail local et de tirer parti des possibilités de renforcement des institutions locales.

Pour éviter un nouveau recours aux armes, je voudrais indiquer en outre qu'il pourrait y avoir des situations dans lesquelles nous pourrions bénéficier du renforcement de la coopération entre les missions de maintien de la paix et les groupes d'experts qui suivent l'application des sanctions. Par exemple, une mission de maintien de la paix pourrait avoir un mandat consistant à suivre l'application des sanctions en coopération avec un groupe d'experts déterminé.

Le troisième domaine porte sur l'autonomisation des femmes. Les femmes sont indispensables au développement et à la sécurité. La communauté internationale vient juste de fêter le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) et a créé ONU-Femmes. La communauté internationale doit faire un effort concerté pour porter aussi loin que possible l'élan politique actuel afin d'attirer davantage l'attention sur le rôle des femmes.

À cet égard, le Japon se félicite des recommandations formulées dans l'étude d'impact sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine du maintien de la paix. Une manière concrète de faire une différence est d'accroître le nombre de femmes soldats et agents de police participant aux missions de maintien de la paix.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais réaffirmer l'attachement durable du Japon au progrès dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix et notre volonté active d'œuvrer de concert avec la communauté internationale vers l'objectif commun d'assurer une transition sans heurt à une paix, une sécurité et un développement durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, du grand nombre de participants au débat et de votre présidence aujourd'hui. Je voudrais vous remercier également d'avoir convoqué cette séance.

Je tiens à dire, pour commencer, que je pense qu'il y a quelque chose qui manque aujourd'hui dans cette salle, un élément crucial qui n'aurait pas dû être négligé. Bien que je reconnaisse que le document dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2011/50) est un document de réflexion émanant des débats tenus le mois dernier sur le renforcement des institutions et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, il convient de mettre davantage l'accent sur la disponibilité de ressources financières. Une grande partie de ce que nous disons aujourd'hui – et de ce que j'ai entendu aujourd'hui – aurait davantage porté fruit si nous avions mis davantage l'accent sur la manière de s'assurer que ces ressources sont disponibles. La contribution de l'ONU, qui s'élève à 350 millions de dollars, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix représente un très faible pourcentage de la somme nécessaire à cette tâche redoutable – réellement redoutable – dont nous devons nous acquitter. Cela ne suffit pas.

Ayant souligné la nécessité impérieuse de parler des finances, je passe maintenant à la question qui nous préoccupe aujourd'hui. Je voudrais évoquer une approche globale. Bien que nous puissions penser que cette approche est déjà mise en œuvre, ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas lutté contre les causes profondes des conflits en faisant appel à des moyens tels que le règlement pacifique des différends : l'action préventive. Nous n'avons pas séparé les parties au conflit et réduit la violence en déployant dès le début des forces de maintien de la paix. Nous n'avons pas créé les conditions favorables à la stabilité sociopolitique grâce à une consolidation de la paix novatrice. Nous n'avons pas assuré une coordination générale entre tous les acteurs, en particulier ici, pour former des synergies. Ce sont là les quatre piliers d'une approche globale qui doivent être réexaminés.

Je parle de quatre manières possibles d'aller de l'avant. L'analyse d'un conflit ne saurait se faire sans s'attaquer aux causes sous-jacentes. Il faut mener une analyse impartiale pour intervenir efficacement. La déclaration présidentielle du Conseil en date du 23 septembre 2010 (S/PRST/2010/18) a fait ressortir ce fait. Nous devons également comprendre, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, que le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont des domaines qui comprennent des thèmes intersectoriels. Ils ont pour objectif commun d'éviter une reprise du conflit. Les missions des Nations Unies s'acquittent de cette tâche à l'heure actuelle, mais aucun des processus n'est défini explicitement et ils doivent l'être. Je pense que les acteurs nationaux et locaux doivent prendre le processus en main pour garantir sa mise en œuvre sans heurt. Il faut dissiper le sentiment que les deux disciplines se disputent les ressources et l'attention. Rien qu'en réglant ces questions, on pourrait réduire le risque de reprise du conflit. Le Conseil de sécurité peut s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte en adoptant une approche judicieuse qui ne soit pas seulement politique.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, nous devons veiller à la coordination au sein et en dehors du système des Nations Unies. Tout d'abord, la coordination signifie que les organes principaux de l'Organisation – le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social –, le Secrétariat et les organisations régionales doivent aborder chaque situation selon une même stratégie définie de manière concertée. Cette stratégie doit être préparée, débattue et mise au point de façon à garantir la cohésion. Je crois que je me dois d'insister auprès du Président de la Commission de consolidation de la paix sur l'importance du rôle que joue la Commission pour élaborer, en coopération avec tous les organes susmentionnés, un programme cohérent et préciser les liens qui existent entre eux.

Je suis convaincu que les institutions financières internationales ayant des liens étroits avec le système des Nations Unies doivent jouer un rôle plus important et qu'il faut leur demander de fournir des contributions plus importantes. Je pense que tout ceci est du ressort du Secrétariat et à la portée des efforts considérables déployés par le Secrétaire général Ban Ki-moon. Pour conclure, je réaffirme que nous ne pourrons progresser qu'en adoptant une solution et une approche globales qui doivent être coordonnées dans toute la mesure possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Honduras.

Mme Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Je voudrais féliciter le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que les nouveaux membres du Conseil de leur élection. Je saisis cette occasion pour assurer tous les membres du Conseil de notre pleine coopération. Nous nous félicitons de l'initiative avisée d'ouvrir le présent débat sur les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement à la participation de tous les États Membres, une initiative qui leur permet de présenter

leurs points de vue sur cette question et qui est le signe de la transparence des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante de la Banque mondiale, Mme Cliffe, de leurs exposés.

La transformation vertigineuse des moyens de communication ces dernières décennies a créé une nouvelle réalité mondiale marquée par la coexistence et les échanges entre les personnes. Plus rien n'échappe à notre connaissance, il n'y a plus de limites imposées par la distance ou l'ignorance de ce qui se passe, car nous pouvons obtenir, en quelques secondes, des informations sur des événements qui se déroulent à l'autre bout du monde. L'information et les images nous parviennent si rapidement que plus aucune nation n'est isolée et que plus aucun peuple n'est prisonnier de la géographie de ses frontières, puisque les frontières n'ont jamais été aussi lointaines ou plutôt jamais aussi proches, même s'agissant des endroits les plus reculés du monde.

Nos populations peuvent aujourd'hui comparer, en un instant, la réalité des différents pays en regardant chez leurs voisins ou au-delà. Les inconvénients d'un faible développement comparé à celui des pays plus fortunés font ressortir plus crûment les carences, les injustices, les faiblesses et les limitations nationales et font ressentir plus fortement les inégalités abyssales qui nous séparent.

Voir sans détour les résultats obtenus par d'autres et ce dont prive le sous-développement alimente le mécontentement et pousse à la rébellion les esprits de ceux qui n'ont pas pour vivre ce dont d'autres disposent en surabondance. Nul ne saurait se résigner à l'existence de ces terribles différences. Je parle ici des personnes qui vivent en marge des bienfaits du développement, qui n'ont pas accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres sources de progrès, individuel ou collectif. Le sentiment d'impuissance à atteindre le niveau de vie auquel elles ont droit ressenti par la vaste multitude de personnes qui, aux quatre coins de la terre, vivent dans les conditions économiques et sociales les plus précaires est indéniablement une source latente de conflit.

J'ai tenu à m'appesantir sur ces notions parce que je viens précisément d'un de ces coins de la terre où existe cette vulnérabilité si visible et si douloureuse. Nous pouvons en effet témoigner de la menace à la paix interne, dans un contexte plus restreint, ou à la paix mondiale, dans une perspective universelle, que pose la persistance de ces pénibles conditions qui sont de grands facteurs d'inquiétude et de troubles et de puissants agents de conflit. Mais, si je ne suis pas étrangère à ces maux, je peux aussi témoigner des bienfaits de la paix nationale lorsque, de toutes ses forces, on tend une main solidaire et enthousiaste à ceux qui en ont besoin pour sortir de leur misère anonyme.

Le Honduras a subi de plein fouet la violence terrible des désaccords qui se transforment en conflits et de la nature qui inflige des coups mortels et destructeurs. Il a surmonté ces moments difficiles grâce à son acharnement, à sa foi immense, et avec l'appui solidaire de bons amis auxquels nous serons éternellement reconnaissants. Toute ressource investie dans le développement pour offrir des possibilités à ceux qui ne peuvent ni progresser ni triompher et réduire l'écart entre le besoin et l'abondance est une contribution à la paix et à la sécurité internationales.

On ne saurait refuser à aucun peuple le financement ou la coopération dont il a besoin dans cette lutte constante pour son bien-être. Il est donc indispensable de rediriger toutes ces ressources gaspillées, tous ces fonds dilapidés, tout cet argent consacré au superflu alors que certains n'ont pas l'essentiel vers le développement, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et fragiles de nos communautés et en prévenant la dégradation de nos écosystèmes. Telle serait la plus grande contribution à la paix au sein des nations et entre elles et à la sécurité mondiale.

La question de savoir ce que peuvent faire les délégations de l'Organisation mondiale pour contribuer à ces objectifs sous-tend anxieusement le débat qui nous occupe aujourd'hui. À cet égard, nous voudrions suggérer respectueusement de créer un groupe de travail doté de pouvoirs suffisants pour recenser les sources de financement et recommander que les fonds soient réaffectés ailleurs s'il s'avère qu'ils sont mal utilisés. L'impatience est source d'anxiété; tout comme la perspective de changement est source d'espoir. Nos peuples sont avides de réponses qui leur permettent d'améliorer leur sort et leur avenir. Il est impératif de désamorcer ces foyers d'impatience et de les transformer en sources d'espoir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Brésil d'avoir organisé ce débat important qui touche au cœur même du rôle et des responsabilités de l'ONU de favoriser des conditions propices à la paix, à la stabilité, à la prospérité et au développement économique pour tous les États Membres et leurs peuples.

Tous les orateurs ont réaffirmé aujourd'hui que la paix, la sécurité et le développement sont inextricablement liés et doivent faire l'objet d'une approche globale. Le Conseil de sécurité a un rôle fondamental et décisif à jouer en la matière. Nous constatons chaque jour que l'absence de perspectives de développement est l'une des principales causes sous-jacentes des conflits. Nous avons tous entendu les statistiques, qui nous sont bien connues : aucun pays fragile, à faible revenu ou en proie à un conflit n'a encore atteint ne serait-ce qu'un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela en soi se passe certainement de commentaires : le manque de développement est à lui tout seul un important facteur de conflit.

Lorsque le Conseil s'emploie à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte, il doit être pleinement informé des causes profondes des conflits dont il est saisi. Il doit sans cesse chercher de nouvelles méthodes d'interaction et de travail au sein du système des Nations Unies, notamment avec la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières, afin de mener à bien sa propre mission. Non seulement cela est nécessaire pendant la phase de consolidation de la paix après les conflits, mais en outre cela doit faire partie de l'attirail de diplomatie préventive du Conseil et s'inscrire dans la formulation des mandats.

Un développement économique dont chacun puisse profiter peut permettre d'éviter de plonger ou de replonger dans un conflit, on l'a dit. L'Australie, pour sa part, a appris, dans le cadre de ses propres travaux sur les questions de paix et de sécurité, en particulier dans notre région, combien il importait d'adopter cette démarche globale, à l'échelle du Gouvernement, qui conjugue l'aide au développement à la défense, au maintien de l'ordre et à la panoplie des ressources diplomatiques.

Le Conseil n'est évidemment pas le lieu où traiter sur le fond de la question du développement, et personne ne lui demande de le faire. Les différents acteurs doivent intervenir en fonction de leur mandat, de leurs points forts et de leurs atouts respectifs. L'Assemblée générale, les commissions, organismes des Nations Unies et États Membres de l'ONU et toutes entités concernées doivent faire mieux pour atteindre les objectifs de développement.

Le Conseil doit continuer de monter des opérations de maintien de la paix, d'appuyer les activités de consolidation de la paix dès les premières phases de leur planification et de leur mise en œuvre, et d'accorder son attention à toutes ces questions en cas de renouvellement des mandats des missions. Il doit continuer de monter des missions intégrées pour garantir la cohérence des stratégies. Il doit encourager la coordination et la cohérence au sein des structures des missions, et entre les missions et les autres acteurs. Nous devons également mieux définir les rôles et responsabilités au sein du système des Nations Unies dans les domaines clefs de la consolidation de la paix. Pour examiner comme il se doit les questions de développement, le Conseil doit, comme chacun le sait, avoir accès à des données socioéconomiques contextuelles, et nous saluons à cet égard la demande adressée par le Conseil au Secrétaire général en ce sens, afin que ces données apparaissent dans les rapports qu'il lui fait.

Comme l'a dit le Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Rwanda, la Commission est un organe unique en son genre au sein de l'ONU, en ce qu'il fait travailler de concert des acteurs chargés de la sécurité et du développement. Elle a un rôle majeur à jouer dans la coordination et dans la diffusion des enseignements et des pratiques optimales. Nous nous félicitons de l'intention déclarée du Conseil de mettre davantage à profit ce rôle consultatif de la Commission. Nous espérons que celui-ci peut être renforcé, et nous nous félicitons en tout cas des initiatives visant à faire participer les présidents des différentes formations présentes à la Commission de consolidation de la paix aux séances d'information et dialogues interactifs officieux du Conseil. C'est une collaboration que nous devons tous nous employer à renforcer. L'Australie préconise également une plus grande coordination entre le Conseil et la Banque mondiale, comme cela a été le cas aujourd'hui. En outre, nous appuyons les observations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au sujet du rôle important que jouent les institutions régionales.

Que notre aide porte sur la tâche immédiate de rétablissement de l'état de droit, sur l'acheminement des services de base ou sur la mise en place

d'institutions stables permettant au pays de se gouverner ou d'assurer la croissance économique, nous devons évidemment procéder de façon à favoriser une direction locale des opérations et leur prise en charge par la population tout entière, y compris les femmes et les jeunes. Nous n'aurons jamais de sécurité tant que nous ne traiterons pas de façon équilibrée la priorité de développement entre les zones urbaines et rurales. Comme d'autres l'ont dit avant moi, il importe de recenser dès le début les activités les mieux à même d'aider à garantir la stabilité et la sécurité à long terme, et nous sommes tout à fait d'accord avec les observations des autres intervenants concernant l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit.

Je voudrais évoquer brièvement les questions du chômage des jeunes et de la gestion des ressources naturelles. Comme nous le savons et le constatons tous aujourd'hui, le chômage des jeunes peut être l'un des facteurs les plus déstabilisants qui soient dans toute société. Nous devons gérer ce problème non seulement en œuvrant du côté de l'offre, par la formation et le développement des compétences, mais également en générant une demande. C'est certes facile à dire, mais les organismes des Nations Unies et les banques doivent s'employer en priorité et en permanence à trouver des moyens novateurs et efficaces d'amener les jeunes à être des membres actifs d'une société productive.

Nous n'aurons pas non plus de sécurité tant que nous ne gérerons pas sainement les ressources naturelles. Comme cela a été souligné, on a pu constater dans de très nombreux pays que l'abondance de ressources naturelles ne se traduisait pas toujours par la stabilité de la société et que les ressources avaient souvent la particularité d'alimenter un grand nombre de conflits. Ce que l'on appelle le paradoxe de la richesse est connu de tous, mais peu de choses ont été faites, en concertation, pour voir ce que cela signifiait et ce que l'on pouvait faire pour y remédier. C'est un problème que l'ONU n'a pas encore abordé efficacement.

Le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, présidé par le Malawi, a fait du bon travail à cet égard, notamment en élaborant des directives sur le sujet, et nous nous félicitons de ce que l'exploitation minière durable soit l'un des sujets traités au cours de la session de cette année de la Commission du développement durable.

Dans l'intervalle, beaucoup peut également être fait au niveau national, et la responsabilité n'incombe pas uniquement au pays hôte. Dans de nombreux cas, il ne peut d'ailleurs pas facilement s'en acquitter. Dans son aide au développement, l'Australie accorde de plus en plus la priorité à la collaboration avec les pays en matière de gestion des ressources naturelles, y compris actuellement en Afrique. Je m'arrêterai ici et ne donnerai pas plus de détails, mais ce point est développé dans ma déclaration écrite.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général à un renforcement de la cohérence au niveau du système des Nations Unies sur tout l'arc d'intervention développement-sécurité, et au renforcement également de la coordination avec les autres acteurs concernés. Il est impératif, nous le savons, de concrétiser cette cohérence et cette coordination plus grandes dans les faits, dans l'intérêt des très fortes concentrations de population vulnérable de par le monde, à commencer par le milliard et demi de personnes qui vivent dans des pays frappés par des cycles récurrents de violence, encore aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai fait au débat du Conseil de sécurité du 21 janvier dernier sur le renforcement des institutions (voir S/PV.6472), je prends la parole aujourd'hui également au nom des Représentants permanents du Brésil, du Canada, de la Jordanie et de la Suisse, en notre qualité respective de Présidents des formations de la Commission de consolidation de la paix pour la République centrafricaine, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria et le Burundi. Nous nous associons également aux observations du Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Rwanda, M. Gasana.

Nous saluons l'initiative du Brésil de tenir le présent débat public sur cette question importante, et nous souhaiterions à cette occasion exprimer notre point de vue, sur la base de notre propre expérience. Notre déclaration porte sur trois axes : premièrement, la nécessité d'une démarche globale en matière de sécurité et de développement; deuxièmement, le rôle unique de la Commission de consolidation de la paix; et troisièmement, la nécessité de renforcer la coordination. L'histoire nous a prouvé encore et encore qu'il existait une interdépendance entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Alors que sur le court terme, le développement ne peut voir le jour s'il n'y a pas de sécurité, sur le long terme, l'on ne peut pas préserver la sécurité et instaurer durablement la paix sans développement.

Par conséquent, l'adoption par le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies d'une conception intégrée de la sécurité doit inévitablement se faire compte dûment tenu de la situation sociale et économique sur le terrain si l'on veut pouvoir s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le respect des droits de l'homme est une partie intégrante et une condition *sine qua non* de cette démarche d'ensemble, car l'on ne peut obtenir une réelle sécurité, un réel développement dans une société répressive.

L'articulation cohérente des activités de consolidation de la paix et de maintien de la paix est indispensable à la réalisation conjointe des objectifs de développement et de sécurité. Une interaction plus étroite entre le personnel de maintien de la paix et les acteurs du développement, dans le respect de leurs rôles et de leurs responsabilités respectifs, peut très certainement contribuer à l'efficacité et à la fiabilité plus grandes des activités de consolidation de la paix, car les représentants des fonds et programmes peuvent souvent mettre à profit une expérience plus grande et une présence plus longue au service du renforcement des institutions, de la réinsertion des communautés touchées par un conflit, de l'aide électorale, de la relance de l'économie, de la gestion des ressources naturelles, de la prestation des services de base, ou des questions de gouvernance.

Les activités de consolidation de la paix peuvent également contribuer à renforcer l'appui dont disposent les missions de maintien de la paix au niveau local. En République démocratique du Congo, par exemple, un projet de programme de consolidation de la paix a été élaboré en étroite collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies, et il a été bien reçu par les autorités locales. Il faut donc redoubler d'efforts pour améliorer la coopération entre les soldats de la paix et les acteurs du développement, afin que des démarches conjointes soient adoptées dans l'intérêt des pays sortant d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix a un rôle irremplaçable à jouer à cet égard, car le lien entre la sécurité et le développement est au cœur de son mandat. La consolidation de la paix consiste tant à asseoir les fondements de la société pour éviter la reprise des conflits qu'à jeter les bases du développement durable. C'est pourquoi les activités de consolidation de la paix doivent débuter dès les premiers stades de la participation de l'ONU.

Les formations pays de la Commission de consolidation de la paix sont des plates-formes de dialogue et de coordination entre toutes les parties prenantes dans le pays concerné, y compris les institutions des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, tant sur le terrain qu'au niveau des capitales. Elles fournissent également des analyses et des conseils sur les problèmes qui sont communs à la gouvernance, à la sécurité et aux politiques de développement, et elles mobilisent des ressources en faveur des programmes de relèvement au lendemain du conflit dans les pays en question.

L'un des partenariats les plus importants pour les formations pays de la Commission de consolidation de la paix consiste à instaurer une relation de travail privilégiée avec la Banque mondiale afin de mettre au point une approche cohérente de la consolidation de la paix et des besoins des pays inscrits à son ordre du jour dans le domaine du développement, en tenant compte des vues et des besoins des acteurs locaux. On peut y parvenir en organisant des événements conjoints, notamment des conférences de donateurs, et en favorisant la convergence des cadres de consolidation de la paix et de développement dans le pays en question.

Ce rôle irremplaçable fait de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations pays des partenaires précieux du Conseil de sécurité en vue d'approfondir le dialogue stratégique avec lui au moment de l'élaboration d'une approche globale de la sécurité. Si certaines mesures ont déjà été prises à cet égard, notamment la participation des présidents des formations aux séances d'information du Conseil de sécurité et aux dialogues consultatifs interactifs, on pourrait faire beaucoup plus pour améliorer cette relation de travail. Lorsqu'il se penche sur des problèmes de paix et de sécurité pressants, le Conseil pourrait également tirer profit des informations concernant les problèmes de développement qui pourraient entraver l'exécution de ses mandats.

Les conseils de la Commission de consolidation de la paix pourraient être obtenus au moyen d'une approche souple à plusieurs niveaux, dès le début des opérations et au moment de l'évaluation des progrès dans ces domaines, notamment dans les rapports périodiques du Secrétaire général. Au fur et à mesure que la Commission de consolidation de la paix accumulera de l'expérience et s'occupera de davantage de pays, elle sera en mesure de fournir des conseils plus avisés et plus détaillés au Conseil de sécurité, et ce dans l'intérêt des pays sortant d'un conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Comme les autres délégations, le Canada félicite le Brésil d'avoir organisé cet important débat.

En sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, le Canada appuie sans réserve la déclaration faite par le représentant de la Belgique au nom des formations pays de la Commission de consolidation de la paix.

Le débat d'aujourd'hui montre que nous avons laissé derrière nous le débat stérile sur la question : la sécurité ou le développement, qu'est-ce qui doit venir en premier? Les deux vont clairement de pair. Comme l'a montré la Banque mondiale, les pays ravagés par la guerre sont aussi ceux qui accusent les plus grands retards dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Les leçons douloureuses du passé nous ont aussi enseigné que les disparités socioéconomiques peuvent provoquer et aggraver les conflits. Les conséquences des conflits sont particulièrement terribles pour les femmes et les enfants. Il peut s'écouler des années, voire des décennies, avant que leur condition socioéconomique ne se rétablisse après la fin d'un conflit.

Il en résulte des défis considérables pour les Nations Unies. L'un des principaux est d'ordre organisationnel. L'adoption par le Canada d'une approche pangouvernementale en Haïti, au Soudan et en Afghanistan a montré qu'il est rentable de déployer un effort cohérent. Or, une intégration réussie passe par la délimitation claire des rôles et des responsabilités, l'adoption d'une stratégie commune et la capacité de s'adapter rapidement à l'évolution des circonstances. En dépit des progrès récemment accomplis par l'ONU à cet égard, il reste encore du travail à faire. En particulier, les rôles et les responsabilités continuent de se chevaucher entre différents départements, organismes et programmes du système des Nations Unies. De plus, la mobilisation d'appuis au Siège de l'ONU par les hauts dirigeants sur le terrain est trop souvent lente ou inadéquate.

Ce n'est pas seulement au sein du système des Nations Unies qu'il faut améliorer la coordination. Comme le soulignaient l'an dernier la Déclaration de Dili et le Groupe g7+, les efforts de consolidation de la paix et de renforcement de l'État ne seront efficaces que dans la mesure où les pays se les approprieront. La communauté internationale doit mieux harmoniser l'aide avec les priorités nationales, de manière à permettre un rétablissement plus rapide des principales fonctions gouvernementales.

L'interdépendance entre la sécurité et le développement fait également ressortir le besoin d'un accès rapide et sur mesure à des compétences civiles susceptibles d'être déployées. À cet égard, le Canada prendra connaissance avec intérêt des recommandations de l'examen des capacités civiles internationales.

Au-delà de l'ONU, la communauté internationale tout entière doit être prête à répondre rapidement aux besoins du pays touché. Il est en outre essentiel de faire appel aux compétences du Sud, surtout dans les domaines de la gouvernance, de la primauté du droit, de l'administration publique, de la condition féminine, de la paix et de la sécurité et de la prestation de services essentiels.

Bien qu'une approche au cas par cas s'impose, il est également évident que certaines lacunes sont fréquentes. La gouvernance et la primauté du droit sont deux domaines où l'on constate régulièrement des faiblesses. Il arrive souvent que le secteur de la justice en particulier ne reçoive pas assez d'attention. Cette approche déséquilibrée est d'autant plus dangereuse qu'il est absolument impératif qu'il y ait un État efficace avant que puissent s'instaurer une sécurité et un développement durables.

Enfin, l'interdépendance entre la sécurité et le développement a des conséquences sur le travail du Conseil. La pratique de charger des missions intégrées de coordonner une approche onusienne cohérente est une tendance qui se répand. Il convient de s'en réjouir et de la perpétuer. Il demeure toutefois important de recourir aux atouts particuliers des départements, organismes et programmes au sein du système des Nations Unies plutôt que d'élargir l'éventail des responsabilités confiées aux opérations de paix.

Ce sont des domaines où une collaboration accrue avec la Commission de consolidation de la paix est très prometteuse. Non seulement la Commission a commencé à collaborer avec des partenaires de développement intéressés, y compris la Banque mondiale et des organisations régionales, mais en plus sa composition et son mandat font d'elle l'instance idéale pour faire converger sécurité et développement.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il conviendrait de renforcer deux rôles. Premièrement, le Conseil de sécurité devrait faire davantage appel à des analyses concrètes, que la Commission devrait être mieux en mesure de lui fournir, sur des questions de développement qui soit compromettent la sécurité à court terme, soit appellent sans tarder des mesures destinées à concrétiser les dividendes de la paix.

Deuxièmement, la Commission peut approfondir la concertation avec un cercle élargi d'acteurs en consolidation de la paix afin de mieux coordonner les efforts et de systématiser les leçons apprises. Au niveau des pays, les formations de la Commission permettent de porter une attention constante et étroite aux lacunes, aux ressources requises et aux considérations moins immédiates d'échelonnement dans le temps. Au sein du système des Nations Unies, la Commission peut également jouer un rôle important en encourageant une cohésion accrue à l'intérieur de l'architecture de consolidation de la paix, ainsi qu'en appuyant les processus de réforme esquissés dans les rapports du Secrétaire général, de même que l'architecture de consolidation de la paix et les examens des capacités civiles. Une interaction plus suivie entre le Conseil de sécurité et la Commission, surtout avant que l'on définisse les mandats des missions et dans le cadre des processus de transition, pourrait favoriser l'efficacité de l'action de l'une et de l'autre instance.

En conclusion, Madame la Présidente, je tiens à vous assurer de la volonté soutenue du Canada d'améliorer la capacité des Nations Unies face à ces défis stratégiques et organisationnels, et de raffermir les assises du développement à long terme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence brésilienne d'avoir organisé ce débat public sur cette importante question.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadrice Viotti, Représentante permanente du Brésil, et son équipe, d'avoir préparé la note de réflexion très complète (S/2011/50, annexe) et la déclaration présidentielle (S/PRST/2011/4), qui mettent en lumière les questions et les problèmes qui nécessitent une plus grande attention de la part des Nations Unies et des autres acteurs concernés par la sécurité et le développement.

Je me limiterai à faire quelques observations dont j'estime qu'elles revêtent une importance particulière.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a été très préoccupé par la façon d'améliorer sa réponse face aux situations de conflit. Dans ce contexte, il a été aux prises avec la nécessité d'établir des liens adéquats entre maintien et consolidation de la paix et, de ce fait, entre sécurité et développement. Il semble donc que l'on prenne de plus en plus conscience du fait qu'une paix durable ne saurait reposer seulement sur la sécurité ou le développement, mais que ces deux éléments doivent aller de pair afin de constituer un ensemble cohérent.

Il est indéniable que les conflits entravent le développement, et l'absence de développement engendre une instabilité accrue et davantage de troubles. Il existe un cercle vicieux entre les conflits et le sous-développement, cercle qu'il faut briser par le biais de stratégies cohérentes, inclusives et globales. Nous devons veiller à ne pas adopter des approches et des généralisations simplistes, car le lien entre la paix, la sécurité et le développement dépend d'un réseau complexe de questions, et chaque situation de conflit a sa propre dynamique et des conditions particulières qui doivent être prises en compte dans l'élaboration de nos politiques.

Il existe un dosage unique de facteurs qui influent sur l'interaction entre sécurité et développement dans chaque pays. À cet égard, nous devons accorder une attention particulière aux dynamiques politiques et au caractère institutionnel propres à chaque pays afin d'assurer un environnement où sécurité et développement durables peuvent devenir possibles.

Pour instaurer une sécurité et un développement durables, nous devons garantir la participation active de toutes les parties prenantes locales. Il est d'une importance vitale de travailler en étroite coopération avec les populations locales. L'appropriation et la responsabilité nationales sont des facteurs essentiels d'une paix durable.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration, les pays fragiles confrontés à des inégalités marquées et dont les institutions sont faibles sont plus à même de sombrer dans les conflits. C'est pourquoi il importe de créer et de renforcer les institutions nationales et, dans le cadre de nos efforts, nous devons dûment prendre en considération les capacités de production et la création d'emplois.

Une approche régionale est également nécessaire pour garantir le succès de nos efforts. Dans bien des cas, la sécurité et le développement ont des répercussions régionales. À notre avis, une coopération efficace au niveau régional, un rôle actif des organisations régionales et sous-régionales et une coordination et un partenariat étroits entre diverses entités de l'ONU, la Banque mondiale et d'autres organisations financières et régionales sont particulièrement importants.

Par ailleurs, le lien entre sécurité et développement est également en mutation. Il faut donc procéder à une nouvelle évaluation de la situation afin de mieux faire face à l'évolution des défis.

Nous devons également accorder l'attention voulue à la nécessité d'améliorer l'efficacité et l'impact des programmes et activités de consolidation de la paix en cours, lesquels exigent notamment le déploiement de personnel comprenant mieux les liens qui existent entre sécurité et développement.

Nous devons également mettre un accent particulier sur le rôle des femmes dans toutes les phases des efforts que nous déployons en faveur de la consolidation de la paix, du maintien de la paix et du développement. Nous devons essayer d'assurer une participation accrue des femmes.

Repenser les politiques de développement, investir dans la diplomatie préventive, renforcer les capacités et intégrer le maintien et la consolidation de la paix sont des questions prioritaires pour la Turquie. En tant que nouveau pays donateur, nous continuerons de poursuivre activement l'examen de ces questions au sein de l'ONU et d'autres instances.

C'est dans cette optique que la Turquie accueillera la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul en mai. Nous espérons que cette conférence imprimera un nouvel élan au processus de la coopération pour le développement en vue d'aider les pays les moins avancés à se diriger vers une croissance économique et un développement durables. À cet égard, nous espérons que l'interdépendance cruciale entre développement et sécurité constituera une part importante de nos discussions à Istanbul.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : C'est avec un grand plaisir, Madame la Présidente, que je vous vois présider cette séance du Conseil de sécurité. Je salue également l'initiative qu'a prise votre gouvernement de promouvoir ce débat public du Conseil de sécurité sur un sujet très pertinent et d'une grande actualité.

Comme l'indique expressément la note de réflexion (S/2011/50) que S. E. l'Ambassadrice du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mme María Luiza Ribeiro Viotti, a envoyée à tous les États Membres le 2 février, la Charte constitutive de l'ONU est claire dans ses postulats, et le fait incontestable est que les responsabilités du Conseil de sécurité ne portent que sur la paix et la sécurité internationales.

L'objectif de ce débat – objectif que d'ailleurs Cuba n'appuierait pas – n'est pas que le Conseil de sécurité s'occupe de questions relatives au développement économique et social qui relèvent d'autres organes principaux de l'ONU. Il importe cependant de rappeler les difficultés économiques et sociales qui sont les causes profondes de nombreux conflits, mais hélas, ces difficultés semblent être négligées ou méconnues.

C'est seulement au cours des deux dernières années de la décennie des années 80, lorsque la bipolarité qui avait longtemps caractérisé les relations internationales était sur le point de disparaître, que le Conseil de sécurité a approuvé cinq nouvelles opérations de maintien de la paix. Il est toutefois important de rappeler qu'au cours des 40 années précédentes, le Conseil n'avait établi que 13 opérations de maintien de la paix.

Voilà ce qui caractérisait les travaux du Conseil de sécurité, lorsque nous avons laissé derrière nous le monde bipolaire pour nous engager dans une période qui, croyait-on, serait caractérisée par la multipolarité dans les relations internationales, un monde où tous les pays, grands et petits, auraient les mêmes chances et pèseraient du même poids dans le processus de prise de décisions. La réalité cependant a été fort différente.

Nous nous sommes tous retrouvés dans un nouvel ordre mondial unipolaire.

Dans les années 90, à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général alors en poste a présenté son rapport bien connu « Agenda pour la paix » (S/24111), qui fit l'objet de nombreux débats à l'époque, car il contenait des propositions et des approches considérées par de nombreux pays comme portant atteinte à la souveraineté des États. Néanmoins, ce document a été suivi pratiquement à la lettre, et actuellement, le budget total des opérations de maintien de la paix atteint presque les 7,82 milliards de dollars, soit 1,35 fois de plus que le budget ordinaire de l'ONU.

Toutefois, l'« Agenda pour le développement » (A/48/935), que le même Secrétaire général a présenté peu de temps après à la demande de l'Assemblée générale, n'a pas été défendu avec le même enthousiasme. Au contraire, on n'a fait aucun cas de ce document.

Le mot « sous-développement » a pratiquement disparu du vocabulaire des Nations Unies, et d'autres organes principaux, qui sont chargés des questions relatives au développement économique et social, comme le Conseil économique et social et l'Assemblée générale elle-même, ont vu comment le Conseil de sécurité a usurpé nombre de leurs fonctions, avec des résultats catastrophiques. Il suffit de signaler que le budget de l'ONU ne consacre que 965 millions de dollars aux activités relevant des domaines économique et social.

Tel est le cas, bien que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde. Près de 900 millions de personnes ne savent ni lire ni écrire, 120 millions de personnes vivent dans la misère et 3 milliards de personnes sont confrontées à des pénuries en eau. En outre, 150 millions d'enfants souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance, 325 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et 33 000 enfants meurent chaque jour dans les pays sous-développés de maladies curables. Les prix des denrées alimentaires augmentent considérablement, et la dette extérieure continue d'aggraver la crise structurelle des économies des pays sous-développés.

Il est offensant pour la sensibilité humaine d'apprendre que la mortalité infantile dans les pays pauvres est 12 fois plus élevée que dans les pays riches. Il s'agit tout simplement des conséquences de l'ordre économique international injuste qui nous a été imposé et qui doit être remplacé d'urgence par un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

Le modèle néolibéral, qui a été imposé depuis la fin des années 80 et le début des années 90, n'a apporté aux pays du tiers monde qu'une croissance apparente, qui se traduit par des chiffres macroéconomiques sur papier. Cependant, l'écart entre pays riches et pauvres s'est creusé considérablement, tout comme ont augmenté la vulnérabilité des États et la concentration des richesses et des privilèges. Si la liste des pays moins avancés, dans sa première version publiée il y a quatre décennies ne comprenait que 24 États, 50 États y figurent aujourd'hui. Toutefois, si l'engagement pris il y a 40 ans d'affecter 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'aide publique au développement était honoré, le montant de cette aide augmenterait pour atteindre plus de 160 milliards de dollars, c'est-à-dire plus du double du montant actuel.

Dans ses travaux, l'ONU a mis particulièrement l'accent sur la recherche de la stabilité politique, parfois en utilisant des moyens contestables, qui portent atteinte aux principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, principes qui sont fondamentaux pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Cependant, elle a oublié que pour atteindre cette stabilité politique, il faut satisfaire aux besoins de développement économique et social.

Dans ce contexte, il est révélateur qu'à l'heure actuelle, les dépenses militaires mondiales dépassent le chiffre astronomique de 1 400 milliards de dollars, chiffre supérieur à ce qui était dépensé pendant ce qu'on appelait la période de la guerre froide, sauf que dans le monde unipolaire d'aujourd'hui, près de 50 % de ces dépenses sont le fait d'un seul pays.

C'est de cette somme astronomique que devraient provenir les ressources pour le développement. En effet, quel sens ont nos débats sur la paix et la sécurité pour les centaines de millions de personnes affamées et malades qui vivent dans les pays sous-développés et marginalisés du Sud? Quel sens cela peut-il avoir pour elles, alors que leur vie se limite à un combat quotidien pour la simple survie?

Le désarmement et le développement sont étroitement liés, et on ne peut pas parvenir à la paix sans disposer de ressources pour le développement. Comme le disait Fidel Castro dans son message à la onzième Conférence des Nations Unies sur le

commerce et le développement, qui s'est tenue en 2004 dans la ville de São Paulo – dans votre pays accueillant, Madame la Présidente –, pour la première fois, l'homme a créé la capacité technique pour son autodestruction totale, mais en revanche, il n'a pas été capable de créer un minimum de garanties pour la sécurité et l'intégrité de tous les pays sur un pied d'égalité.

Les armes nucléaires constituent un problème extrêmement grave toujours non résolu. Leur utilisation potentielle aurait des conséquences inimaginables. Dans le contexte actuel, les expériences de Hiroshima et de Nagasaki représentent une référence minimale de ce qui pourrait se produire, étant donné la capacité de destruction infiniment plus grande des armes nucléaires modernes. Ce n'est qu'en détruisant les armes nucléaires et toute une génération d'armes classiques mises au point récemment, qui sont presque tout autant meurtrières, que l'on peut être sûr qu'elles ne seront pas utilisées par des États ou quiconque. Le Mouvement des pays non alignés a proposé un plan pour l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires au plus tard en 2025. Cuba redoublera d'efforts pour atteindre cet objectif.

Il y a à peine cinq mois, à l'Assemblée générale, nous avons analysé l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, il a fallu reconnaître que seulement un tiers de ces objectifs avaient été atteints. Cependant, avec un peu plus de la moitié des ressources que les grandes puissances consacrent aux dépenses militaires, on pourrait réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer la paix et la sécurité internationales.

D'où l'importance du débat que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité, et qui doit contribuer à une prise de conscience de cette réalité. Le développement économique et social doit être au cœur des priorités de l'ONU et ne doit pas continuer à être relégué au second plan. Cette Organisation doit élaborer d'urgence des mesures permettant de remédier aux inégalités qui subsistent dans les relations économiques internationales. À cette fin, une réforme globale et structurelle de l'architecture financière et économique mondiale s'impose. Les discours et les promesses ne suffisent pas; ce qu'il faut, c'est la volonté politique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Morgan Sotomayor (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Ministre des affaires étrangères du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et sa délégation, de leur initiative d'organiser le présent débat qui, à notre avis, vient à point nommé.

L'évolution de la nature des conflits et la multiplication des menaces à la paix et à la sécurité ont obligé l'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité, à s'adapter à ces nouveaux défis qui transcendent les frontières et ont des effets aussi bien sur la sécurité humaine que sur la sécurité des États.

Nous sommes persuadés que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables et se renforcent mutuellement. Certes, on ne peut pas affirmer que l'absence de développement et la privation des droits de l'homme soient l'unique cause des conflits et de l'instabilité, mais ces facteurs augmentent considérablement la propension à la violence.

Voilà pourquoi il importe de continuer de renforcer les capacités de notre Organisation d'instaurer et de maintenir la paix mais aussi de mener des activités de diplomatie préventive et de consolidation de la paix, dans lesquelles le développement joue un rôle clef. Le Conseil de sécurité doit ne pas perdre de vue qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de la population, et pas seulement du pays, et qu'il importe d'axer les efforts déployés en matière de sécurité sur le développement humain plutôt que sur l'armement.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, il faut adopter une stratégie d'ensemble qui s'attaque aux causes structurelles des conflits, telle l'absence de perspectives de développement. Le nombre croissant d'opérations de maintien de la paix dotées de mandats multidimensionnels, portant sur des domaines aussi variés que l'aide humanitaire, le renforcement de l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion du développement, atteste de l'importance que prend cette démarche d'ensemble dans les décisions du Conseil de sécurité.

En tant que membre du Conseil de sécurité en 2002-2003 puis en 2009-2010, le Mexique s'est employé à renforcer l'efficacité des décisions et des capacités du Conseil afin de s'attaquer aux causes structurelles des conflits en intégrant davantage le lien qui existe entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme dans les mandats que le Conseil élabore et les résolutions qu'il adopte. Ma délégation

est d'avis que le Conseil de sécurité doit continuer d'agir en faveur de la prévention des conflits et de contribuer à une action rapide face à des crises naissantes – des domaines dans lesquels le développement joue un rôle décisif. À cette fin, le Conseil doit continuer de militer en faveur de mesures visant à venir à bout des causes structurelles des conflits, ce qui englobe la promotion du développement, la défense des droits de l'homme, le désarmement et le renforcement de l'état de droit, ainsi que la promotion de partenariats plus efficaces entre les différents acteurs compétents sur le plan international, y compris les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les institutions financières.

La coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, et la prise en compte de leur contribution dans les mandats des opérations de maintien de la paix sont essentielles pour garantir le succès de cette stratégie, sachant que le développement est largement tributaire des décisions prises au niveau national par chaque État. C'est pourquoi nous avons souligné combien il importait que les activités de consolidation de la paix s'accordent avec les priorités nationales de chaque pays.

Nous avons constaté à de nombreuses occasions que l'absence de perspectives de développement peut nuire à la stabilité d'un pays ou d'une région. C'est une nouvelle confirmation du fait que le développement, le respect des droits de l'homme et la sécurité se renforcent mutuellement. Le Conseil de sécurité ne peut ignorer cette réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Lukwiya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame, d'avoir convoqué le présent débat public sur une question à laquelle nous attachons une grande importance. Je remercie également le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Rwanda et la représentante spéciale de la Banque mondiale pour leurs déclarations de ce matin. Nous nous félicitons également de la participation de plusieurs ministres des affaires étrangères à ce débat.

L'Ouganda se félicite de l'attention croissante que le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble, de même que les organisations régionales et toute la communauté internationale, prêtent aux relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Cela, bien entendu, est le résultat d'un processus progressif, qui a débuté dans les années 90 avec l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement, par lesquels l'Organisation a reconnu la nécessité d'adopter des approches intégrées pour régler les questions touchant à la paix, à la sécurité et au développement.

Comme de nombreux orateurs l'ont déjà souligné, il est évident que la sécurité est une condition préalable au développement; sans paix, le développement est impossible. Sans développement, la paix et la sécurité ne peuvent s'inscrire dans la durée; ces deux éléments se renforcent mutuellement. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement* met en évidence le fait que les conflits et l'insécurité sont des problèmes majeurs et des obstacles au développement économique. La Banque mondiale a mis l'accent, à juste titre, sur cette question. De nombreux faits démontrent que les pays fragiles et les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit accusent un retard pour la quasi-totalité des indicateurs de développement, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Seule une stratégie d'ensemble qui intègre les dimensions économiques, sociales et humanitaires ainsi que sur le plan de la sécurité peut permettre de réaliser une paix, une sécurité et un développement durables. Il est indispensable de placer la population au cœur de toute stratégie en matière de sécurité afin de garantir la stabilité nationale, régionale et mondiale. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent redoubler d'efforts pour adopter une approche plus efficace et plus cohérente du maintien, du rétablissement et de la consolidation de la paix. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix joue déjà un rôle très important par l'appui qu'elle apporte à des pays sortant d'un conflit. Il faut mettre davantage l'accent sur l'obtention de résultats concrets, dont la fourniture des services de base, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Enfin, il est indispensable de procéder d'urgence à une réforme radicale de l'actuel mécanisme international pour la paix, la sécurité et le développement pour garantir une meilleure représentation et une plus grande participation des pays en développement, en particulier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Luxembourg.

Mme Lucas (Luxembourg) : Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public, qui s'inscrit utilement dans la réflexion en cours au Conseil sur les conditions pour une sortie durable de conflit et une remise sur pied réelle des pays à son ordre du jour.

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne.

> « Il ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité. Et l'un et l'autre dépendent du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. » (*A/59/2005, annexe, par. 2*)

Cette maxime du rapport de 2005, intitulé « Dans une liberté plus grande », est la pierre angulaire de l'engagement luxembourgeois pour un système multilatéral efficace avec l'ONU en son centre, et c'est conscient de cette interdépendance fondamentale que le Luxembourg soutient tant les processus de démobilisation, désarmement et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité que le relèvement immédiat, le développement économique et social et l'établissement d'un état de droit.

Depuis l'an 2000, le Luxembourg figure parmi les pays qui respectent l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont vient de parler le Représentant permanent de Cuba. Notre aide a franchi, depuis 2009, le seuil de 1 %. Notre engagement vise à lutter contre la pauvreté et à contribuer à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en tant qu'investissement à long terme pour la paix et la sécurité, et dans une logique de prévention des conflits.

La coopération au développement luxembourgeoise met aussi en œuvre des programmes qui associent directement une préoccupation sécuritaire à l'approche du développement, par exemple dans le nord du Mali, dans la région de Kidal, où nous soutenons un programme de développement durable qui vise à réduire la pauvreté de la population en améliorant l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques et à renforcer le leadership des services de l'État malien dans le développement de la région. En parallèle, et en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Luxembourg appuie les efforts du Gouvernement malien pour lutter contre les trafics illicites et le crime organisé dans cette région durement éprouvée par la présence d'Al-Qaida au Maghreb islamique.

Comme vous l'avez indiqué Madame la Présidente, dans votre note de cadrage (S/2011/50), il n'est pas question que le Conseil s'engage dans le domaine de compétence d'autres organes et organismes mais, si le Conseil de sécurité veut définir des stratégies durables de sortie de conflit, il est indispensable qu'il prenne en considération les analyses et les travaux des organes et organismes du développement, et veille à une bonne coordination avec ces acteurs. L'établissement d'une sécurité et d'une stabilité durables exige une perspective de développement tangible.

C'est la consolidation de la paix qui est l'étape essentielle entre la mise en place de la sécurité et le redémarrage socioéconomique d'un pays. Les Casques bleus eux-mêmes sont les premiers acteurs de la consolidation de la paix dans les premières phases, et leur activité doit créer l'environnement de sécurité nécessaire pour permettre le déploiement d'activités de relèvement et de développement. Nous encourageons le Conseil à dynamiser ses relations avec la Commission de consolidation de la paix pour solliciter de manière systématique l'avis de la Commission quand il s'apprête à renouveler le mandat d'une opération de maintien de la paix, y compris pour des pays qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la Commission. Nous saluons dans ce contexte les récents dialogues interactifs avec les Présidents des formations Libéria et Burundi, ainsi que la participation active du Président du Comité d'organisation de la Commission et des Présidents des formations-pays au débat d'aujourd'hui.

Convaincu de l'importance fondamentale d'une approche intégrée, le Luxembourg s'est engagé activement pour une démarche de consolidation postconflit depuis les débuts de la mise en place de l'architecture de consolidation de la paix au sein des Nations Unies.

Une analyse fine des causes profondes d'un conflit doit précéder toute démarche sécuritaire pour que, d'un commun accord entre toutes les parties prenantes et en associant pleinement les femmes, les meilleurs moyens soient définis, pour sortir un pays de la crise et en permettre le développement. Il ne faut pas négliger dans ce contexte, par exemple, la gestion des ressources naturelles d'un pays ou encore les questions relatives à la propriété des terres. Le Conseil doit s'appuyer à cet égard sur toute l'expertise disponible au sein du système des Nations Unies. Il est essentiel que le Conseil reçoive des rapports du Secrétaire général qui prennent en considération les points de vue et

analyses de tous les départements pertinents pour une situation de conflit ou un sujet donné.

Parmi les organes principaux, le Conseil économique et social est idéalement placé pour fournir une perspective de développement socioéconomique aux réflexions du Conseil, avant la définition d'un mandat de maintien de la paix. Une meilleure coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix peut de la même manière permettre d'approfondir la cohérence de l'action du système de l'ONU afin de garantir le développement durable des pays à la sortie d'un conflit. C'est pour cette raison que le Luxembourg, lors de sa présidence du Conseil économique et social en 2009, a pris l'initiative de la première réunion conjointe dudit conseil et de la Commission de consolidation de la paix, sur la thématique de la crise alimentaire et économique dans les pays sortant d'un conflit.

Je voudrais ajouter un dernier mot sur la sécurité climatique. À nos yeux, les effets néfastes des changements climatiques ont clairement des répercussions sur la sécurité et le développement de nombreux pays, en particulier des petits États insulaires en développement. Pour le moins, il importe d'envisager les changements climatiques comme des multiplicateurs de menaces, comme le note d'ailleurs le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté suite à la résolution 63/281 adoptée par l'Assemblée générale en 2009 au sujet des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité (A/64/350). Nous encourageons de ce fait le Conseil de sécurité à approfondir la réflexion qu'il a engagée en 2007 déjà sur ce sujet important.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de la convocation du présent débat ainsi que de la note de réflexion lucide (S/2011/50) que votre mission a fait circuler.

Les liens complexes qui existent entre sécurité et développement sont une évidence qui s'impose relativement facilement, du moins au bon sens ou à l'intuition. Au fil des ans, ils ont été codifiés et éclaircis par nombre de rapports internes et d'études universitaires, de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, en 1992 (S/24111), *Rapport sur le développement dans le monde de 2011*, à paraître, dont le contenu a été résumé ce matin par la Représentante spéciale de la Banque mondiale, en passant par les divers rapports dont fait mention la note de réflexion.

Nous n'en continuons pas moins de tirer des enseignements de chaque opération de maintien de la paix et de consolidation de la paix, en raison, justement, des particularités propres à chacune, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre d'un même pays, ou même au sein d'une même région ou d'un même pays, mais à différents moments. Je n'entends donc pas essayer d'apporter de nouveaux éléments théoriques sur le lien entre sécurité et développement, et je me contenterai de citer l'exemple de mon propre pays, qui a connu pendant plus de 30 ans un conflit armé interne qui n'a pris fin qu'en 1996.

J'aurais à cet égard trois brefs commentaires à faire. Premièrement, comme l'indique la note de réflexion, la pauvreté et l'injustice sociale ne conduisent pas forcément à elles seules à la violence et au conflit. Si c'était le cas, le conflit dans mon pays aurait éclaté beaucoup plus tôt, étant donné que la pauvreté comme l'exclusion y avaient été la règle plutôt que l'exception pendant des décennies, voire même des siècles. Durant la majeure partie de cette période, l'injustice et la pauvreté chroniques avaient engendré beaucoup de frustration et de ressentiment – ingrédients bien connus d'un cocktail explosif – susceptibles de mettre le feu aux poudres, moyennant l'intervention d'autres facteurs déclenchants. Dans le cas des conflits en Amérique centrale, y compris au Guatemala, le détonateur en l'occurrence aura été une source extérieure superposant à nos querelles de clocher la matrice de la confrontation Est-Ouest dans le contexte de ce que l'on a appelé la guerre froide. Il en est résulté une polarisation notoire au sein de notre société, autour d'une ligne de démarcation idéologique greffée sur les traditionnels clivages entre riches et pauvres.

L'escalade de violence que cette polarisation a engendrée n'était pas due seulement à la pauvreté et à l'injustice, mais la présence de ces facteurs a très certainement contribué à l'alimenter. Voilà pourquoi il nous faut envisager aussi bien les circonstances sous-jacentes que les autres facteurs complexes susceptibles de provoquer un conflit.

Comme je l'ai déjà indiqué, cela tombe sous le sens qu'en présence de forts taux de chômage, particulièrement chez les jeunes, et de la coexistence

d'une majorité pauvre et d'une minorité bénéficiant d'un niveau de vie comparable à celui du monde développé, quelques-uns au moins des facteurs potentiels de conflits sont réunis. Il faut donc y remédier, non pas seulement pour des raisons intrinsèques et éthiques mais aussi dans la perspective plus générale de la prévention d'un conflit.

Deuxièmement, les mêmes arguments, à quelque chose près, peuvent être évoqués, du moins dans le cas du Guatemala, en faveur de la promotion de l'état de droit et du renforcement des institutions démocratiques. Puisque je n'ai pas le temps de développer ce point ici, je me bornerai à souligner que la plus mauvaise des solutions consiste à ne pas tenir compte des frustrations accumulées et palpables, et de ne pas en outre les laisser s'exprimer ouvertement et influer ainsi sur le cours de la politique suivie. Nous avons malheureusement connu une longue histoire de répression et une culture de l'impunité contre lesquelles nous continuons encore de lutter aujourd'hui avec l'aide de l'ONU. L'essentiel ici est que tout examen sérieux des liens entre sécurité et développement doit porter également sur la question du renforcement des institutions et de l'état de droit.

Pour terminer, il est clair que l'un des piliers de l'ONU, soit le maintien de la paix dans les pays sortant d'un conflit, ne pourra être soutenu que s'il existe une base solide pour la paix et le développement. L'ONU ne peut pas aborder les questions du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix de manière isolée. C'est pourquoi nous saluons les innovations mises en place depuis 2005, ce que l'on appelle aujourd'hui le dispositif de consolidation de la paix. Nous sommes certains que l'examen de ce dispositif, mis en place l'année dernière, permettra de préciser le rôle joué par chacun des principaux organes et par la Commission de consolidation de la paix pour que la paix et le développement soient traités de manière intégrée et coordonnée dans tout le système.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, au nom du Mouvement des pays non alignés, à remercier le Brésil d'avoir organisé ce débat mettant l'accent sur les liens entre le développement durable et la préservation de la paix en tant que pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité. Nous remercions le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante spéciale de la Banque mondiale de leurs exposés détaillés.

Dans un monde où défis et opportunités sont liés, il est difficile de refuser de considérer la relation conceptuelle entre sécurité et développement. Les deux notions ont en vue les êtres humains; les deux notions s'influencent mutuellement. En l'absence de sécurité, il est difficile de réaliser le développement et en l'absence d'un développement plus large, l'instabilité peut s'installer et poser un problème à long terme pour la sécurité et une paix durable. Toutefois, concrètement, la relation entre sécurité et développement reste floue et les implications de cette relation sont difficiles à cerner et devraient être examinées minutieusement dans les instances adéquates.

Tout en nous félicitant de la tenue du débat d'aujourd'hui qui permet de mieux comprendre les liens entre sécurité et développement, il est important de souligner ici que cette question dépasse les compétences de base du Conseil de sécurité. La responsabilité principale du Conseil de sécurité, en vertu de la Charte des Nations Unies, est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il n'a aucune autorité sur les organismes, les fonds ou les programmes de développement des Nations Unies. Les questions de développement économique et social relèvent de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En tant qu'États Membres, nous devons tous respecter cette distinction, alors même que nous encourageons les principaux organes de l'ONU à coordonner leur action et à coopérer étroitement, ce qui est essentiel pour permettre à l'ONU d'examiner les liens entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part.

Bien que des récents rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité montrent que de nouvelles questions émergentes – telles que les conflits intra-étatiques, la criminalité organisée, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'urbanisation rapide et la sécurité maritime – commencent à poser des menaces de plus en plus sérieuses à la paix et à la sécurité internationales, en particulier en Afrique, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il faut adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, fondée sur une étroite coordination entre les principaux organes de l'ONU, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les

autorités nationales et la société civile, afin de combiner et d'utiliser les connaissances spécialisées et les enseignements tirés par les acteurs pertinents dans leurs domaines de compétence et conformément à leurs mandats.

Il est essentiel d'assurer la stabilité et de réaliser le développement durable pour que les efforts internationaux visant à promouvoir la paix et le développement dans le monde entier soient couronnés de succès. Le fait que de nombreux pays non alignés, en particulier en Afrique, ne semblent pas être en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 est un argument supplémentaire en faveur de la mise en œuvre de tous les engagements pris en matière d'appui au développement, en particulier en Afrique, notamment la pleine application de la déclaration politique sur « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (résolution 63/1), adoptée lors d'une séance de haut niveau de l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008, mais aussi la mise en œuvre de tous les autres engagements pris en matière d'appui aux efforts déployés par les pays en développement pour réaliser un développement durable.

Le Mouvement des pays non alignés pense que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent à un tournant décisif du fait de la demande croissante d'opérations, ainsi que de l'élargissement et de la complexité de leurs tâches et de leurs mandats, mais aussi du fait des responsabilités accrues de l'Organisation qui vont au-delà de son rôle politique et de sa capacité de les assumer. Tous ces facteurs, ainsi que l'absence de règlement politique de nombreux conflits, alourdissent le fardeau imposé aux capacités de l'Organisation et des fournisseurs d'effectifs militaires ou de police.

Le Mouvement des pays non alignés estime que, compte tenu de cette situation, l'Organisation devrait continuer de faire fond sur les progrès réalisés vers l'élaboration d'une vision commune de la façon de développer des concepts et de renforcer le partenariat entre les États Membres et le Secrétariat pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies puissent disposer de l'appui politique, financier et logistique nécessaire, conformément à une vision qui tienne compte des besoins et des capacités disponibles et de manière à renforcer le rôle de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conséquence, le Mouvement des pays non alignés souligne une nouvelle fois sa détermination d'appuyer tous les efforts visant à rendre efficaces les opérations de maintien de la paix et réaffirme ce qui suit.

Premièrement, il est important de parvenir à un consensus entre les États Membres sur la formulation des politiques de maintien de la paix et de ne pas chercher à mettre en œuvre des idées ou des approches qui n'ont pas été approuvées par les États Membres.

Deuxièmement, il faut fournir aux missions de maintien de la paix tout l'appui, toutes les ressources financières et humaines et toutes les capacités militaires et civiles nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches en respectant pleinement les lois et les normes du pays hôte et réaliser leurs objectifs communs. Dans ce contexte, il faut éviter de changer les tâches qui ont été confiées aux missions de maintien de la paix sans avoir consulté au préalable les pays fournissant des contingents ou avoir obtenu leur consentement.

Troisièmement, il importe de prêter davantage attention aux stratégies de sortie, au moyen d'efforts redoublés, pour régler les différends de manière pacifique, ce qui est l'objectif principal de la stratégie de sortie, dans l'intention de répondre de manière efficace aux demandes accrues de certains États que les missions de maintien de la paix se retirent rapidement et de préparer le terrain pour que les acteurs de la consolidation de la paix et du développement appuient et consolident la paix qui vient d'être instaurée grâce au développement socioéconomique et au renforcement efficace des institutions et des capacités, sur la base du plein respect de la prise en main nationale.

Par ailleurs, le Mouvement des pays non alignés estime que les activités de consolidation de la paix doivent être menées au moyen de consultations efficaces et approfondies entre les principaux organes de l'ONU, en mettant l'accent voulu sur leurs domaines respectifs de compétence.

Les liens à trois niveaux entre maintien de la paix, consolidation de la paix et développement doivent être examinés en détail et avec soin par les organes pertinents de l'ONU afin d'assurer le financement nécessaire des trois processus, dans le but de renforcer, dans le cadre de la prise en main nationale, les capacités nationales des gouvernements des pays sortant d'un conflit pour qu'ils soient en mesure d'exercer leurs fonctions et d'assumer leurs

responsabilités. Ceci permet aux gouvernements nationaux d'avoir les moyens préalables nécessaires pour assumer leurs responsabilités dans les secteurs de la sécurité, de la défense et dans les secteurs politiques, sociaux et économiques et de lancer un processus de développement durable appuyé par des ressources financières, une expertise technique et des capacités institutionnelles suffisantes. En outre, la fourniture des ressources nécessaires en temps voulu sera indispensable.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix doit examiner les stratégies intégrées de consolidation de la paix destinées aux pays qui sortent d'un conflit, pour veiller à ce qu'elles intègrent progressivement une composante globale de développement durable qui relève les défis socioéconomiques émergents dès les premières phases de mise en œuvre par les autorités nationales, en coopération avec la Commission de consolidation de la paix et les acteurs régionaux, internationaux et de l'ONU concernés.

En conséquence, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent prendre dûment en considération le chevauchement existant entre le processus de consolidation de la paix et le lancement d'un cadre de développement durable dans les pays qui sortent d'un conflit. Les efforts visant à mettre en place les fondations d'une bonne gouvernance, de l'état de droit et l'application des principes de démocratie et de justice ne pourront se déployer pleinement dans des communautés frappées par la pauvreté, la maladie, la faim et une absence permanente des normes d'existence élémentaires.

La Commission de consolidation de la paix doit s'engager activement dans la conception des premières composantes de consolidation de la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix selon une approche au cas par cas, où elle doit procéder à une évaluation appropriée des besoins et des conditions nécessaires à une telle composante, et ce en totale coordination avec le pays concerné. La Commission de consolidation de la paix peut enrichir les débats du Conseil de sécurité sur les situations d'après conflit en faisant part de ses vues et de son savoir-faire, qui pourraient être utiles à la consolidation de la paix et durant les premières phases des processus de développement. De plus, sans porter atteinte aux fonctions et aux pouvoirs du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent aussi jouer un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix et de développement.

Le Mouvement des pays non alignés continuera à appuyer tous les efforts déployés par l'ONU dans tous les domaines, y compris la paix, la sécurité et le développement, et se tient prêt à s'engager de manière constructive dans tout débat ultérieur sur ce point important à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

Mme Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence brésilienne d'avoir convoqué ce débat public sur ce thème fort important de l'interdépendance entre la sécurité et le développement. Je voudrais également exprimer ma gratitude à Mme Sarah Cliffe, de la Banque mondiale, qui nous a donné un aperçu du *Rapport sur le développement dans le monde 2011*, ainsi qu'au Président de la Commission de consolidation de la paix pour son exposé. La déclaration intéressante du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, indique qu'aujourd'hui l'ONU travaille dans un monde radicalement différent face à des réalités nouvelles.

Nous ne savons que trop bien que les plus grandes menaces à la sécurité auxquelles nous faisons face actuellement, et qui continueront de peser dans les décennies à venir, vont bien au-delà de guerres acharnées entre États ou de leurs violences internes. Elles englobent l'exclusion et les troubles politiques, économiques et sociaux – en raison d'une pauvreté abjecte, d'une grave pénurie d'eau et de nourriture, de maladies infectieuses et de la dégradation de l'environnement –, la diffusion et l'emploi potentiel d'armes de destruction massive; le terrorisme; la criminalité transnationale organisée et les flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées. Les menaces ne connaissent aucune frontière, elles sont liées entre elles et doivent être contrées aux niveaux national, régional et mondial.

Le problème central pour nous à présent est de faire largement entendre le concept de sécurité, avec les responsabilités, stratégies, institutions et systèmes qui l'accompagnent, et qui non seulement instaurent la stabilité et l'état de droit mais aussi favorisent le développement socioéconomique et le droit des peuples à l'autodétermination. Les principes qui commandent de vivre à l'abri du besoin et de la peur, ainsi que de vivre dans la dignité et dans le respect des

droits de l'homme, sont fondamentaux car ils se renforcent mutuellement et sont interdépendants. Ils guident les processus de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, d'action humanitaire, de consolidation de la paix, de relèvement après les conflits et de développement, et en particulier de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons constamment ajuster ces instruments à chaque théâtre d'opérations, chaque situation étant spécifique, mais aussi collectivement pour ce qui est de la stratégie du Conseil de sécurité concernant les règles d'engagement des opérations de maintien de la paix et leurs stratégies de sortie, ainsi que les mesures prises pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration par le biais d'actions multidisciplinaires à plusieurs niveaux. Il faut prendre des mesures pour mettre sur pied les institutions, renforcer les capacités et fournir des services en vue de promouvoir la stabilité interne.

Il est donc manifeste que le Conseil doit prendre en compte les résolutions de l'Assemblée générale et de ses six Commissions portant sur les questions de sécurité pertinentes. De même, les décisions du Conseil économique et social, qui inspire l'ordre du jour à la suite des sommets mondiaux, coordonne les activités des institutions spécialisées des Nations Unies, consulte les organisations et réseaux non gouvernementaux grâce aux commissions régionales, constituent des avertissements précoces. Le Conseil des droits de l'homme fournit des indicateurs en matière de droits de l'homme dans les situations spécifiques de conflit. La Commission de consolidation de la paix offre des conseils sur les lacunes qui menacent de saper la paix dans les situations de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit. Le système de réponse humanitaire et la gestion mondiale de l'environnement de l'ONU, qui doivent chacun faire face à un élargissement toujours croissant de l'éventail et de l'ampleur des demandes, sont exceptionnellement bien placés pour superviser les questions de sécurité mondiale et pour proposer une avancée vers le développement durable, qui comprenne la participation des femmes et des jeunes.

Le Conseil doit admettre que, parmi les principaux facteurs qui contribuent à la paix et à la prospérité se trouvent un leadership fort, la légitimité populaire et les approches politiques, pouvant intégrer avec succès la sécurité, la justice, la volonté et les possibilités de progrès économiques. Il devient donc impératif de mettre en place des mesures de confiance à court, moyen et long termes dans les domaines politique, social et de développement, et d'obtenir des résultats concrets sur le terrain en décentralisant. La création, par mon pays, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, est un excellent exemple de coopération régionale, et atteste de la difficulté d'un tel processus et du temps qu'il nécessite, mais aussi du fait qu'une forte volonté politique peut rendre possible l'instauration de la confiance et, partant, la prévention des conflits.

Le conflit et la fragilité, ainsi que leur lien avec le développement, impliquent une coopération plus étroite que par le passé avec les institutions financières – comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales – ainsi qu'avec des structures régionales, comme l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union européenne, aux côtés d'une grande variété d'autres acteurs aux niveaux local, national, régional et mondial. Les jeunes représentent un segment important de cet éventail multipartite d'universitaires, de chefs religieux, d'acteurs des droits de l'homme, d'organisations locales et de médias indépendants. Leur implication est essentielle pour une intervention rapide en vue d'éviter toute radicalisation. Bien que le Conseil et les opérations de maintien de la paix aient des mandats limités, ils peuvent tirer largement parti du système des Nations Unies, qui traite directement des questions de développement et interagit avec des acteurs pertinents qui remplissent des fonctions de surveillance.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'appui du Kazakhstan à l'ONU s'agissant de promouvoir la paix de diverses façons, en particulier avec la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk en 1991, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en 1996 et la mise en place d'une réflexion collective par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique sur les questions de paix, de sécurité et de développement durable. Mon pays contribue aussi au processus de relèvement des pays de la région touchés par la guerre et les conflits. Il est essentiel que le Conseil réévalue en permanence les conditions changeantes de sécurité internationale et leurs conséquences pour l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pérou.

M. Rodríguez Arnillas (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la tenue de ce débat et remercie la présidence de l'avoir organisé. Il nous donne l'occasion d'aborder un thème d'actualité important. En sa qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix et en tant que participant actif aux activités du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Pérou est déterminé à apporter son aide dans ce domaine. Je tiens par ailleurs à exprimer notre gratitude pour la présentation de la note de réflexion (S/2011/50, annexe) dont nous sommes saisis et qui constitue une base pour notre présent débat.

Le Pérou s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Pérou a souligné à de nombreuses occasions l'importance que revêtent la complémentarité et la synergie entre les activités dans les domaines de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire. Ce sont des éléments indissociables et interdépendants qui doivent guider l'élaboration de stratégies globales de maintien de la paix et de consolidation de la paix et qui doivent nécessairement se refléter sur le terrain, car notre objectif est de rétablir la paix et la sécurité internationales, dont la responsabilité première incombe à cet organe principal de l'ONU.

Il y a quelques jours à Munich, lorsqu'il a abordé la question des événements au Moyen-Orient, le Secrétaire général a fait référence à la coexistence indispensable entre la sécurité et le développement, concepts qui ne peuvent exister l'un sans l'autre. De nombreuses expériences l'attestent, notamment des expériences actuelles qui représentent un objectif pour ce Conseil et cette Organisation. Je dois également souligner que l'histoire nous a enseigné que dans ces cas précis, il existe également un lien entre la violence, la fragilité des institutions, l'insécurité et la reprise des conflits.

Comme le montre l'expérience de l'ONU, il devient de plus en plus urgent d'adopter une approche globale et intégrée de la sécurité et du maintien de la paix. Cela suppose d'analyser les causes profondes de la violence et les conditions socioéconomiques sur le terrain, mais également d'abandonner les approches et les stratégies fragmentées et hermétiques entre situations de conflit et d'après conflit. Il faut donc déployer des efforts complémentaires de diplomatie préventive afin d'éviter la reprise des conflits ou leur apparition, appuyer les processus de règlement des conflits, de maintien et de consolidation de la paix.

Sachant que les opérations de maintien de la paix sont l'un des principaux instruments dont dispose cette Organisation pour maintenir la paix et la sécurité, la question se pose de savoir si elles peuvent ou doivent participer aux activités de développement, et dans quelle mesure. Dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/65/680), le Secrétaire général souligne que les opérations de maintien de la paix remplissent ordinairement trois fonctions spécifiques.

La première consiste à articuler les priorités stratégiques en soutenant le consensus entre les acteurs nationaux et la communauté internationale; la deuxième consiste à faciliter la consolidation de la paix par d'autres acteurs, en assurant un cadre sécuritaire et en appuyant les activités de reconstruction socioéconomique; et la troisième concerne les fonctions relatives à la consolidation de la paix et consiste notamment à jeter les bases de la stabilité, du renforcement des capacités et du développement institutionnel, phase qui, conformément aux conclusions auxquelles est parvenu le Conseil le mois dernier, est indispensable sur le chemin d'un développement et d'une paix durables. Ces fonctions, que remplissent actuellement les opérations de maintien de la paix, montrent que ces missions peuvent englober la sécurité et le développement, qu'il s'agisse d'activités de maintien de la paix, de consolidation initiale de la paix ou de consolidation de la paix.

En élaborant une stratégie intégrée, nous devons souligner le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe qui évalue et catalyse l'approche axée sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement, mise au point en fonction des besoins spécifiques dans chaque situation et en fonction des priorités nationales, et qui vise à créer et renforcer les capacités nationales. Il est essentiel de renforcer les capacités de la Commission de consolidation de la paix et de contribuer ainsi à une mise en œuvre rapide et efficace des recommandations concernant son examen. La Commission est l'un des organes les plus importants et les mieux faits pour réaffirmer la participation de l'ONU aux processus de paix et générer le climat de sécurité et de confiance nécessaire à la mise en place d'un processus de prise en main nationale ouvert à tous.

Pour terminer, je vais revenir au thème de notre débat d'aujourd'hui. Il est de toute évidence indispensable que les mandats des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix soient axés sur la sécurité et le développement. Par ailleurs, les stratégies et les activités de toutes les institutions des Nations Unies doivent participer directement à la mise en œuvre des activités de développement. Il importe donc d'établir une coordination efficace et étroite entre ces institutions, et ce, avec le concours de l'ensemble des Membres afin de garantir cette coordination. En d'autres termes, nous avons une responsabilité partagée dont le Pérou est tout à fait conscient et qu'il s'engage à assumer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'ONU, à savoir les Îles Salomon, la Micronésie, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu et mon pays, les Fidji. Je tiens à commencer par remercier la présidence brésilienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat public. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont compris il y a bien longtemps que la paix, la sécurité et le développement allaient de pair. Je suis donc heureux de pouvoir donner notre avis à l'occasion de cet important débat.

Les petits États insulaires en développement, tels que ceux du Pacifique qui ont connu des conflits violents, sont mieux que tout autre au fait de l'interdépendance entre sécurité et développement. L'action renforcée en faveur d'un développement économique durable, par exemple l'investissement axé sur la création d'emplois, le renforcement et l'entretien des infrastructures vitales et la lutte contre la dégradation de l'environnement, aide à éviter la reprise des conflits, et elle est le seul moyen de garantir la paix à long terme. Ce type de développement, parallèlement à la sécurité, fait partie intégrante des activités de consolidation de la paix.

Plus généralement, le développement renforce la résistance des pays face aux chocs politiques, économiques et environnementaux qu'ils subissent, mais aussi leur capacité à réagir en conséquence. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ne peuvent pas lutter efficacement contre les chocs mondiaux du fait de leurs vulnérabilités propres, notamment de leur position géographique unique et de l'absence tant de capacités techniques que de grandes économies diversifiées. Les effets mondiaux du développement non durable peuvent également diminuer notre résistance face aux chocs extérieurs et menacer la sécurité. Par exemple, les pratiques de pêche non viables dans les eaux du Pacifique compromettent gravement la sécurité alimentaire dans notre région. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 65/150 de l'Assemblée générale, sur la protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables – résolution que tous les pays du Pacifique ont approuvée. Nous attendons avec impatience que ces questions importantes soient abordées l'année prochaine à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro.

Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, l'impact négatif des changements climatiques représente le principal risque de choc et la menace la plus imminente à notre développement et à notre sécurité. La montée des eaux, l'intensité accrue des tempêtes, les pénuries locales et mondiales de nourriture et l'extrême insuffisance d'eau potable mettent en danger un grand nombre de nos îles. Le rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité décrit les changements climatiques comme des multiplicateurs de menaces. Cela est vrai. Mais les changements climatiques représentent également une menace en eux-mêmes, car ils créent une instabilité là où il n'en existait pas auparavant.

Sur la base des projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime qu'il est fort probable que l'élévation du niveau des mers et l'augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes rendront les États insulaires de faible altitude, comme le sont certains petits États insulaires en développement du Pacifique, complètement inhabitables avant même qu'ils soient entièrement submergés. Les déplacements inévitables qui en résulteront à partir de ces États insulaires pourraient causer de graves problèmes de sécurité pour les populations déplacées et les communautés réceptrices. Pour certains États insulaires du Pacifique, les impacts climatiques, notamment l'élévation du niveau des mers, pourraient même menacer et remettre

en cause les conceptions actuelles de souveraineté. Cette question est sans précédent et exige l'attention particulière du Conseil de sécurité.

En même temps, les changements climatiques compromettent notre développement économique en exigeant que nous consacrions une part de plus en plus importante de nos ressources financières à nous adapter à leur impact négatif. Il faut d'urgence intensifier les efforts visant à améliorer les perspectives de développement des pays vulnérables afin de préserver leur capacité de résistance face aux conséquences des changements climatiques, et financer sans plus attendre des projets d'adaptation. Cela doit aller de pair avec des efforts mondiaux visant à réduire rapidement les émissions de dioxyde de carbone. Les émissions antérieures nous ont déjà amenés à des niveaux dangereux de réchauffement, et le monde risque de subir des répercussions déstabilisatrices et non linéaires qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

Pour atténuer les risques de conflit et d'insécurité, le Conseil de sécurité doit examiner d'urgence les incidences des changements climatiques sur la sécurité. En 2009, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 63/281, qui invitait tous les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Organe de l'ONU dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a pour devoir d'examiner cette question de manière approfondie. Nous demandons de nouveau au Conseil de sécurité d'examiner d'urgence les menaces que les changements climatiques posent à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que les mesures qu'il pourrait prendre pour faire face à ces menaces croissantes.

Comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, nous devons nous concentrer davantage sur le lien entre changements climatiques, sécurité et développement, et sur le fait qu'il faut gérer les risques climatiques pour instaurer la sécurité.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Seger (Suisse) : En 2005 déjà, lors du Sommet du Millénaire +5, nous affirmions l'importance du lien existant entre 1e développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme et leur renforcement mutuel. L'urgence de tout mettre en œuvre pour réaliser la vision présentée dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) s'avère plus évidente aujourd'hui encore. Nous saluons donc votre initiative d'avoir porté ce débat à l'ordre du jour.

Compte tenu de l'heure et de la longue liste des autres orateurs, ma déclaration sera extrêmement brève et se limitera à deux points. Pour le reste, je prie le Conseil de se référer à l'intervention de mon collègue belge qui a parlé au nom des cinq Présidents des configurations de la Commission de consolidation de la paix à laquelle nous nous associons pleinement.

Les deux points sur lesquels je voudrais parler plus particulièrement sont les suivants.

Premièrement, une paix durable et le développement d'une société ne peuvent pas être acquis sans que l'on promeuve les droits de l'homme et la justice. Par conséquent, les processus de réforme des Nations Unies touchant à la paix et à la sécurité, au système opérationnel du développement et aux droits de l'homme doivent avancer de façon coordonnée. Ainsi, le Conseil de sécurité gagnerait en efficacité s'il pouvait bénéficier d'une analyse plus complète des situations qu'il suit, notamment sur les causes profondes des conflits, et qui tienne compte notamment des dimensions socioéconomiques, environnementales et d'autres facteurs qui menacent la paix et la sécurité.

Deuxièmement, et c'est mon dernier point, une coopération stratégique entre les Nations Unies et la Banque mondiale est essentielle. À ce titre, le *Rapport sur le développement dans le monde de 2011 sur les conflits, la sécurité et le développement* de la Banque mondiale vient à point nommé. Les échanges réguliers avec les acteurs du développement et avec ceux de l'architecture de promotion de la paix gagneraient à être systématisés et renforcés. Je pense par exemple aux processus d'élaboration des rapports du Secrétaire général, à la planification des missions, à la formation continue pour le personnel et au sein des équipes spéciales des missions intégrées. Pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, l'importance d'une telle coopération n'est plus à démontrer, et nous nous réjouissons de pouvoir y contribuer activement pour le Burundi.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) : Madame la Présidente, l'engagement constant et concret de votre pays, le Brésil, en faveur de la consolidation de la paix et du

développement explique le choix judicieux de la thématique de votre présidence de notre Conseil de sécurité. C'est une heureuse coïncidence que ce débat prolonge celui programmé par la présidence bosniaque du mois dernier, que nous saluons, dans l'intérêt d'une réflexion approfondie et d'une action soutenue pour l'avènement d'une approche réellement intégrée du Conseil de sécurité dans le traitement des conflits.

La persistance des conflits, le coût humain et financier qu'ils génèrent et les impératifs de la stabilité dans la phase postconflit, commandent une interaction précoce entre la phase de maintien et de consolidation de la paix. L'avènement d'une paix pérenne passe impérativement par une gestion judicieuse de la phase critique de transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Dans cette phase de transition, il importe d'adopter une approche alliant les impératifs sécuritaires à des actions de développement susceptibles de stabiliser l'État sortant d'une situation de conflit. Cette phase critique doit être appréhendée avec une grande vigilance au regard du risque élevé de rechute dans des conflits.

Les interactions entre la sécurité et le développement étant complexes, il importe de gérer avec précaution le passage vers une dynamique de consolidation de la paix dans un environnement international marqué par la collusion grandissante entre les réseaux de criminalités transnationales, les acteurs non étatiques et les nébuleuses terroristes qui œuvrent de concert pour la fragilisation des États, comme c'est le cas dans l'espace sahélo-saharien.

La présence de l'ONU dans un contexte postconflit devrait concourir à l'instauration de stratégies nationales ciblant les axes prioritaires parmi lesquels la promotion des droits de la femme, l'emploi des jeunes, la protection des groupes sociaux vulnérables, l'établissement de l'état de droit et le renforcement institutionnel de l'État. Dans cette vaste entreprise, il est fondamental que les efforts des Nations Unies soient coordonnés efficacement afin de conjuguer de manière cohérente instauration de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement. La Commission de consolidation de la paix a un rôle clef à jouer à cet égard.

Il est impératif que la communauté internationale renforce les capacités de l'État hôte pour la réduction de la pauvreté, la relance économique et la prestation des services de base. La pratique a démontré amplement l'importance cruciale de l'appropriation par les autorités nationales de l'entreprise de consolidation de la paix. Ce rôle de chef de file n'est pas sans défis, mais il est crucial dans la mesure où il permet une meilleure articulation d'une stratégie nationale de relèvement rassemblant les volets paix, sécurité et développement. À cet égard, il est important de promouvoir les synergies et la coordination nécessaires entre les structures nationales et internationales en mobilisant les ressources nécessaires à long terme.

L'ONU est appelée á renforcer sa capacité de définir, dès le départ, des stratégies intégrées et de coordonner les activités des différents acteurs présents sur le terrain, aussi bien ceux qui sont responsables de la sécurité que ceux chargés du développement. Il s'agit de donner à l'action de la communauté internationale plus de cohérence et de coordination. De plus, l'aide économique internationale, qu'elle émane de bailleurs de fonds bilatéraux ou des institutions financières internationales, doit être axée sur des projets tenant compte des réalités économiques, sociales et même culturelles du pays, de ses capacités spécifiques et des perspectives offertes aux investissements étrangers. Dans cette optique, mon pays mène une politique active d'appui à la consolidation de la paix dans de nombreux pays africains, en ciblant les secteurs multiplicateurs contribuant au développement humain, tels que l'éducation, l'alimentation en eau potable et l'électrification des zones rurales.

Au-delà des efforts déployés par l'ONU et par la communauté internationale pour établir, maintenir et consolider la paix, leur rôle dans le règlement pacifique des différends et dans la prévention des conflits demeure primordial et mérite d'être développé, consolidé et pourvu de moyens financiers et humains suffisants au service de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Brésil d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration et Mme Sarah Cliffe, de la Banque mondiale, de ses observations sur le *Rapport sur le développement dans le monde*, que nous attendons avec intérêt. Je remercie

également tous les orateurs qui ont pris la parole devant le Conseil aujourd'hui.

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; et le Liechtenstein, membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais aborder les relations complexes d'interdépendance entre la sécurité et le développement sous trois angles : premièrement, la sécurité en tant que condition préalable du développement; deuxièmement, le développement en tant que condition préalable de la sécurité; et enfin, le respect des droits de l'homme en tant que condition préalable de la sécurité et du développement.

À court terme, la sécurité est une condition préalable du développement. Plus de la moitié des pays sortant d'un conflit y replongent dans les cinq ans qui suivent la signature d'un accord de paix, ce qui réduit à néant tout espoir de développement. Les missions de maintien de la paix peuvent contribuer à contenir la violence, en particulier s'il s'agit de missions multidimensionnelles et si elles conjuguent leurs efforts avec ceux d'autres acteurs des Nations Unies par le biais d'un cadre stratégique intégré, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer l'impartialité, la neutralité et l'indépendance des entités humanitaires.

L'Union européenne demeure déterminée à continuer d'améliorer les performances de ces missions, aussi bien depuis New York que sur le terrain. À New York, nous appuyons toujours fermement, par une contribution active, la Commission de consolidation de la paix, qui peut assister le Conseil de sécurité dans le domaine de la consolidation de la paix, en le conseillant, par exemple, sur la façon dont il peut opérer la jonction entre les activités de ses missions et l'ensemble de la structure de consolidation de la paix dans un pays donné. En outre, l'Union européenne attend avec intérêt l'élaboration d'une stratégie portant sur les premières tâches capitales de consolidation de la paix, qu'exécutent les soldats de la paix, et prévoyant une planification commune au niveau du système des Nations Unies et une répartition claire des tâches au sein de ce système en fonction des compétences, des résultats déjà obtenus par le passé et de la capacité réelle d'intervention. Toujours à New York, nous attendons aussi avec intérêt de voir le Comité spécial des opérations de maintien de la paix activement à l'œuvre et prouvant son pragmatisme, notamment par l'élaboration d'un cadre stratégique effectif de protection des civils et par un dialogue constructif sur une conception énergique du maintien de la paix.

Sur le terrain, en plus de nos 13 missions politiques, civiles et militaires, nous mettons des ressources financières à la disposition de projets destinés à venir renforcer les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons ainsi aidé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à élaborer des manuels destinés aux secteurs de la justice et du maintien de l'ordre; permis à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration d'anciens combattants; assisté la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad dans la formation de policiers au Tchad; et prêté main-forte à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour le renforcement des capacités du secteur de la sécurité. Toutes ces mesures sont déterminantes pour créer dans ces pays les conditions de sécurité favorables au développement.

À long terme, le développement est une condition préalable de la sécurité. Les pays les plus pauvres sont aussi en majorité les plus fragiles, et chaque point de croissance supplémentaire est un point de moins s'agissant des risques de guerre civile. Nous devons nous employer à trouver des solutions à long terme, en intégrant la prévention des conflits à nos politiques de développement. Nous devons œuvrer au développement durable, et à la sécurité alimentaire et nous attaquer à toutes les causes profondes des conflits. C'est ce que fait l'Union européenne.

L'élimination de la pauvreté est au cœur du Traité de Lisbonne. Plus de 50 % des sommes consacrées à l'aide aux pays en développement provient de l'Union européenne et de ses États membres, ce qui en fait le plus grand donateur d'aide au monde. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont l'un des axes de notre politique d'aide, tandis que le deuxième est constitué par l'appropriation nationale. Bien entendu, les acteurs nationaux ne peuvent prendre leur destin en main que s'ils ont les capacités nécessaires pour gérer la multitude de leurs interactions avec la communauté internationale. C'est pourquoi l'Union européenne a décidé d'aider le Bureau d'appui à la consolidation de

la paix à mettre en place une base de données spéciale, sur laquelle peuvent s'appuyer les pays pour créer leurs propres systèmes nationaux de gestion de l'information sur l'aide.

Les droits de l'homme constituent le troisième des trois piliers de notre organisation mondiale. Aussi bien à court terme qu'à long terme, le respect de tous les droits de l'homme et de la primauté du droit est, outre une fin en soi, une condition préalable à la sécurité et au développement. En l'absence de respect des droits de l'homme et de l'état de droit, la sécurité ne peut être de la sécurité. Il ne peut y avoir de développement humain sans droits humains. Comme l'indique le dernier rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la prise en compte systématique des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme contribue à réduire les inégalités et la discrimination, qui se dissimulent souvent sous les problèmes de développement.

L'Union européenne est très favorable à la prise en compte systématique des droits de l'homme, y compris de l'égalité des sexes, dans les travaux de l'ONU, par le biais, par exemple, du nouveau mécanisme créé à cette fin par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Convier plus fréquemment au Conseil de sécurité le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour des séances d'information serait un bon moyen de prendre davantage en compte les droits de l'homme dans les travaux du Conseil. L'Union européenne appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans ses efforts pour intégrer un volet droits de l'homme à toutes les composantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais saluer l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui (S/PRST/2011/4), qui fait fond sur la doctrine déjà importante existant en la matière, y compris le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. L'Union européenne attend avec intérêt les nouvelles suites qui seront données à ces déclarations relativement aux relations d'interdépendance entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme, de façon à les traduire en mesures concrètes au niveau international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Brésil de sa décision de convoquer cet important débat sur les relations d'interdépendance entre la sécurité internationale et le développement, dans le cadre de la recherche d'une paix durable dans le monde. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé important de ce matin; le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Eugène-Richard Gasana, de sa contribution précieuse à ce débat et M[me] Sarah Cliffe, de la Banque mondiale, de sa déclaration claire et très documentée.

Le Chili s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Thaïlande au nom du Réseau Sécurité humaine, auquel nous appartenons.

La longue expérience des Nations Unies en matière de prévention et de règlement des conflits nous enseigne que la question du développement, ou plutôt de l'absence de celui-ci, est à la base d'un grand nombre des conflits inscrits à l'ordre du jour de ce conseil. La sécurité qui est imposée par les opérations de maintien de la paix n'est pas une garantie de sécurité prolongée ni d'absence de reprise éventuelle du conflit. Pour éviter que cela n'arrive, le concours de plusieurs facteurs est nécessaire : la sécurité bien entendu, le renforcement de l'état de droit, la démocratie, le respect et la défense des droits de l'homme, le renforcement du pouvoir des femmes et la création de conditions propices au développement. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut parvenir à une paix durable.

Dans ce contexte, la problématique du développement, les conditions sociales d'un pays – qu'il s'agisse des taux de chômage, de personnes souffrant de la faim ou de pauvreté – et les moyens mis en œuvre pour faire face à ces défis sont des éléments que le Conseil doit examiner et prendre en compte quand il autorise les mandats des missions de maintien de la paix. Nous sommes à cet égard d'accord avec la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, quand elle souligne que

> « la reconstruction, le relèvement économique et le renforcement des capacités sont des conditions essentielles du développement à long terme des pays au lendemain de conflits, et d'une paix durable » (*S/PRST/2011/4*).

C'est particulièrement vrai dans le monde d'aujourd'hui, où la grande majorité des crises qui ont un impact sur la paix et la sécurité internationales sont liées à des conflits internes et à des guerres civiles. C'est en effet dans de telles situations que les facteurs du sous-développement que sont la pauvreté, le chômage et la marginalisation sociale mettent

intrinsèquement en question les États sous forme de crises de gouvernance, d'instabilité ou de risque de fragmentation. Le Conseil ne peut laisser de côté ces éléments s'il veut adopter des décisions éclairées permettant d'instaurer une paix viable.

Compte tenu de ce qui précède, il nous semble toutefois que, pour traiter comme il convient des relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement, il est essentiel de veiller à la coordination et à la cohérence entre les travaux de chaque organe du système des Nations Unies dans ce domaine. Il ne s'agit pas de confier au Conseil de sécurité la responsabilité des questions de développement, mais de prendre en considération, dans les travaux du Conseil, les points de vue que peuvent apporter sur le développement le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les autres organes, fonds et programmes compétents des Nations Unies et les entités régionales pertinentes.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la nécessité de créer la Commission de consolidation de la paix, pour qu'elle assiste les États sortant d'un conflit en leur proposant un point de vue global. En ce qui concerne les recommandations des cofacilitateurs du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de 2010, approuvées par diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en vue d'établir et de maintenir un dialogue informel et fluide entre le Conseil et la Commission, mon pays estime qu'une proposition concrète pourrait être d'intégrer ce dialogue informel aux activités du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous savons bien que le maintien et la consolidation de la paix sont les deux faces d'une même médaille. Nous nous félicitons que le Conseil reconnaisse, dans sa déclaration présidentielle, la nécessité d'une coordination avec la Commission et d'un dialogue avec elle.

Enfin, je voudrais insister sur deux cas représentatifs.

Le premier concerne l'Afrique, un continent qui a été à maintes reprises un sujet de préoccupation pour le Conseil de sécurité et qui fait l'objet de l'attention constante du Brésil. Comme il est admis dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), les relations d'interdépendance entre sécurité et développement sont indéniables dans cette région, et le Conseil doit poursuivre et intensifier ses efforts pour intégrer les facteurs de développement économique et social qui influent sur la paix et la sécurité dans la région.

Le cas d'Haïti est particulièrement parlant pour nous – il s'agit d'un pays frère confronté à des problèmes urgents sur la voie de la paix, de la stabilité politique et du développement économique et social. Dans le cas d'Haïti, mon pays estime également que, sans sous-estimer les tâches en matière de sécurité, qui doivent être exécutées de manière progressive et constante, le Conseil de sécurité est on ne plus bien placé pour aider le système des Nations Unies à créer des conditions propices à un développement soutenu et durable du pays. Cela doit se faire de manière totalement indépendante, dans un contexte de démocratie et de stabilité politique et dans le plein respect du principe de prise en main nationale, et s'inscrire dans le cadre des mandats appropriés afin de créer, grâce à une approche intégrée, les capacités nationales nécessaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier la présidence brésilienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat sur la question très pertinente des relations d'interdépendance entre sécurité et développement.

Ma délégation estime que la paix et la sécurité s'appuient sur la mise en place d'un cadre bien pensé et durable pour le développement socioéconomique des zones sortant d'un conflit. Il est tout aussi important de se concerter sur l'action à mener et de mettre en œuvre des projets et des programmes de développement dans les zones présentant des risques de conflit et d'instabilité. La sécurité doit être solidement ancrée dans des infrastructures politiques, sociales et économiques aussi bien dans des zones sortant d'un conflit que dans celles qui accueillent des réfugiés.

Nous constatons avec satisfaction que de plus en plus d'États Membres réorientent à dessein les objectifs et principes de leur politique étrangère afin de renforcer la contribution de l'aide au développement au renforcement de leurs relations avec d'autres États.

Le fait qu'un nombre considérable d'États Membres mette de plus en plus l'accent sur la démilitarisation dans le cadre de leur politique étrangère a un impact positif sur la sécurité et le développement. De plus en plus de ressources continuent d'être consacrées à la promotion des programmes de développement, à la mise en place d'institutions de gouvernance solides, à la promotion de l'état de droit, ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme. Le fait que les États Membres établissent la parité entre les priorités en matière de développement et les dépenses militaires représente un changement de politique et de stratégie honorable qui montre qu'ils sont désireux d'apporter des réponses individuelles et collectives au défi mondial qui consiste à combler le déficit de développement et à faire face aux risques d'insécurité dans de nombreuses régions du monde.

La communauté internationale, de manière collective, dispose d'une multitude de ressources et de capacités permettant de mettre les êtres humains à l'abri du dénuement et du sous-développement. Ainsi, nous aurions pu éviter des mesures plus onéreuses et privilégier une approche plus durable et plus efficace du maintien de la paix et de la sécurité. Nos initiatives audacieuses en matière de gestion des conflits seront vaines si nous ne faisons pas preuve du même engagement et ne mobilisons pas les mêmes ressources pour atteindre un des objectifs principaux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir mettre plus d'un milliard de personnes à l'abri de la pauvreté et de la faim.

Nous ne devons pas permettre à la quête de technologie et d'innovation d'entraver la coopération internationale et de creuser davantage le fossé entre les excès, d'une part, et l'extrême pauvreté, d'autre part. Les possibilités offertes par les marchés libéralisés devraient favoriser leur ouverture ainsi qu'une augmentation des échanges commerciaux et une hausse de l'investissement. À ce jour, elles ont simplement permis de garantir développement et croissance à certaines économies plus qu'à d'autres. Voilà le défi que nous devons relever en matière de sécurité.

Les fruits de la mondialisation doivent être à l'origine du partenariat le plus puissant et de relations d'interdépendance les plus fortes dans l'action que nous menons en faveur de l'avenir de toute l'humanité. Investir dans le développement durable des autres États présente un avantage commun en tant qu'il permet de rapprocher davantage les pays plutôt que de les éloigner les uns des autres. Nous devons construire une communauté de développement plus solide et plus interdépendante. C'est le moyen le plus durable d'éliminer les conflits et l'insécurité.

Je tiens ici à saluer l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix pour l'action soutenue qu'ils mènent en ce qui concerne la prévention, la surveillance et la gestion des conflits, ainsi que le rétablissement de la sécurité, de l'état de droit et la reconstruction et le renforcement des institutions de gouvernance.

Ma délégation estime que seule l'ONU jouit de l'autorité morale et de la légitimité universelle nécessaires pour intervenir dans des situations instables qui menacent ou paralysent des États. Cependant, pour trouver une solution durable aux problèmes liés à la paix et à la sécurité, il faut mettre davantage l'accent sur la stratégie économique qui sera appliquée au lendemain d'un conflit. L'art de la médiation et de la gestion des conflits doit donc toujours s'accompagner de lignes directrices claires sur la mobilisation des ressources et la définition des priorités de développement à long terme.

Nous sommes tout à fait convaincus que l'aide au développement est, de loin, un moyen bien plus efficace et durable de régler le problème de l'insécurité, simplement parce qu'elle permet d'obtenir des résultats. Elle est un soutien pour les pays et contribue à y prévenir la reprise du conflit. Elle est bien plus appréciée qu'une aide fractionnée en raison de son caractère participatif. Elle est un facteur de sécurité et de bonne volonté qui se fait ressentir bien au-delà de la sphère nationale du pays en proie à un conflit et constitue le meilleur moyen d'éviter la propagation du conflit. Les acquis du développement seront sans aucun doute de bonnes bases sur lesquelles nous pourrons nous appuyer pour créer des conditions politiques sûres et stables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Salomon.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public opportun sur les relations d'interdépendance entre développement et sécurité. Comme le souligne le Brésil dans sa note de réflexion (voir S/2011/50, annexe), une série de débats similaires a été organisée au fil des ans. Je tiens ici à remercier le Brésil d'avoir élaboré cette note de réflexion qui

mentionne plusieurs documents de référence mais donne également matière à réfléchir.

Le fil conducteur de tous les précédents débats consacrés à la question dont nous sommes saisis est représenté par le lien existant entre développement et sécurité, qui constituent les deux faces d'une même médaille. Il est désormais admis que dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devra examiner et traiter les causes profondes des conflits. C'est la clef d'une paix durable dans le monde. Comme il est préconisé dans la note de réflexion, le Conseil doit tenir dûment compte des acteurs d'autres organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et d'autres organes subsidiaires, y compris la Commission de consolidation de la paix.

Le lien qui existe entre développement et sécurité est résumé de la meilleure manière dans le Document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et dans le rapport du Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Annan (A/59/2005). Le multilatéralisme a pour but de garantir à nos populations la liberté de vivre à l'abri du besoin, la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté de vivre dans la dignité. Ces libertés doivent notamment être garanties aux jeunes, aux femmes, aux enfants et aux communautés rurales.

En ce qui concerne le contexte mondial, bien que nous constations des améliorations sur les marchés financiers mondiaux, ils demeurent fragiles. Les facteurs externes, en fonction de leur état, de leur forme et de leur importance, ont un impact sur les risques d'instabilité et de conflit partout dans le monde.

La situation des États Membres qui opèrent en marge du système international est plus terrible. Ces pays doivent être inscrits sur une liste de pays exigeant une attention particulière et bénéficier d'un programme de développement adapté. Les pays à faible revenu, où la croissance est faible et qui dépendent des ressources naturelles, ainsi que les pays vulnérables aux changements climatiques présentent un risque plus élevé de conflit. Les pays les moins avancés et certains petits États insulaires en développement appartiennent à cette catégorie. À moins qu'on ne s'y attaque de façon décisive et significative, les changements climatiques finiront par déterminer notre sort. Voilà pourquoi dans les résolutions de l'Assemblée générale il est demandé au Conseil de se pencher sur les implications, sur le plan de la sécurité, de l'inaction face aux problèmes mondiaux, notamment aux changements climatiques. Nous demandons donc au Conseil de se saisir de cette question.

Nous avons encore la possibilité de renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les fonds promis pour lutter contre les changements climatiques attendent encore d'être libérés de façon transparente par le biais d'un organisme multilatéral des Nations Unies. La confiance retrouvée à Cancún reste fragile, et la non-exécution des mesures décidées menace le multilatéralisme. Pour les pays les moins avancés, il est nécessaire que des décisions concrètes soient prises à la quatrième Conférence des Nations Unies, en mai prochain. Nous devons finir avec les pratiques routinières; les trois programmes décennaux des 30 dernières années n'ont pas donné les résultats escomptés. Le programme d'action d'Istanbul doit répondre aux aspirations au développement des pays les moins avancés, permettant à la moitié au moins d'entre eux de sortir de ce groupe dans les 10 prochaines années.

À tous les niveaux, le maintien de la paix internationale dépend de la qualité du partenariat pour le développement, qui doit être équilibré et qui doit renforcer les capacités nationales par un investissement centré sur l'homme dans les secteurs productifs. Le Groupe g7+ des pays fragiles dirigé par le Timor-Leste souhaite bénéficier des dividendes de la paix et de l'établissement de partenariats de qualité et hermétiques entre les partenaires et les pays les moins avancés sortant d'un conflit, et il continue d'appuyer ce débat. Ma délégation, attentive et pleine d'espoir, attend avec impatience de connaître l'issue du présent débat, et nous remercions une fois de plus le Brésil d'avoir pris cette initiative et les membres du Conseil de leur appui dans cette assemblée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la République-Unie de Tanzanie salue votre rôle de chef de file et votre décision d'organiser le présent débat public. Nous nous félicitons de la déclaration du Secrétaire général Ban Ki-moon et nous nous associons à la déclaration faite par le Président de la Commission de consolidation de la paix.

Ma délégation estime qu'il est temps que la question de l'interdépendance entre sécurité et développement soit inscrite à l'ordre du jour ordinaire du Conseil de sécurité, vu que, depuis 1945, date à laquelle a été créé le Conseil de sécurité, le monde a beaucoup évolué. La nature et les causes du conflit et de l'instabilité ont radicalement changé. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquelles était confronté le Conseil de sécurité à l'époque diffèrent beaucoup de celles auxquelles il doit faire face aujourd'hui, dont la plupart se situent en Afrique.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité consacre une part excessive de son temps et l'ONU une part excessive de son budget aux questions de paix et de sécurité en Afrique. Une paix et une sécurité durables en Afrique doivent avoir pour base le développement, la bonne gouvernance, la participation et les opportunités, aussi bien politiques qu'économiques. Aujourd'hui, nous ne doutons aucunement que les privations, la misère et le désespoir, notamment chez les jeunes, sont des menaces réelles et imminentes qui pèsent sur la paix et la sécurité des pays et du monde. Des crimes comme le trafic de drogue, la piraterie et le terrorisme, ainsi que l'immigration illégale, trouvent leur origine dans la pauvreté.

La sécurité est essentielle au développement, tout comme le développement est essentiel à la sécurité. Le Conseil de sécurité d'aujourd'hui ne peut ignorer ce lien. Donner aux jeunes en Afrique l'espoir d'un avenir meilleur aidera à faire baisser les tentations auxquelles ils sont exposés de s'engager dans des activités susceptibles de générer l'insécurité, l'instabilité, le crime et le conflit. Pour les sociétés postconflit, le développement et les dividendes de la paix qu'il génère sont le meilleur moyen d'empêcher une rechute dans le conflit. Chacun doit trouver son intérêt dans la paix, et le développement et la prospérité sont les meilleurs moyens de leur assurer cet intérêt dans une paix qui stabilisera les sociétés et créera les conditions propices à la bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la responsabilité.

Le maintien de la paix et les mesures de protection, vigoureuses ou non, mandatées par le Conseil de sécurité peuvent aider à garantir la paix entre les parties en conflit pendant un temps limité. Mais c'est aux causes profondes des conflits qu'il faut s'attaquer, et pas seulement à leurs manifestations; nous devons nous donner les moyens d'empêcher le feu de s'allumer, et non pas seulement ceux de l'éteindre. On ne saurait y arriver sans s'attaquer aux problèmes de développement en tant que partie intégrante de l'architecture de paix et de sécurité dans le monde actuel. Le Conseil de sécurité doit élaborer une stratégie propre à ancrer le développement dans cette architecture. Nous ne demandons pas au Conseil de sécurité d'aller au-delà de son mandat ou d'empiéter sur les prérogatives des autres agences et programmes; tout ce que nous lui demandons, c'est qu'il élabore une stratégie qui lui permette d'être utile et d'appuyer l'activité d'aide au développement menée par d'autres.

Le maintien de la paix ne doit pas consister seulement à mettre fin au conflit; il doit créer l'espace nécessaire au développement durable. Il faut qu'il puisse donner des garanties pour que naisse le genre de paix et de stabilité nécessaires au développement, et qu'émergent des perspectives économiques. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne doivent pas être une fin en soi, mais s'inscrire dans la continuité des interventions nécessaires à garantir la paix et la sécurité. Tandis que la Commission de consolidation de la paix sert à réduire le fossé entre sécurité et développement, le Conseil de sécurité devrait garantir l'interdépendance entre sécurité et développement en encourageant tous les acteurs et tous les pays à promouvoir un développement humain durable.

Mais chaque conflit a sa propre origine et évolue différemment. Nous ne devons pas avoir de solution toute faite. Il faut améliorer la capacité des Nations Unies à mieux comprendre les causes de chaque conflit dans chaque contexte et à concevoir une stratégie adaptée à chacun. Et certainement, dans le cas des pays riches en ressources ou sortant d'un conflit, les Nations Unies doivent aider en faisant en sorte que de telles ressources servent à accélérer le développement, et non pas à enrichir quelques-uns ou à alimenter les conflits actuels ou à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs ceux qui m'ont précédé et remercier le Ministre brésilien des relations extérieures de présider cet important débat, et les autres ministres de leur participation à nos débats. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon et la représentante spéciale de la Banque mondiale de leurs contributions.

Comme il a été indiqué auparavant, il ne saurait y avoir de développement sans sécurité et de sécurité

sans développement. Nous sommes persuadés que le présent débat aidera à mieux nous galvaniser et à atteindre deux de nos objectifs communs déterminants – l'instauration d'une sécurité durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont étroitement interdépendants. Nous sommes aussi persuadés que nous avons là une autre importante occasion de réunir tous les acteurs internationaux chargés de l'exécution de mandats relatifs au développement aux fins de mesurer les progrès accomplis et les défis qui attendent, de réfléchir à la manière dont a évolué notre coopération récemment et de mettre en commun nos expériences pour faire progresser nos efforts concertés vers ces objectifs.

Tandis que nous faisons le bilan des progrès faits s'agissant d'explorer le lien entre sécurité et développement et les politiques s'y rapportant, nous nous félicitons des initiatives positives mises en œuvre dans ce domaine. Toutefois, beaucoup de problèmes, aussi bien théoriques que pratiques, demeurent posés. Tandis que nous nous accordons tous à penser que sécurité et développement sont interdépendants, nous devons reconnaître qu'à bien des égards, chacun représente un objectif très distinct posant un défi unique et ayant des implications politiques particulières. Sécurité et développement sont déjà des concepts très vagues qui embrassent divers éléments. L'éventail des facteurs pouvant agir sur l'interaction entre sécurité et développement est vaste. En tant que tel, le contexte est important et il est crucial de rétrécir notre champ de vision afin de pouvoir élaborer des politiques efficaces et apporter des solutions pratiques.

L'expérience des organisations internationales chargées de remédier aux situations de conflit montre que l'instauration d'une paix durable exige un ensemble complet de solutions et des stratégies sécuritaires qui tiennent compte aussi bien des causes profondes que des conditions économiques sur le terrain.

Aujourd'hui, la région du sud du Caucase continue de se heurter à de multiples obstacles, et rencontre dans son ensemble de grandes difficultés à aller suffisamment de l'avant vers la réalisation des objectifs régionaux en matière de sécurité et de développement. Mais surtout, la région pâtit du fait que la coopération n'est pas totale. Pourtant, nous n'avons toujours pas tiré pleinement profit d'une ressource essentielle qui pourrait nous rapprocher de la paix : le développement durable. Certains se demanderont à quoi sert de se lancer dans un tel effort dans les pays sortant d'un conflit où les négociations entre les parties ne sont pas terminées. Toutefois, l'expérience au niveau international montre que la coopération et les échanges économiques peuvent être de précieuses mesures de confiance, permettant souvent un accord politique. On en trouve des exemples en Europe occidentale et orientale et de plus en plus en Asie.

L'histoire du Sud-Caucase ces 20 dernières années révèle que le rejet de la coopération économique régionale, la fermeture des frontières et les blocus, loin d'aboutir à une solution politique, suscitent l'hostilité des peuples voisins, sapent la confiance et réduisent à néant les espoirs d'une paix durable.

Pour renforcer la cohérence dans la région et élargir la zone géographique de coopération, le Sud-Caucase devra mettre en œuvre divers programmes et initiatives parrainés par les organismes et pays donateurs. Par ailleurs, les institutions financières internationales, tout comme le secteur privé, devront jouer un rôle décisif dans cet effort.

Dans ce contexte, l'Arménie partage activement la responsabilité qui nous incombe à tous d'appuyer le Conseil dans son rôle d'instance centrale de dialogue et d'action collective pour répondre aux défis multiples en matière de sécurité et de développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de présider cette importante séance. Nous nous félicitons vivement en Amérique latine et dans les Caraïbes du véritable succès politique que représente pour la Mission du Brésil l'organisation de ce débat. La corrélation entre sécurité et développement est une question essentielle pour l'Organisation. Le fait que l'initiative brésilienne ait rassemblé un si grand nombre de ministres et de vice-ministres des affaires étrangères aujourd'hui atteste clairement de son importance.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une condition indispensable pour le développement socioéconomique des peuples. Il s'agit d'un objectif primordial qui doit guider l'action de l'ONU. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de mettre en place un système transparent et démocratique de sécurité collective, doté d'institutions multilatérales consolidées

qui contribuent au respect du droit international et stimulent le développement.

Le faible niveau de développement d'un ou de plusieurs pays peut, sous certaines conditions, favoriser et exacerber les situations de conflit interne ou international ou créer les conditions propices à l'émergence des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité que sont le terrorisme, le trafic illicite d'armes, le trafic de stupéfiants, la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et la piraterie, entre autres.

L'idée qu'il existe une corrélation étroite entre sécurité et développement n'est bien entendu pas nouvelle. Aussi sait-on déjà que le Conseil de sécurité ne doit pas empiéter sur les responsabilités d'autres organes du système, comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, ni sur celles de la Banque mondiale.

Il est également clair que les opérations de maintien de la paix ne peuvent se transformer en opérations de développement en remplacement du Programme des Nations Unies pour le développement ou d'autres organismes. La question consiste ici plutôt à réfléchir à la manière dont le Conseil doit prendre en considération les questions de développement dans ses décisions relatives à la paix et à la sécurité, pour que celles-ci soient plus efficaces. À cet égard, nous devons encore améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et sa relation avec l'Assemblée générale afin de permettre des échanges plus fluides et transparents avec les autres entités du système des Nations Unies chargées des questions de développement.

Sur ce point, le Conseil de sécurité se doit d'écouter ces organismes et de tenir compte de leurs points de vue, au lieu de leur imposer ses priorités. Le Conseil de sécurité disposerait ainsi de davantage d'éléments d'analyse lorsqu'il doit décider du maintien, du retrait ou de la reconfiguration d'une mission de maintien de la paix donnée, notamment pour ce qui est du niveau de stabilité sur le terrain.

En ce sens, il est évident que, dans des cas comme celui d'Haïti, la simple satisfaction des conditions minimales de paix et de stabilité, sans une évolution parallèle au niveau du développement institutionnel, économique et social, est une condition nécessaire mais non suffisante pour envisager le retrait de la mission. Comme cela s'est déjà vu par le passé dans des situations similaires, un retrait précipité peut se solder par une détérioration des conditions de sécurité mises en place au prix de lourds sacrifices.

À cet égard, je voudrais évoquer une idée qui se développe depuis quelque temps, à savoir que les activités de maintien et de consolidation de la paix doivent être menées simultanément, et non pas de manière consécutive. Cette notion, tout comme celle de la planification intégrée des opérations de maintien de la paix, peut contribuer à ce que les contingents soient présents moins longtemps sur le terrain, mais également à limiter le risque de reprise du conflit pour des raisons précisément liées à l'absence de développement.

Plusieurs déclarations présidentielles de ce Conseil l'ont déjà indiqué, la consolidation de la paix est le trait d'union entre le maintien de la paix et le développement durable après un conflit. C'est pourquoi il faut l'envisager selon une approche intégrée qui renforce la cohérence entre les activités de sécurité et de développement, grâce à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. À cet égard, il convient d'insister sur la nécessité de mieux coordonner les activités des donateurs bilatéraux et multilatéraux, tâche que l'ONU doit impérativement réaliser dans le respect des priorités fixées par les autorités locales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord faire miennes les paroles aimables que le représentant argentin a adressées à la délégation brésilienne. La République dominicaine remercie la présidence brésilienne du Conseil d'avoir organisé ce débat sur la sécurité et le développement, question que la délégation brésilienne a toujours défendue avec constance dans toutes les instances.

La République dominicaine s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale examine la question du lien entre sécurité et développement depuis longtemps. Mais, malgré tous nos efforts, nous ne savons toujours pas comment l'aborder de manière adéquate. Depuis 1998 et le rapport historique du Secrétaire général sur les causes des conflits et la

promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), nous réfléchissons à la manière d'instaurer une paix durable. Et, depuis 2001, nous sommes conscients que nous devons élaborer une stratégie de consolidation de la paix qui repose sur la relation d'interdépendance entre la paix durable, la sécurité et le développement, dans toutes ses dimensions.

Entre maintien et consolidation de la paix, il existe un fil conducteur : la promotion du développement, qui, bien que ne relevant manifestement pas de la compétence du Conseil de sécurité, doit inévitablement être considérée par ce dernier pour garantir l'efficacité des opérations qu'il autorise et supervise. En effet, c'est le développement humain durable qui crée les conditions favorables à une paix durable; un développement qui assure à tous l'égalité des chances, dans un environnement caractérisé par la sécurité juridique, la stabilité politique, l'harmonie avec la nature et la création d'emplois décents. Une égalité des chances qui garantisse l'accès, sur un pied d'égalité, aux services de base tels que la santé et l'éducation, l'accès à l'énergie, à l'eau potable et aux services d'assainissement, sans distinction de race, de classe ou de situation géographique. Une sécurité juridique, qui soit fondée sur un cadre constitutionnel qui non seulement garantisse la démocratie politique, protège les droits de l'homme et défende l'égalité de toutes et de tous devant la loi, mais qui garantisse aussi la démocratie économique, protège les droits de propriété et favorise la libre concurrence sur le marché pour toutes et tous, producteurs ou consommateurs.

Une stabilité politique qui s'enracine dans un système pluraliste de partis représentatifs, permettant l'alternance au pouvoir des diverses forces en présence et le renouvellement des équipes dirigeantes au sein de chacune d'elles. Une harmonie avec la nature qui soit préservée grâce à un modèle énergétique non polluant, à un usage dûment rétribué et partagé des ressources non renouvelables et à la conservation des forêts au bénéfice des nouvelles générations. Des emplois décents qui permettent aussi bien aux entrepreneurs qu'aux travailleurs de vivre dignement pendant et après leur vie active.

Appréhender la situation en Haïti à la lumière de ces considérations, c'est comprendre l'absence de développement durable et, partant, d'une paix durable dans ce pays, et ce, en dépit du travail dévoué qu'accomplit la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti depuis déjà plus de sept ans. En effet, la principale source d'injustice sociale est l'inégalité des chances dans les zones rurales et les quartiers défavorisés des villes, une situation qui entraîne mécontentement, manifestations et criminalité.

Tel est précisément ce qui se passe en Haïti, où 90 % des salles de classe sont dans des écoles privées et où les écoles existantes ont à peine la capacité d'accueillir la moitié de la population en âge d'être scolarisée. L'insécurité juridique, source de privilèges injustes et du fléau de la corruption, provoque la méfiance dans l'avenir qui fait fuir les capitaux humains et financiers nécessaires au développement.

Dans un pays sans cadastre, tel Haïti, le droit à la propriété de la terre est faible. C'est pourquoi nous assistons à des migrations continuelles des campagnes vers les villes, ainsi qu'à l'exode d'émigrés vers l'étranger. L'instabilité politique réduit à néant l'espoir des nouvelles générations en un avenir meilleur. Voilà pourquoi il n'y a pas en Haïti de nouveaux leaders appuyés par des partis solides qui rendraient superflu le retour des anciens dictateurs des deux extrêmes de l'éventail politique.

La dégradation de l'environnement empêche la survie à long terme des établissements humains, parce qu'elle accroît l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et fait peser sur eux un plus grand risque face aux catastrophes naturelles inévitables qui frappent le monde avec une intensité et une fréquence croissantes. Cette dégradation s'est traduite par la déforestation de 98 % du territoire haïtien, due à l'usage du charbon comme principale source d'énergie ainsi qu'à des pratiques agricoles ancestrales de culture sur brûlis. L'absence d'emplois décents à tous les niveaux de l'appareil de production empêche l'élévation généralisée du niveau de prospérité et accentue les inégalités et l'injustice sociale.

Nous avons ainsi, en Haïti, 70 % de chômage et une masse irrépressible de réfugiés depuis le tragique tremblement de terre du 12 janvier 2010. Il semble que cette situation n'évoluera pas à court terme en l'absence des conditions du développement durable garantissant la paix durable.

Mises à part quelques exceptions louables, la plupart des interventions faites dans le cadre du débat d'aujourd'hui ont proposé de définir les compétences des acteurs institutionnels qui doivent nécessairement coopérer pour promouvoir la paix durable, la sécurité et le développement. Pour la République dominicaine,

on pourrait débattre jusqu'à satiété de la définition des compétences sans pour autant obtenir une stratégie de renforcement de la paix fondée sur l'interdépendance entre une paix durable, la sécurité et le développement sous toutes ses dimensions, comme nous le demande ce Conseil depuis déjà 10 ans.

Par conséquent, la République dominicaine estime que cette stratégie doit se fonder sur une définition claire de ce que la France a appelé la stratégie de transition et de retrait dans la déclaration présidentielle du Conseil adoptée sous sa présidence en février 2010 (S/PRST/2010/2). Ce scénario, je le répète, doit créer les conditions juridiques et institutionnelles pour l'égalité des chances dans un contexte de sécurité juridique, de stabilité politique, d'harmonie avec la nature et de création d'emplois décents.

Défini à la lumière d'une stratégie de développement durable qui bénéficie du plein engagement des acteurs locaux, un tel scénario pourra permettre le retrait des opérations de maintien de la paix, puisque nous aurons jeté les bases de la consolidation de la paix, préalable à l'instauration d'une paix durable sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, vivement remercier la République fédérative du Brésil d'avoir organisé ce débat public, sous le point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les relations d'interdépendance entre sécurité et développement ». Cette initiative opportune illustre le travail remarquable que ce pays accomplit au sein du Conseil de sécurité.

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'intensité et le nombre des conflits armés à travers le monde et, en particulier, en Afrique, en dépit des efforts inlassables que nous avons jusqu'ici entrepris, restent une source de vives préoccupations et suscitent des interrogations sans cesse croissantes sur l'efficacité à long terme des stratégies de résolution des crises. En vérité, face à la complexification grandissante des situations de conflit, il paraît indispensable de repenser nos stratégies de prévention et de gestion des crises à la lumière des exigences et des défis nouveaux, en privilégiant des réponses globales et intégrées qui s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, affirmait : « il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité » (A/59/2005, par. 17). Cette assertion est d'autant plus vraie que l'expérience acquise dans le domaine du maintien comme de la consolidation de la paix dans plusieurs parties du monde, notamment sur le continent africain, prouve, si besoin en était encore, que la sécurité et le développement sont deux objectifs qui se renforcent mutuellement.

Au demeurant, en l'absence de paix et de sécurité, il s'avère difficile de créer les conditions favorables à l'instauration d'une bonne gouvernance économique et politique susceptible d'enrayer les germes du sous-développement, qui engendre fatalement l'instabilité politique et sociale. Cette vulnérabilité liée au sous-développement est d'autant plus grande que les crises économique et financière qui sévissent dans le monde ainsi que les effets pervers des changements climatiques exacerbent les tensions liées à l'accès aux ressources vitales. Les émeutes de la faim dont nous avons été témoins ces dernières années sont assez éloquentes à cet égard. Ainsi donc, si nous voulons asseoir une paix viable et durable, il est impératif d'envisager des stratégies globales plus cohérentes dans lesquelles les activités de promotion de la sécurité vont de pair avec celles de développement.

Comme vous le rappelez à juste titre, Madame la Présidente, dans votre note de réflexion (S/2011/50), l'objet de ce débat n'est pas de mettre en place des scénarios pouvant aboutir à un empiétement du Conseil de sécurité sur les compétences d'autres organes de l'Organisation, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Il s'agit plutôt, à mon sens, au-delà de la définition d'une réponse globale et intégrée, de favoriser une synergie d'action et une interaction étroite entre le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les autres organes, fonds et programmes des Nations Unies pour que les activités de prévention, de maintien et de consolidation de la paix puissent déboucher sur une paix viable et durable. Cela suppose de notre part une réorientation de notre approche pour mieux tenir compte de la double exigence d'intégrer dans nos stratégies de maintien de la paix et de la sécurité internationales la dimension du

développement et d'œuvrer au renforcement de la coopération entre les différents organes de l'ONU.

À cet égard, il pourrait être opportun, pour s'attaquer de manière globale aux causes profondes des conflits et instaurer une paix durable, de mettre l'accent sur certaines actions prioritaires, à savoir : veiller à ce que la prévention puisse englober des activités de développement en sus des décisions politiques et des actions humanitaires; tenir compte, dans le cadre des programmes de relèvement et de consolidation de la paix, des priorités définies par les pays concernés; créer les conditions d'une coopération efficace entre tous les acteurs; définir des cadres stratégiques pour la reconstruction et le développement après les conflits; lutter contre toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales qui peuvent saper les fondements de l'État – à savoir, le trafic de drogue, la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et, bien entendu, le terrorisme; renforcer également la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pour que cette dernière joue pleinement son rôle d'organe consultatif.

En somme, ces actions combinées auraient le double mérite de mieux prévenir et contenir les crises tout en leur trouvant des solutions pérennes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil sur ce sujet extrêmement important. Nous remercions également le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, et la représentante de la Banque mondiale de leurs déclarations.

Nous nous associons par ailleurs à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le défi le plus urgent à relever pour instaurer la paix et le développement en Afrique est d'accélérer le développement économique sur la base du développement humain, de l'équité et de la sécurité. Les causes profondes des troubles, des conflits ou de l'intimidation civile, qui sont les principaux obstacles à la paix et à la sécurité sur notre continent, sont nombreuses, variées et étayées par des preuves solides.

Les dirigeants africains et, en fait, les Africains ont consacré des efforts considérables à la lutte contre la gouvernance défaillante et l'absence de paix, de sécurité et de développement. Ces efforts n'ont heureusement pas été vains. Ces dernières années, et malgré des échecs persistants et flagrants, le continent a été le témoin du redressement impressionnant et de la reconstruction de pays qui ont abandonné la violence, gagné de nouvelles libertés et connu leur libération.

Toutefois, alors même que nous sommes assis ici aujourd'hui, les échecs et les exceptions flagrantes et la menace réelle et imminente d'une rechute dans certains pays ne peuvent que susciter notre préoccupation et nous pousser à procéder à une introspection, et il n'existe pas de lieu mieux adapté pour entreprendre cette introspection que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

S'il ne fait aucun doute que le développement et la sécurité sont interconnectés et interdépendants, le fait même que nous abordions le sujet semble indiquer une certaine gêne dans la manière dont nous comprenons et gérons collectivement cette interface – ici à l'ONU, mais également, et c'est tout aussi important, au sein d'institutions continentales et même nationales.

Dans la réalité du Kenya, la sécurité est effectivement le précurseur de la paix et du développement. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que la sécurité doit être instaurée quel qu'en soit le prix, car elle ne garantit en soi ni la paix ni le développement. C'est pourquoi il importe que les acteurs qui désirent gérer en commun les questions de sécurité trouvent un équilibre.

La plupart de nos pays sont en situation de transition économique ou sont des démocraties nouvelles ou de jeunes États-nations. La plupart de ces pays ne sont pas encore au terme du processus naturel qui doit leur permettre de solidifier leur homogénéité, d'asseoir leur identité nationale et/ou d'accorder les libertés constitutionnelles et civiles à leur population.

Ces caractéristiques particulières rendent complexe, très sensible et potentiellement explosif le climat sociopolitique dans nos pays. Nous avons toutefois le sentiment que ce fait est parfois oublié au Conseil et au sein d'autres organes mondiaux qui sont dominés par des pays stables du point de vue politique et économique et privilégiés du point de vue historique. Ceci est particulièrement vrai lorsque la précipitation apparente visant à garantir la sécurité prend le pas sur

la nécessité d'examiner et d'évaluer la situation et les conditions historiques qui caractérisent les sociétés fracturées, les démocraties nouvelles ou les économies en transition.

Malheureusement, l'inverse est parfois également vrai : la menace de l'insécurité est minimisée pour faire place à une valeur mondiale telle que la bonne gouvernance. Nos affirmations ne doivent pas laisser entendre que, pour nous, la démocratie, les libertés civiles et la sécurité et le développement durables ne sont pas indissociables, car ils le sont. Toutefois, l'application de ces valeurs fondamentales est un processus délicat semé de revers et de déceptions. Ce qui importe, c'est d'affirmer clairement que, parfois, les revers et les déceptions sont inhérents à la nature des démocraties libres et que par ailleurs, le recours précipité à des moyens extérieurs, à des institutions internationales ou à des mesures coercitives pour éliminer ou contenir ces problèmes peut en fait mener à l'avortement du processus démocratique et à une chute dans l'insécurité, voire pire.

La sécurité future et le développement du Kenya dépendent de la prise en mains de notre nouvelle Constitution et de la mise en place à cet effet d'institutions qui nous permettront de nous l'approprier. Néanmoins, nous savons malheureusement que sans harmonie politique et sans une croissance économique rapide et une répartition équitable de la prospérité, notre Constitution n'aura même plus la valeur du papier sur lequel elle a été rédigée.

Je termine par un plaidoyer modeste : que ceux qui souhaitent s'atteler à la noble tâche de gérer la paix et la sécurité mondiales le fassent en mettant l'accent sur le progrès, la prospérité, la paix et le développement humain plutôt que sur la nature du progrès ou sur son caractère familier. Chaque nation devra trouver sa voie. Ce truisme vaut pour toutes les nations – fait dont nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra compte dans l'exécution de son mandat, qui est d'une extrême importance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines félicitent le Brésil du brio avec lequel il dirige les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Ma délégation félicite également S. E. Antonio de Aguiar Patriota, Ministre des relations extérieures du Brésil, qui a pris l'initiative de diriger le présent débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement.

La sécurité est une condition préalable au développement, et il ne peut y avoir de paix sans développement durable. Cela peut ressembler à un jeu de mots, mais la réalité est que ces deux questions sont interconnectées et symbiotiques.

Les pères fondateurs de l'ONU l'ont constaté lorsqu'ils ont créé cette Organisation. Le Conseil de sécurité lui-même l'a reconnu dans une déclaration présidentielle de 1997 (S/PRST/1997/46), qui a donné lieu à la présentation par le Secrétaire général en 1998 d'un rapport qui a fait date (S/1998/318) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il est impossible de maintenir une paix et une sécurité durables sans œuvrer en parallèle au développement socioéconomique. C'est l'idée qui a servi de fondement à la création du Conseil économique et social, en tant que l'un des organes principaux de l'ONU, et d'autres institutions spécialisées chargées expressément de lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Nous appelons à présent cela une approche de la promotion de la paix et de la sécurité fondée sur l'autorité morale.

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance que revêt l'autorité morale dans le cadre de nos efforts communs visant à empêcher la recrudescence de la violence et de l'anarchie et la multiplication de conflits armés dans certaines régions du monde. Dans notre monde interdépendant et hautement interconnecté, les tensions et les conflits dans un pays ou une région donnés peuvent facilement s'étendre à d'autres, avec des effets néfastes non seulement sur la paix et la sécurité dans les pays lointains, mais également sur leur économie et leurs moyens de subsistance.

Que la sécurité règne dans un pays ou une région n'est pas forcément synonyme de développement, mais le développement est pratiquement impossible sans la sécurité. Dans les cas extrêmes, le sous-développement et l'absence de sécurité sont le meilleur moyen d'aboutir au chaos et à la catastrophe.

Cette affirmation est clairement étayée dans le rapport de la Banque mondiale sur les conflits, la sécurité et le développement, qui concerne directement nos délibérations d'aujourd'hui. Le *Rapport sur le développement dans le monde* publié chaque année par la Banque mondiale contient toujours des réflexions

très pertinentes sur les questions fondamentales qui revêtent une importance mondiale, et l'édition de cette année fournira sans aucun doute matière à débattre et, nous l'espérons, permettra d'améliorer l'élaboration des politiques internationales, notamment au sein du Conseil de sécurité. Selon mon interprétation initiale du rapport, il semble que la Banque mondiale ait traité de la question de la sécurité dans un sens un peu plus large que le Conseil de sécurité n'a l'habitude de le faire. L'analyse porte sur les conflits, la fragilité, le terrorisme, ainsi que sur la criminalité organisée et transnationale, en tant que sources de la violence qui nuisent gravement au développement.

Pour ne citer qu'un exemple concret de la criminalité transnationale touchant au développement, la situation actuelle en Somalie est aujourd'hui un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale et les Philippines. L'effondrement de la paix et de l'ordre et l'incapacité du Gouvernement somalien à gérer la sécurité et à promouvoir le développement socioéconomique dans ce pays stratégique et riche en ressources a provoqué une recrudescence de la piraterie maritime, non seulement au large des côtes, mais également dans le golfe d'Aden et dans l'ensemble de l'océan Indien. Ces derniers mois, les attaques des pirates contre des cargos se sont multipliées et sont devenues plus violentes. En ce moment même, 138 marins philippins à bord de 12 navires sont retenus en captivité par des pirates somaliens. Nous prions pour qu'ils soient relâchés rapidement sains et saufs afin de retrouver leur famille et de reprendre une vie normale.

Le cas de la Somalie montre clairement que sécurité et développement vont de pair. Si l'on ne répond pas aux besoins de ce pays en matière de développement et de sécurité, cela aura des incidences négatives sur l'Afrique de l'Est et sur le reste du monde. Dans notre région du monde, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont les membres sont tous des pays en développement, a reconnu depuis longtemps l'impact négatif de la criminalité transnationale sur le développement. C'est pourquoi l'ASEAN a élaboré un Plan d'action pour lutter contre la criminalité transnationale sur la base des débats qui ont commencé au début des années 70.

Les défis qui nous attendent sont nombreux et énormes. Le monde attend du Conseil de sécurité qu'il montre la voie à suivre et qu'il prenne les mesures nécessaires pour traiter et régler les causes profondes principales des troubles et des conflits contemporains. La diplomatie préventive et une approche fondée sur l'autorité morale sont dans la plupart des cas plus efficaces qu'un engagement militaire. Mais il faudra pour cela adopter une perspective totalement différente et des approches novatrices vis-à-vis de la paix et de la sécurité, comme par exemple l'examen actuel du dispositif de consolidation de la paix auquel nous sommes tous favorables.

Encore une fois, les Philippines vous félicitent, Madame la Présidente, ainsi que le Conseil de sécurité. Ce débat public est le début d'une meilleure compréhension de la question; et il a jeté les bases d'une approche synergique plus globale vis-à-vis de l'interdépendance entre sécurité et développement – les deux questions qui continueront d'occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour de l'ONU au cours des prochaines années.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom des pays nordiques, je voudrais tout d'abord remercier la délégation brésilienne d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui.

La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) traitent expressément des liens entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Un pilier ne saurait tenir sans les deux autres. Il nous faut adopter une approche qui accorde une plus grande place à la sécurité des populations qu'aux institutions et aux mandats.

Les violations des droits de l'homme sont la source de nombreux conflits. La protection et la promotion de tous les droits de l'homme doivent être au centre de notre action. Le Conseil lui-même a reconnu l'importance des droits de l'homme pour la paix et la sécurité. Tandis que des efforts sont déployés en vue de renforcer les liens entre sécurité et développement, il est essentiel de veiller à ce que tous les acteurs intègrent les droits de l'homme dans leurs efforts.

Il faut insister sur l'appropriation nationale. On ne peut pas imposer une paix durable et un développement à long terme. Les capacités nationales nécessaires pour définir les priorités développementales à la suite d'un conflit armé sont souvent faibles. Les sociétés déchirées par la guerre ont besoin d'aide pour

rétablir la confiance et répondre aux grandes inquiétudes en mettant sur pied un système de sécurité crédible, en renforçant l'état de droit et en facilitant la relance économique.

Il est indispensable de faire participer les femmes à l'ensemble des efforts. Malgré leur participation aux initiatives de paix, les femmes sont trop souvent exclues dans les négociations de paix, ce qui nuit aux efforts à long terme dans ce domaine. L'autonomisation des femmes est une condition préalable à la paix et au développement à long terme.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU a été mis en place pour combler le fossé entre stabilisation et développement à long terme. Mais trop souvent, le manque de synchronisation entre les opérations de maintien de la paix et les programmes de développement aboutissent à un échec. Je voudrais, à cet égard, signaler trois problèmes.

Premièrement, étant donné que les mandats des organes de l'ONU ne vont sans doute pas changer de manière significative, nous devons nous demander comment l'ONU peut être plus efficace en utilisant les outils existants et comment elle peut pallier ses insuffisances. À ce titre, nous attendons avec intérêt les recommandations de l'examen des capacités civiles et leur application rapide. Pour l'ensemble du système des Nations Unies, nous devons faire plus pour faire avancer l'intégration, la coordination et l'unité d'action. La structure actuelle est souvent peu propice à la coordination. Les politiques de gestion des ressources humaines, les réglementations et les vérifications financières et les règles en matière d'enquêtes sont quelques-unes des questions que nous devons examiner. Nous devons travailler de manière plus étroite et plus stratégique avec les institutions de Bretton Woods. Nous croyons que le *Rapport sur le développement dans le monde de 2011* permettra de mieux comprendre la teneur de nos débats actuels. La cohérence ne sera réalisable que si nous, les donateurs et les États Membres, pratiquons ce que nous prêchons. Nous devons veiller à ce que les tâches qui nous sont confiées soient dûment financées afin d'être pleinement mises en œuvre.

Deuxièmement, les mandats du Conseil ne doivent pas être surchargés. Il faut donc évaluer honnêtement le rôle de la mission et voir quels autres entités ou partenaires de l'ONU seraient mieux à même de s'acquitter de certaines tâches. Les mandats doivent être assortis de ressources adéquates. Les missions de maintien de la paix sont devenues intégrées et multifonctionnelles. Leurs mandats sont plus larges et plus longs que par le passé. Les élections en constituent la parfaite illustration : alors qu'elles représentaient un point de sortie dans les premières missions, elles sont désormais devenues un objectif dans la plupart des cas. Aujourd'hui, le maintien de la paix inclut la consolidation de la paix. Il y a une limite à ce que les forces de maintien de la paix peuvent et doivent faire, ainsi qu'au rôle des autres acteurs. Néanmoins, le Conseil a tout intérêt à ce qu'une mission soit suffisamment bien équipée pour appuyer les efforts visant à instaurer le niveau de stabilité nécessaire à un transfert aux acteurs du développement et de la consolidation de la paix.

Troisièmement, il doit y avoir de la place pour une interaction plus étroite entre le Conseil et les partenaires du développement. Le Président d'une configuration-pays de la Commission de consolidation de la paix doit être invité au Conseil lorsqu'un pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil est également inscrit à l'ordre du jour de la Commission. Il faudrait également envisager d'autres moyens de faire participer les non-membres du Conseil davantage qu'aux consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Nous devons adopter une approche axée sur la sécurité et la sûreté des personnes. Nos succès ou nos échecs se mesurent à la façon dont nous réussissons à réduire les vulnérabilités et à ouvrir de nouvelles perspectives aux populations touchées par les conflits. Le conflit au Sud-Soudan sera une importante étude de cas. Nous espérons que l'ONU sera en mesure de donner une réponse coordonnée, cohésive et efficace pour aider un peuple qui, depuis des décennies, vit dans la pauvreté et les conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Kafando (Burkina Faso) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et vous remercier pour l'organisation du présent débat portant sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement.

D'emblée, ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les débats du Conseil de sécurité consacrés aux stratégies de maintien et de consolidation de la paix, ou de reconstruction postconflit, traduisent à l'évidence l'importance qu'il y a à établir une passerelle entre la sécurité et le développement.

Il est effectivement bien établi qu'aucun développement ne peut se construire dans un environnement non sécurisé et instable. Et c'est à juste titre que le Secrétaire général de l'ONU le rappelle dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318).

Par conséquent, le Conseil de sécurité doit accorder beaucoup d'importance aux questions de développement dans son approche et ses délibérations, car aujourd'hui, la complexité des conflits et des menaces à la paix, comme en attestent les crises sociopolitiques en Somalie, en République démocratique du Congo et au Soudan entre autres, compromettent, voire annihilent, les efforts de développement.

De même, les émeutes de la faim nées des crises multiformes, que nous avons connues ces dernières années; certains actes de violence, même de terrorisme, qui sont les résultantes de situations de désespoir et de misère; certains faits de l'actualité, et j'en passe, sont la preuve qu'aujourd'hui, plus que jamais, la paix, la sécurité et le développement constituent un tout. Ils contribuent par conséquent à placer et à maintenir la problématique de la sécurité humaine au cœur du débat.

Il est donc révolu, ce temps où la sécurité n'était appréhendée que dans l'unique optique politico-militaire. Désormais, il nous faut intégrer ces dimensions nouvelles de la sécurité, celles qui concourent au plein accomplissement de l'être humain. Et parce qu'ils peuvent être des sources potentielles de conflit, il appartient au Conseil de sécurité d'en prendre la pleine mesure et de se donner les moyens nécessaires, en coordination avec le Secrétaire général et les autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, de détecter les signes précurseurs des tensions et des crises. En d'autres termes, la prévention doit avoir toute sa place dans les stratégies que nous mettons en place pour assurer la paix et la sécurité à travers la promotion d'un développement durable, l'accès équitable aux fruits de la croissance, y compris l'emploi pour les jeunes et la pleine jouissance de leurs droits pour les femmes.

Dans les pays en conflit ou sortant de conflit, où tout est à reconstruire comme on le sait, notamment en matière de sécurité, de fourniture des services sociaux de base, de relance des institutions de l'État de droit et d'activités économiques, une réponse adéquate, rapide et efficace de la communauté internationale est primordiale pour éviter une résurgence de la violence et un retour au chaos. Dès lors, le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent être au centre des actions menées par le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble. Dans ces conditions, le rôle du Conseil de sécurité est d'interagir avec les autres organes compétents de l'ONU et, le cas échéant, de poursuivre et de renforcer les relations complémentaires et interactives qu'il entretient déjà avec eux, notamment la Commission de consolidation de la paix, pour assurer une meilleure prise en compte de la consolidation de la paix dans la phase de maintien de la paix.

Nous réitérons, à cet égard, la recommandation formulée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 12 février 2010 (S/PRST/2010/2), relative à l'établissement de plans d'opérations de consolidation de la paix assortis d'objectifs précis, pour permettre à toute mission d'atteindre ses buts et de dépasser le stade de l'opération de maintien de la paix, pour aller à celui de la consolidation de la paix. De plus, il est heureux que le Conseil de sécurité ait souligné l'importance de faire en sorte que les activités de consolidation de la paix prescrites dans les mandats, soient menées le plus tôt possible à l'occasion de toute opération de maintien de la paix, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en tenant dûment compte des questions de sécurité et des priorités des pays hôtes. Il conviendrait donc de tirer avantage des transitions réussies, et d'œuvrer à ce que les recommandations susmentionnées soient pleinement mises en application.

Dans cette interaction, nous saluons le rôle de la Commission de consolidation de la paix, des autres organes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les partenariats stratégiques et les arrangements développés avec certaines institutions, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Il est en outre important que la coopération se poursuive avec les organisations régionales et sous-régionales, qui ont une plus-value à apporter dans la recherche de solutions aux menaces à la sécurité et à la stabilité interne des États.

Nul doute qu'une attention particulière doit être accordée aux activités et programmes relatifs à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées; au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants; et à la réforme du secteur de la sécurité, en vue de créer les conditions propices à la relance des activités économiques. Le succès de ces programmes passe par une plus grande participation de toutes les composantes sociales, en particulier les groupes les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes. De plus, les efforts devront être poursuivis pour améliorer la coordination et la cohérence de l'action de l'ensemble des intervenants.

Pour conclure, nous exprimons le souhait que les recommandations de ce débat permettent que l'interdépendance entre la sécurité et le développement soit dûment prise en compte dans les délibérations du Conseil de sécurité. Nous restons confiants que l'engagement et la poursuite des efforts du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale contribueront davantage à apporter des réponses pertinentes à la nécessaire édification d'un cadre de paix et de sécurité, qui promeut le développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, nous voudrions saluer la délégation de la République fédérative du Brésil en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous souhaitons à cette délégation amie plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions à la tête du Conseil. Notre délégation s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, qui reflète amplement les préoccupations du Venezuela sur cette question.

Le document de réflexion dont nous sommes saisis, sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement, indique que

> « l'exclusion sociale, politique et économique peut contribuer à faire exploser la violence, à la prolonger ou à la faire resurgir » (*S/2011/50, annexe, p. 2*),

et que, par conséquent,

> « les questions de développement relèvent de la compétence du Conseil lorsqu'il doit s'acquitter de sa responsabilité première de maintien de la paix et de la sécurité internationales » (*ibid., p. 3*).

Le document ajoute que

> « [d]ans certaines situations de conflit et d'après conflit, le Conseil de sécurité peut décider que certaines questions socioéconomiques constituent déjà en soi une menace pour la paix et la sécurité internationales » (*ibid., p. 4*).

La République bolivarienne du Venezuela souscrit à l'idée que l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de l'oppression est essentielle au maintien de la paix entre pays et au sein des pays. Cependant, certains éléments de ce document inquiètent mon pays. Nous sommes préoccupés par exemple par la possibilité que des interventionnistes invétérés puissent se servir des termes employés dans ce document pour soutenir que les pays aux populations pauvres, exclues socialement ou politiquement, constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales, contre lesquelles il convient de prendre des mesures par le truchement d'une intervention extérieure.

Ma délégation estime qu'une telle interprétation doit absolument être contestée par ceux d'entre nous qui défendent la dignité, la richesse de la diversité culturelle et religieuse, le droit de tous les peuples du monde à disposer d'eux-mêmes, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-intervention dans les affaires intérieures des États, en tant que principes inébranlables consacrés par la Charte des Nations Unies et qui doivent être scrupuleusement respectés.

Pour la République bolivarienne du Venezuela, la sécurité et le développement doivent rester des domaines indépendants l'un de l'autre. L'action des Nations Unies en faveur du développement relève de la responsabilité de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organismes compétents, mais surtout et avant tout des États Membres. Le Conseil de sécurité a déjà tenu des débats sur des questions telles que les changements climatiques, les migrations, le transport maritime et l'accès à l'eau potable notamment, pour les imprégner d'un discours axé sur la peur et la sécurité.

La République bolivarienne du Venezuela demande au Conseil de sécurité de se contenter d'exercer les pouvoirs que lui a conférés la Charte des Nations Unies. Un multilatéralisme sans exclusive et pleinement représentatif est non seulement la démarche

à adopter pour examiner ces questions mais également le moyen approprié de veiller à ce que le Conseil de sécurité respecte le mandat défini par les États Membres de l'ONU. C'est pourquoi nous regrettons que le Conseil de sécurité prétende donner à l'ensemble du programme multilatéral une dimension sécuritaire dans le cadre d'un multilatéralisme sélectif.

Pour s'attaquer aux causes structurelles des conflits, comme cela est proposé, il faut tenir compte de ce que l'on appelle la « violence structurelle » – notamment les politiques formulées par les centres de pouvoir mondiaux qui influent de manière décisive sur la création de la pauvreté et la dégradation de la qualité de vie des populations des pays en développement. La pauvreté n'est pas une fatalité historique mais une conséquence des déséquilibres historiques entre pays développés et pays en développement et de la concentration des richesses dans les mains de quelques-uns. Si le Conseil de sécurité démontre l'intention de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté en éliminant les relations de pouvoir inégales entre les pays développés et les pays en développement, il pourra compter sur le plein appui de la République bolivarienne du Venezuela.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : La sécurité et le développement, dans le contexte de l'édification des États et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont les deux faces d'une même médaille. Les États ne peuvent prospérer si leur sécurité et leur stabilité intérieures ne sont pas garanties. Un pays dont la sécurité nationale puis l'économie s'effondrent devient une menace, non seulement pour sa population mais également pour toute sa région. Le monde a connu de telles tragédies par le passé. Nous devons faire en sorte qu'elles ne se répètent pas.

La sécurité étant une condition *sine qua non*, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle décisif pour répondre au besoin de développement. Les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, de concert avec la Commission de consolidation de la paix et les autres organismes du système des Nations Unies compétents en matière de développement, doivent intégrer des composantes axées sur le développement. Pendant que les soldats de la paix accomplissent les missions de maintien de la paix qui leur ont été confiées, la Commission de consolidation de la paix, conjointement avec les autres organismes du système des Nations Unies compétents en matière de développement, peut s'atteler à mener des projets et des activités créateurs d'emplois et de revenus. De telles mesures, lorsqu'elles sont mises en œuvre avec efficacité, peuvent contribuer à maintenir la paix et la stabilité d'un État.

Le monde assiste aujourd'hui aux troubles internes auxquels sont confrontés des États Membres principalement du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires, du taux élevé de chômage chez les jeunes et de la pauvreté. Le spectre des cours élevés du pétrole et de l'augmentation soudaine des prix des produits de base, que nous avons connus durant l'été 2008, réapparaît. Le cours du blé a augmenté de près de 80 % ces six derniers mois et celui du riz a connu une hausse de près de 50 % durant la même période. Ces hausses ont entraîné de forts taux d'inflation dans de nombreux pays. Le monde en développement est, encore une fois, le plus touché par cette augmentation du prix des denrées de base. L'augmentation du coût de la vie a des répercussions considérables sur la stabilité intérieure des pays les moins avancés et des pays en développement les plus vulnérables.

Nous estimons que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle grâce à ses consultations prospectives. De concert avec la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies, le Conseil peut examiner et analyser les principaux cas de figure et présenter des idées et des propositions sur la manière dont les États Membres concernés peuvent s'attaquer aux causes de l'instabilité. Les faits survenus récemment au Moyen-Orient démontrent qu'une brusque hausse des prix des denrées alimentaires, combinée à un chômage élevé, peut déstabiliser un pays.

Enfin, la Malaisie est fermement convaincue que la stabilité politique est une condition indispensable pour garantir le développement économique et la prospérité. Des pays stables et prospères conduiront à la paix régionale et mondiale. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle majeur à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Vidal (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens, par votre intermédiaire, Madame la Présidente, à

féliciter le Brésil d'avoir convoqué le présent débat du Conseil de sécurité sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Comme l'indique la note de réflexion dont le Conseil est saisi (S/2011/50, annexe), il s'agit d'une relation complexe, et ce, pour plusieurs raisons, notamment parce qu'elle implique une multitude d'acteurs et d'actions liés entre eux et qui font souvent double emploi et parce que chaque situation a ses caractéristiques propres rendant ainsi très difficile la possibilité d'élaborer des solutions toutes faites.

Une difficulté supplémentaire dans l'examen de cette question par le Conseil de sécurité est liée aux automatismes de cet organe, qui le conduisent à accorder la priorité aux questions relatives à la sécurité quand il s'efforce de gérer un conflit armé ou d'y trouver une porte de sortie et à reléguer au second plan les questions relatives au développement socioéconomique du pays ou de la région touchés. Il ne fait aucun doute que sans sécurité, le développement est impossible car la sécurité est une condition indispensable au développement. Il ne fait également aucun doute que le sous-développement et la pauvreté ne sont pas forcément des facteurs déclencheurs de conflit, et que plusieurs acteurs du système des Nations Unies sont plus compétents en matière de développement que le Conseil de sécurité.

Néanmoins, il est également vrai que, sans une mobilisation rapide et efficace de tous les instruments dont dispose le système pour promouvoir le développement économique durable du pays ou de la région touchés par le conflit, le risque de reprise du conflit est très élevé et peut annuler les résultats des années voire des décennies d'efforts et de moyens humains et matériels considérables consacrés au maintien de la paix. En outre, cela peut aboutir à une présence prolongée de la composante sécurité sur le terrain sans qu'une stratégie de sortie sûre ne puisse être envisagée.

Tel est ce que nous avons pu constater dans le cas des deux opérations auxquelles l'Uruguay a affecté des effectifs très importants, à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo – récemment encore appelée Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo – à laquelle nous participons pour la douzième année consécutive, et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à laquelle nous participons depuis sept ans, même si la présence militaire des Nations Unies en Haïti remonte à 1994.

En vertu de cette expérience, l'Uruguay et plusieurs autres pays saisissent toutes les occasions, que ce soit dans le cadre des consultations sur les mandats des missions de paix ou au sein de la Commission de consolidation de la paix, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ou d'autres instances, pour plaider en faveur du renforcement de l'appui que les opérations de maintien et de consolidation de la paix apportent au pays hôte dans les activités qui favorisent un développement socioéconomique durable.

Une opération de maintien de la paix peut difficilement régler toutes les causes de conflit et nous ne pensons pas qu'il faille lui fixer cela comme objectif ou comme critère pour décider de son retrait. Il est cependant essentiel que la mission œuvre dès le départ au renforcement des institutions et des capacités nationales afin que le pays puisse gérer lui-même les problèmes de manière pacifique. Le renforcement des capacités institutionnelles dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit est essentiel. Nous encourageons donc le Conseil de sécurité à continuer d'intégrer cet élément dans les mandats des missions de paix.

Il ne s'agit toutefois pas du seul domaine dans lequel les opérations de paix peuvent avoir des incidences positives. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants sont également essentiels, non seulement en raison du risque de reprise du conflit mais aussi car nombre d'entre eux risquent de tomber ensuite dans la délinquance. Nous devons donc veiller à la mise en place d'un contexte économique favorable offrant des perspectives de croissance.

Le groupe d'examen de la Commission de consolidation de la paix a conclu que le chômage des jeunes était une menace potentielle à tout processus de consolidation de la paix. Voilà pourquoi la Commission a suivi la recommandation qui lui a été faite de se concentrer sur la création d'emplois dans ce secteur de la société et considère sa mise en œuvre comme une priorité. En partie, cela peut se faire par le biais de projets à impact rapide gérés par les opérations de maintien de la paix, qui génèrent des dividendes de la paix tangibles et qui ont été couronnés de succès dans des pays comme Haïti.

Enfin, un autre domaine crucial où les opérations de maintien de la paix peuvent vraiment changer les choses est la reconstruction des infrastructures, qui est un multiplicateur clef du développement dans les pays en proie à un conflit. Il est essentiel, pour s'acquitter de cette tâche, de disposer de capacités matérielles suffisantes et d'avoir en place les conditions de déploiement appropriées. Concernant toutes ces activités, les pays en développement possèdent un grand potentiel de coopération. À cette fin, nous avons accru sensiblement notre contribution bilatérale aux pays se trouvant dans la situation susmentionnée. Nous pensons aussi qu'il importe de renforcer les mécanismes de coopération Sud-Sud par le biais de la coopération dite triangulaire, dans le cadre de laquelle les pays disposant des plus grandes capacités financières participent à l'effort visant à relever plus efficacement ces défis.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'emblée féliciter la délégation brésilienne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie aussi le Brésil d'avoir organisé cet important débat public sur les interactions entre la sécurité et le développement.

Sécurité et développement sont les deux faces d'une même médaille. Les conflits, les guerres et les menaces qui pèsent sur la sécurité peuvent facilement réduire à néant les possibilités économiques et assombrir les perspectives de croissance. Des décennies de réalisations économiques peuvent très bien disparaître lorsque s'installent l'insécurité et l'instabilité. Parallèlement, le développement est le socle de la paix et de la sécurité. Il est communément admis que faute d'éliminer la pauvreté et d'apporter la prospérité, le monde sera en proie à des conflits et à l'insécurité. Le développement économique et la paix durables sont donc indissolublement liés. Il est regrettable de noter, toutefois, que le développement en tant que tel n'a pas toujours figuré au premier rang des priorités des Nations Unies.

La plupart du temps, les délibérations sur le sujet ont été dominées par la rhétorique, les promesses d'aide creuses et des conditions draconiennes pour le transfert du savoir-faire et de la technologie. Il n'est donc pas surprenant que 1 milliard de personnes dans le monde connaissent la faim et la pauvreté et que le monde, par conséquent, ne soit pas plus sûr ni plus sécurisé qu'il ne l'était au cours des décennies écoulées.

Les causes profondes de nombreux conflits récents n'ont été autres que la pauvreté extrême, l'exclusion, la marginalisation, les interventions étrangères, les invasions militaires et l'occupation. Hélas, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil n'a pas su dans de nombreux cas tenir compte de ces causes. S'il ne l'a fait pas, ce n'est pas tant parce qu'il n'en avait pas conscience, mais plutôt parce que les considérations politiques de certains membres puissants ont toujours été la force motrice empêchant le Conseil de prendre des mesures décisives pour éliminer les causes de l'insécurité et permettre ainsi la promotion du développement durable et de la prospérité économique.

Ces puissants membres ne se sont même pas sentis tenus de répondre ou de rendre des comptes à la communauté internationale dans son ensemble, telle que représentée par l'Assemblée générale, quant à l'impact de leurs actes. La triste réalité est qu'à cause de l'influence de ces membres, les décisions prises par le Conseil ont contribué à prolonger, sinon à exacerber, les conflits, avec les graves incidences que l'on sait sur le développement économique et le bien-être des populations concernées, ainsi que sur le développement économique et le progrès partout dans le monde. Il est peut-être temps que ceux qui sont responsables de ces situations se rendent compte qu'ils doivent agir de façon plus responsable et plus transparente. En particulier, ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes et positions concernant le développement aux niveaux national et international. Les droits qu'ils s'arrogent en toute liberté actuellement doivent être à la mesure de responsabilités correspondantes.

En fait, le recours du Conseil aux dispositions du Chapitre VII, en particulier l'imposition de sanctions économiques pour permettre à certaines grandes puissances d'atteindre des objectifs économiques et politiques, a toujours entravé les possibilités économiques et les droits humains fondamentaux du gros de la population dans les pays touchés. Tout prouve que les sanctions mettent en péril avant tout la croissance économique et la prospérité des personnes, ainsi que leurs droits à la nourriture, aux médicaments, à l'eau potable, à l'éducation, à un emploi décent et à un toit. En bref, c'est leur droit au développement qui est ciblé de manière injustifiée parce que les puissances

visant à l'hégémonie s'y opposent de toute leur volonté, comme l'illustrent certaines résolutions du Conseil. En fait, les sanctions s'avèrent avoir pour principale caractéristique de donner les moyens à quelques grandes puissances d'imposer leurs desseins d'hégémonie à d'autres nations et peuples, sous le prétexte d'accélérer l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, les sanctions économiques, indépendamment de celui qui les impose et quel qu'en soit le prétexte ou le déguisement, restent illégitimes, vaines et constituent une punition mal inspirée.

Une démarche nouvelle et constructive du Conseil s'agissant de la question du développement sera subordonnée pour une large part à une réforme de ses structures et de son fonctionnement aux fins de parvenir à un équilibre des droits et des responsabilités de ses membres permanents.

J'aimerais ajouter pour conclure qu'il y a bien sûr de précieux enseignements à tirer des causes de conflit afin de promouvoir une paix et un développement durables. Il n'existe pas toutefois de formule toute faite. Les causes du conflit et du sous-développement au Moyen-Orient, par exemple, n'ont pas forcément les mêmes caractéristiques qu'en Afrique. Ainsi, les mesures à prendre pour empêcher un conflit et progresser dans la voie du développement doivent s'accorder avec les particularités et les spécificités de chaque situation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Tsiskarashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie salue l'initiative opportune du Brésil d'organiser le présent débat public, visant à traiter une des questions les plus épineuses dont est saisie l'ONU. Nous exprimons aussi notre gratitude pour la note de réflexion pénétrante préparée par la présidence du Conseil (S/2011/50).

La Géorgie s'associe à la déclaration faite par le Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne, et j'aimerais saisir cette occasion pour soulever quelques points supplémentaires.

Ma délégation partage l'opinion de l'ensemble de la famille des Nations Unies que la sécurité et le développement, avec aussi les droits de l'homme, sont des notions indissociables qui se renforcent mutuellement. Il est évident qu'aucun programme de développement ne saurait être entièrement réalisé lorsqu'il y a entrave à la sécurité et que, vice versa, on ne peut jamais compter sur une sécurité totale sans développement. L'interdépendance est patente; le développement contribue à une meilleure sécurité et la sécurité crée un environnement propice au développement.

Dans ce contexte, beaucoup d'orateurs ont donné aujourd'hui des exemples détaillés de l'impact qu'ont les questions de développement sur les principaux aspects de la paix et de la sécurité. La Géorgie n'a rien à ajouter, mais elle adhère aux positions exprimées par les autres délégations. En même temps, nous sommes convaincus qu'il faut prêter une attention particulière dans de nos délibérations à l'impact qu'un environnement peu sûr peut avoir sur les programmes de développement. Il est très clair que l'instabilité a des incidences néfastes sur l'ensemble des volets des programmes de développement national.

Mon pays en est un exemple vivant. L'absence de sécurité, un climat de chaos généralisé et l'anarchie, des violations flagrantes des droits de l'homme fondées sur l'appartenance ethnique et d'autres motifs, ainsi qu'une criminalité organisée florissante dans les territoires occupés de la Géorgie, se répercutent négativement sur tous les aspects du programme de développement national, en particulier dans les territoires occupés. Notre développement économique et social, la santé publique, la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et d'autres domaines encore sont remis en cause. La poursuite de l'occupation et les violations incessantes de l'accord de cessez-le-feu par la Puissance occupante font qu'il est extrêmement difficile de mettre un terme à ces tendances inquiétantes.

Néanmoins, ces circonstances désastreuses ne peuvent en aucune façon servir d'excuse à la Géorgie pour se contenter de rejeter la faute sur autrui et abandonner tout effort pour aller de l'avant. À cette fin, la Géorgie s'est engagée unilatéralement à ne pas avoir recours à la force et à contribuer ainsi à l'établissement de conditions de sécurité dans les territoires occupés. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté la « Stratégie nationale relative aux territoires occupés : l'engagement par la coopération », puis un plan d'action qui vise à développer le pays et à améliorer tous les aspects de la vie sociale afin de contribuer au développement humain dans ces régions de la Géorgie.

Nous pensons que ces décisions et ces engagements contribueront inévitablement au processus d'instauration de la paix et de la stabilité en Géorgie et à la remise en cause, par des moyens pacifiques, du statu quo imposé par la force. Ces efforts devront évidemment aller de pair avec un engagement énergique de la communauté internationale.

Pour terminer, ma délégation espère que tous les points de vue, toutes les propositions et toutes les données d'expérience présentées pendant le débat d'aujourd'hui feront dûment l'objet d'un suivi et seront traduites en actes concrets qui permettront de renforcer la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. García González (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation face à votre initiative bienvenue de convoquer ce débat public du Conseil de sécurité sur le sujet « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : relations d'interdépendance entre sécurité et développement ». Cette initiative, sous les auspices de la dynamique présidence brésilienne du Conseil de sécurité et sous la direction du Ministre brésilien des affaires étrangères, M. Antonio de Aguiar Patriota, reflète sans aucun doute la volonté de la communauté internationale d'examiner de manière plus approfondie les liens existant entre sécurité et développement et leur relation avec des stratégies efficaces de consolidation de la paix après les conflits.

El Salvador, en tant que pays sortant d'un conflit qui a mené à bien un processus de consolidation de la paix avec l'appui de la communauté internationale, reconnaît qu'il est important d'examiner cette question en raison essentiellement du fait que, dans la majorité des cas, l'on constate que les causes profondes des conflits résident dans l'incapacité des États et de leurs classes politiques de répondre comme il convient et en temps voulu aux besoins fondamentaux de la population, en veillant à s'adresser à tous et à respecter les critères de justice sociale.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler que nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu, lors du Sommet du Millénaire et de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme étaient les piliers du système des Nations Unies et le fondement de la sécurité et du bien-être collectifs; et que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme étaient interdépendants et synergiques.

El Salvador prend bonne note des débats que le Conseil de sécurité a organisés par le passé sur les liens entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la nécessité d'adopter une démarche globale et intégrée en matière de paix et de sécurité.

Nous convenons avec les autres délégations que l'organisation de ce débat peut en particulier permettre de préciser davantage la conception qu'ont les États Membres de l'ONU de la meilleure façon de promouvoir un climat de coopération et de complémentarité entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. El Salvador se félicite du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans ce domaine et forme le vœu que la contribution concrète qu'elle apporte par le biais de ses différentes formations montrera qu'il est possible de continuer de renforcer la synergie entre les principaux organes de notre organisation.

La complexité et l'ampleur des défis que doivent relever de nombreux pays en développement, en raison notamment de l'insécurité publique, du trafic de stupéfiants, de la criminalité transnationale organisée, et de la présence des bandes criminelles, nous poussent à réfléchir sur l'urgence et la nécessité de stratégies garantissant à tous la sécurité et la liberté dans l'équité. La sécurité de nos concitoyens est donc essentielle pour le développement humain et, comme l'a noté à juste titre le Secrétaire général M. Ban Ki-moon, « il ne peut y avoir de développement sans sécurité, et de sécurité sans développement ».

La forme sous laquelle cette question est abordée au niveau international dépend fondamentalement de l'effort complémentaire de dialogue et de coordination du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, d'une part, et du rôle actif joué par les alliés stratégiques que sont les États Membres, la société civile et les organisations internationales, d'autre part.

Pour terminer, El Salvador veut croire que le Conseil de sécurité continuera d'accorder toute son attention à ces éléments, qui contribueront certainement au succès futur de ses activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays et votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous savons que l'expérience et le rôle moteur du Brésil, pays frère de notre région et partenaire important du développement durable du Nicaragua, augurent bien du succès des travaux du Conseil. Nous saluons également la noble volonté et le dynamisme dont a fait preuve le Brésil en prenant l'initiative de débat public sur le sujet « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : relations d'interdépendance entre sécurité et développement ».

Avant de commencer, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans le cadre de ce débat qui nous appelle à réfléchir sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement, notre point de départ doit être la prise en compte des fonctions, attributions et responsabilités de chacun des organes de l'ONU, ainsi que de leurs programmes de travail respectifs, en stricte conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les questions relatives au développement relèvent de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, tandis que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. La question de l'interdépendance entre sécurité et développement reste ouverte et c'est à l'ensemble des États Membres de l'ONU qu'il appartient d'y répondre.

La complexité des opérations de maintien de la paix doit nous amener à adopter une démarche légèrement différente de celle que nous suivons aujourd'hui, dans laquelle nous tenons compte des besoins propres à chaque situation qui justifie la mise en place de ces opérations. Il est essentiel d'obtenir l'accord et l'engagement total des pays concernés.

Nous devons continuer d'œuvrer au renforcement de la Commission de consolidation de la paix et à une coordination efficace et réelle avec les États concernés, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organismes des Nations Unies.

L'Amérique centrale est un exemple clair des possibilités qui s'offrent en matière de règlement des conflits, et cette expérience doit être prise en compte, qu'elle ait été bonne ou mauvaise. La situation de conflit que nous avons connue a été le résultat d'ingérences étrangères et de guerres d'agression, mais elle a pu se régler grâce à la détermination de nos propres peuples et au concours de pays frères de notre région. Quand, finalement, nous avons réussi, sans la présence d'étrangers à notre région, à conclure des accords de paix, nous avons accordé par nécessité la priorité à une démarche axée sur un développement durable pour lancer le processus de démobilisation qui a, par la suite, permis de retrouver la stabilité, la paix et la sécurité.

Toutefois, s'agissant du sujet dont nous sommes saisis, nous souhaitons faire observer qu'après la signature des accords de paix, les fonds de développement qui étaient destinés à notre région n'ont pas afflué vers notre pays aussi rapidement et aussi massivement que les fonds qui avaient servi à financer la guerre contre notre peuple. Malheureusement, nous voyons aujourd'hui comment l'histoire se répète dans d'autres régions du monde. Il a été question aujourd'hui de l'absence de sécurité en Amérique centrale, et je peux dire qu'une partie de ce problème réside dans le fait que nous manquons de fonds pour des projets de développement.

Notre attachement à la sécurité passe par un engagement en faveur du développement humain, défini comme un développement durable centré sur l'être humain et réalisé dans un environnement de bonne gouvernance, avec la participation directe des citoyens, et dans la justice sociale, tous ces éléments étant nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et bien au-delà. Cela comprend, comme priorité de mon gouvernement, le développement des zones nicaraguayennes les plus délaissées en vue d'éliminer progressivement tout ce qui avait toujours fait l'objet d'une exclusion. Nous faisons en particulier allusion à la zone du fleuve San Juan de Nicaragua. La présence de notre armée dans cette zone est permanente; elle remonte à des années et répond à la nécessité de garantir la sécurité du territoire dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Il est de la responsabilité de notre gouvernement de garantir la sécurité de nos citoyens sur tout le territoire national et nous continuerons à exercer notre droit souverain dans cette zone.

Par ailleurs, pour garantir le développement durable de notre population, notre gouvernement a assumé ses responsabilités en se chargeant d'effectuer les travaux de dragage et de nettoyage du fleuve San Juan de Nicaragua afin d'ouvrir notre accès historique à la mer, et ce en vue de mettre en valeur certaines de nos ressources naturelles les plus importantes, qui permettront le développement de cette zone et contribueront au bien-être de notre population.

L'examen de l'interdépendance entre la sécurité et le développement doit envisager l'équilibre à maintenir entre les réalités socioéconomiques d'un pays pendant et après un conflit, équilibre nécessaire si l'on veut élaborer une stratégie où les programmes de développement soient les seules armes envisagées et brandies, avant tout recours aux armes de guerre. L'ordre doit donc parfois s'inverser : c'est le développement durable qui garantira ainsi la sécurité, la stabilité, et enfin la paix dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elhag (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous adresser nos remerciements et vous exprimer notre satisfaction, Madame la Présidente, suite à cette initiative constructive d'organiser le présent débat public pour examiner les relations d'interdépendance entre sécurité et développement, question d'importance prioritaire pour les pays en développement. Nous vous remercions également pour la note de réflexion élaborée à ce sujet (S/2011/50), sachant que le Conseil est, conformément au mandat qui lui a été conféré par la Charte, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La sécurité, telle que nous l'entendons, dépend de la réalisation cohérente de plusieurs objectifs, dont le principal est le développement. Le développement est la somme des efforts consentis pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, de moyens de subsistance et à toutes les autres conditions nécessaires à une vie décente. Toutes ces conditions sont inscrites dans le saint Coran, qui dit que le Seigneur « les a nourris contre la faim, et rassurés de la crainte! » (Coran, CVI : 4).

La sensibilisation de la communauté internationale aux liens entre sécurité et développement s'est accrue au cours des 10 dernières années, en particulier grâce à l'expérience acquise dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans de nombreuses régions du monde. Cette expérience a ainsi montré qu'une conception purement militaire du déploiement des opérations de maintien de la paix ne pouvait permettre de parvenir aux résultats escomptés : le développement doit être pris en considération dans le cadre des processus de paix.

L'examen des causes profondes des conflits est la mesure la plus importante que le Conseil puisse entreprendre et doit être considéré comme une priorité toute particulière. Comme les membres du Conseil le savent, il n'existe pas de conflit, de guerre civile, ou de dissension interne qui ne comporte à un degré ou à un autre une dimension liée au développement. Il n'existe pas de conflit, de guerre civile ni de dissension interne qui ne puisse être attribué au manque de développement, qui est la principale raison des conflits et des guerres civiles.

Certains facteurs naturels ont été aggravés par les changements climatiques et leurs conséquences sur les modes de subsistance de l'ensemble des êtres humains, dont les besoins et les moyens d'y subvenir varient considérablement. Ainsi, ils peuvent être fermiers ou nomades, et en fonction de cette différence, ils entreront peut-être en conflit ou dans des querelles qui se répercuteront sur leur développement socioéconomique. Ce type de situation peut dégénérer en conflit, comme nous avons pu le constater au Darfour, dans mon pays, et dans d'autres régions, avec des conséquences néfastes pour la vie et la sécurité de nos citoyens.

Le Gouvernement soudanais est depuis longtemps conscient du lien qui existe entre la sécurité et le développement. Il a adopté une stratégie globale pour régler le conflit au Darfour dont les principaux piliers sont le développement, le redressement et le relèvement. Nos délibérations complètent sans aucun doute les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil à l'occasion de ses précédents débats, notamment celui organisé par la France en février 2010 sur la question des stratégies de transition et de sortie et la transition des conflits à la stabilité et à l'édification de l'État (voir S/PV.6270). Ces délibérations ont débouché sur la conclusion que l'absence de développement était la raison principale des revers essuyés par de nombreux États sortant d'un conflit et qui retombent dans le conflit.

Au cours des débats publics organisés par les présidences de la Turquie et de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a abordé la question des stratégies globales

de consolidation de la paix en vue d'empêcher l'explosion d'un conflit. Au cours de ces débats, tous les membres du Conseil ont mis l'accent sur le lien étroit entre sécurité et développement.

Tous les aspects de la sécurité, qu'ils soient sociaux, politiques ou économiques, sont importants dans le cadre des efforts visant à renforcer la paix. La paix est un tremplin essentiel pour le développement. Le Soudan estime avoir retenu les enseignements nécessaires. La guerre civile, qui a perduré dans le sud du pays pendant plus de 40 ans et à laquelle nous avons mis fin en signant l'Accord de paix global en janvier 2005, a empêché le développement de notre pays et a été la cause principale de la détérioration de notre économie au cours de cette période. Ainsi, nous connaissons plus que toute autre nation les effets destructeurs des conflits et leurs répercussions négatives sur le développement.

Je tiens à souligner l'importance que revêt l'adoption par le Conseil de sécurité d'une stratégie globale combinant des activités de maintien de la paix et des initiatives visant à promouvoir l'action politique et à régler les causes profondes des conflits. Pour régler les problèmes qui subsistent au lendemain d'un conflit, il importe de prendre des mesures dès le début du processus de transition, du règlement du conflit à la consolidation de la paix. En donnant à la Commission de consolidation de la paix un rôle plus actif, on contribuera à régler les conflits et à garantir la réconciliation dans le respect des traditions de chaque pays. Il s'agit là du meilleur moyen d'instaurer la paix, en particulier une paix durable, qui ne saurait être rétablie par le biais de mécanismes dont la fonction juridique peut être remise en question et qui peuvent de ce fait prolonger les conflits.

Ne se limitant pas à donner à la Commission de consolidation de la paix un rôle plus actif, le Conseil, lorsqu'il œuvre à la réconciliation, doit coordonner son action avec celle des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement, pour exécuter des projets à court terme et à effet rapide destinés à répondre aux besoins de toutes les populations touchées par des conflits, qu'il s'agisse de combattants ou de personnes déplacées. Le Conseil doit également contribuer aux projets de développement à moyen et long terme dans les régions sortant d'un conflit, permettant ainsi aux populations touchées de retrouver leurs moyens de subsistance et créant des conditions propices à la stabilité.

À cet égard, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle de coordonnateur entre les différents organes. Il ne doit pas encourager l'imposition de sanctions économiques unilatérales ou multilatérales qui ne feraient qu'alimenter ou compliquer les conflits au moment où nos priorités doivent être de régler les conflits et d'assurer le développement.

J'espère que le Conseil de sécurité s'attaquera aux causes profondes des conflits, qui sont principalement liées au développement. Nous prions le Conseil de ne pas se focaliser sur les symptômes des conflits et de ne pas perdre de temps ni d'énergie à faire part de sa préoccupation face à ces symptômes. Nous espérons que le Conseil mettra l'accent sur la coordination avec les autres organes, les institutions spécialisées et l'Assemblée générale s'agissant de régler les problèmes de développement dans les pays touchés par des conflits ou qui sortent d'un conflit.

Madame la Présidente, je termine en vous assurant que nous apprécions votre initiative. Nous tenons à souligner l'importante responsabilité qui incombe à l'ONU en général, au Conseil de sécurité, aux partenaires internationaux, aux donateurs et aux principales parties prenantes de fournir tout l'appui financier et logistique nécessaire aux pays en développement au lendemain d'un conflit. Trop souvent, les donateurs organisent des conférences et annoncent des contributions généreuses, mais une fois que les accords de paix sont signés, il est rare qu'ils tiennent leurs promesses, d'où le cercle vicieux de pauvreté et de reprise des combats.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Shin Boonam (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la présidence d'avoir organisé ce débat public très utile sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement.

C'est le deuxième débat public sur la question après la séance fructueuse tenue en septembre dernier, au cours de laquelle le Conseil a souligné la nécessité de traiter des causes sous-jacentes des conflits et noté que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés. En effet, comme nous l'avons vu ces dernières années avec la convergence de la crise financière, alimentaire et énergétique mondiale, l'insécurité et les conflits sont

souvent présents dans les zones où sévit l'absence de développement. Il faut traiter systématiquement des relations d'interdépendance entre sécurité et développement d'une manière plus globale et plus synergique, en examinant non seulement les problèmes dus aux crises environnementales et alimentaires, mais également l'ensemble des questions liées au développement.

Ma délégation croit que le sous-développement est la cause principale de l'insécurité et des conflits et que cette question doit continuer d'occuper nombre de parties prenantes dont le Conseil, l'Assemblée générale, le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales et la société civile. En axant aujourd'hui nos efforts collectifs sur la poursuite d'un développement à long terme, nous pourrons effectivement remédier aux causes profondes des conflits de demain. À cet égard, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doivent continuer d'être au cœur des efforts de l'ONU, et l'Organisation doit renforcer son leadership pour veiller à ce que ces objectifs continuent à bénéficier d'un appui politique et pour mobiliser les efforts collectifs.

Une façon concrète de le faire consiste à s'attacher activement à promouvoir les perspectives d'emploi pour les jeunes, ce qui donnerait à nombre de jeunes de régions où règne l'insécurité une autre option que celle de rejoindre des groupes armés qui sont souvent les seuls à fournir immédiatement salaire et subsistance. Ainsi, il faut rechercher le développement, et plus particulièrement le développement économique, d'une manière continue, inclusive et équitable. C'est la meilleure façon d'assurer que le monde sera plus sûr et plus pacifique, tant pour les générations présentes que futures.

À cet égard, la République de Corée pense que le Consensus de Séoul pour une croissance collective en faveur du développement, une partie intégrante du Sommet du Groupe des Vingt (G-20) qui s'est tenu récemment à Séoul, pourrait s'avérer fort utile à nos efforts en faveur de l'instauration d'un monde plus sûr. À cet égard, nous attendons avec intérêt les mesures de suivi concrètes du Consensus de Séoul qui seront prises sous la présidence française du G-20 cette année.

En mai, à Istanbul, se tiendra un autre forum international important sur les questions du développement, à savoir, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous espérons que des mesures seront prises en vue des préparatifs de la Conférence, qui porteront sur les vulnérabilités accablantes et les situations d'insécurité qui ont un impact sur le développement des pays les moins avancés où sévissent la pauvreté extrême, la faim et les inégalités.

Ce n'est que dans un climat de sécurité stable qu'un développement continu est possible. À cet égard, le maintien de la paix, mais aussi la diplomatie préventive et les activités de consolidation de la paix peuvent jouer un rôle crucial et renforcer la sécurité dans tout un éventail de situations en vue de garantir un développement continu.

De même, un objectif essentiel de la consolidation de la paix est de fournir un modèle de développement politique et socioéconomique au pays bénéficiaire en situation d'après conflit. Mais chaque situation a ses propres spécificités et toute activité de maintien ou de consolidation de la paix doit se faire rapidement, avoir un mandat clairement défini et être accompagnée de stratégies de sortie concrètes. Il est également possible de créer des perspectives économiques et sociales par le biais de diverses initiatives de consolidation de la paix, dont la mise en place d'un système de bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi que par le biais de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et d'une réforme du secteur de la sécurité. Le recours à ces stratégies intégrées dans des situations d'après conflit peut constituer un instrument utile pour combler le fossé entre l'insécurité et le développement.

La République de Corée a fait sa propre expérience des relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Au cours d'une période d'insécurité extrême, nous avons connu un sous-développement paralysant dû à cette situation d'insécurité. Mais grâce à l'aide de l'ONU et de la communauté internationale, la Corée, qui était autrefois l'un des pays les plus pauvres du monde et dont le produit national brut par habitant était inférieur à celui de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne au début des années 60, a pu en une génération se relever avec succès des cendres de la guerre et se transformer en une démocratie florissante à l'économie de marché dynamique. J'espère sincèrement que l'ONU et les États Membres travailleront en étroite coopération pour concrétiser les diverses idées que nous avons proposées. Pour sa part, la République de Corée y consacrera tous ses efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Mungwa (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui n'est pas à New York cette semaine, je souhaite d'abord m'associer aux orateurs précédents pour féliciter la présidence d'avoir organisé le présent débat sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement, thème d'une importance capitale pour l'Afrique en tant que région en développement. L'organisation de ce débat public signale non seulement un ferme appui politique du Conseil à cette question, mais illustre également le rôle que joue le Conseil pour générer de nouvelles idées visant à relancer les efforts connexes déployés par les États Membres, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales telles que l'Union africaine, dans le cadre de ses activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous apprécions le rôle moteur assumé par S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Ministre brésilien des relations extérieures, qui s'est rendu à New York pour présider en personne cette séance, ainsi que la participation du Secrétaire général, des Ministres de l'Allemagne, la Colombie, la Bosnie-Herzégovine, le Portugal, l'Inde, le Gabon, le Costa Rica et la Slovénie, et de plusieurs autres participants qui ont fait des déclarations au cours de ce débat.

Comme le Conseil de sécurité le sait, plusieurs pays d'Afrique ont été le théâtre de conflits liés à des facteurs tels que l'exploitation illégale des ressources, la pauvreté et le manque de perspectives d'autonomisation économique, des changements de gouvernement inconstitutionnels, qui ont souvent bénéficié de l'appui de réseaux criminels, et l'absence générale de perspectives, en particulier pour les jeunes.

Cependant, une ère nouvelle s'est ouverte en Afrique, à la suite des efforts intenses déployés par le continent pour prendre en main sa propre sécurité et son propre développement. Cette nouvelle vision de renaissance et de croissance est énoncée dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans les autres instruments de l'organisation, dans lesquels sont clairement affirmées les relations d'interdépendance existant entre la sécurité et le développement. L'un n'est pas possible sans l'autre, comme l'ont soutenu beaucoup d'intervenants dans ce débat.

Voilà pourquoi depuis sa création, l'Union africaine a explicitement reconnu que la persistance de conflits nuirait à son vaste programme en faveur de la démocratie et du développement, et c'est pourquoi elle a adopté une démarche dynamique s'agissant du règlement des conflits sur le continent. Cette démarche privilégie des interventions rapides face à des situations de conflit potentiel et une médiation active sur le continent afin de prévenir des conflits potentiels. Par ailleurs, ce changement de politique, de la non-ingérence pratiquée par l'ancienne Organisation de l'unité africaine à la non-indifférence suivie par l'Union africaine, est une preuve tangible de la détermination de l'Afrique à éradiquer le phénomène de changements inconstitutionnels de gouvernement, qui entraînent souvent l'instabilité et l'insécurité, compromettant ainsi la gouvernance démocratique et le développement en Afrique.

L'approche adoptée par l'Union africaine en ce qui concerne l'interdépendance entre la sécurité et le développement souligne également l'impératif fondamental de s'attaquer aux causes profondes du conflit, afin d'assurer la justice sociale et parvenir au développement durable. Par ailleurs, parmi les buts et principes de l'Union africaine, tels qu'énoncés dans les articles 3 et 4 de son Acte constitutif, figurent explicitement la promotion des institutions démocratiques et la protection des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, pour renforcer la participation populaire et la démocratie. Cela est également mis en évidence de manière éclatante dans la démarche adoptée par l'Union africaine en matière de sécurité humaine et de développement, laquelle établit un lien entre la stabilité financière et politique d'un État et la sécurité physique et psychologique de sa population.

S'il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, l'Afrique, avec l'appui de la communauté internationale, a fait de grands progrès dans la poursuite fervente de cette vision de sécurité et de développement, à travers des initiatives thématiques et des projets et programmes intégrés. On pourrait mentionner à ce titre l'architecture continentale de paix et de sécurité de l'Union africaine, une structure synergique et à plusieurs niveaux, composée du Conseil de paix et de sécurité appuyé par le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, du Mécanisme

africain d'évaluation par les pairs, du Groupe des Sages et de la Force africaine en attente, pour ne citer que ceux-là.

L'expérience de l'Afrique dans les opérations d'appui à la paix dans des situations comme celles du Burundi, du Tchad et actuellement de la Somalie a montré que les services militaires et de sécurité peuvent effectivement coopérer avec les acteurs civils pour parvenir à la stabilité socioéconomique et au relèvement, par la mise en œuvre de projets d'intervention rapide intégrés dans les missions d'appui à la paix, et cela mérite d'être soutenu. Ces projets permettent de distribuer rapidement aux populations locales les premiers dividendes de la paix et contribuent à la confiance et la réconciliation, conditions préalables à la paix et au développement dans de telles situations.

Le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, en particulier, est conçu pour permettre de détecter les tendances de développement qui pourraient compromettre la sécurité ou provoquer l'insécurité et de prendre au moment voulu les mesures préventives qui s'imposent. Ceci montre également l'importance des moyens de communication, s'agissant du lien entre la sécurité et le développement.

Le Groupe des Sages a été créé pour tirer parti de la sagesse et de l'expérience d'Africains qui ont déjà participé au règlement de questions liées à la paix et à la sécurité, aux fins d'une intervention rapide face à des situations préoccupantes qui se profilent à l'horizon afin d'éviter que des conflits n'éclatent et n'épuisent les maigres ressources consacrées au développement. Cependant, il a été également établi qu'un financement prévisible et durable est vital pour une prévention de conflits efficace et opportune et pour la consolidation de la paix à long terme, en vue de créer un environnement favorable au développement.

Les processus en cours de réforme du secteur de la sécurité devraient aussi contribuer à professionnaliser davantage le secteur de la sécurité, par exemple en permettant à l'arme du génie et aux autres services de l'armée de contribuer davantage aux efforts nationaux visant à satisfaire les besoins sociaux et de développement des populations.

Le Programme frontière de l'Union africaine, qui a été mentionné par un certain nombre d'orateurs, vise également à assurer des déplacements sûrs à travers le continent et à contribuer à endiguer le trafic des armes légères et de petit calibre, ainsi que les autres activités transfrontières illicites qui alimentent les conflits et compromettent le développement dans plusieurs régions de l'Afrique.

Comme l'ont souligné plusieurs orateurs, l'Union africaine partage pleinement l'opinion selon laquelle la reconstruction et le développement après un conflit sont essentiels pour la promotion d'objectifs de sécurité et de développement intégrés dans les pays sortant de conflit. C'est dans ce contexte que le Cadre politique de reconstruction postconflit en Afrique a été adopté juste trois ans après la création de l'Union africaine. Des efforts similaires, tels que ceux déployés par le Comité ministériel de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit au Soudan, démontrent qu'il est possible et avantageux d'établir un lien entre la sécurité et le développement dans de tels contextes.

Dans le même ordre d'idées, au nom de l'Union africaine, nous remercions de nouveau la Commission de consolidation de la paix des efforts qu'elle déploie dans les cinq pays africains inscrits à son ordre du jour, et en particulier de l'impulsion donnée par le Brésil, qui a été cruciale dans les progrès enregistrés dans plusieurs situations.

Cela dit, nous savons également que la Déclaration du Millénaire et le processus des objectifs du Millénaire pour le développement ont révélé à quel point l'Afrique reste vulnérable en raison des difficultés socioéconomiques et de développement auxquels elle continue de se heurter – une situation qui a été aggravée par la crise financière et économique. Les tendances actuelles indiquent que plusieurs pays africains n'atteindront probablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015. L'Union africaine en profite donc pour souligner combien il importe de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour aider les États africains à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'éliminer certaines des causes socioéconomiques profondes d'instabilité et d'insécurité dans un certain nombre de pays africains.

De son côté, l'Union africaine a lancé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour concrétiser sa vision de renaissance et de croissance, et nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance d'un appui renforcé de l'ONU et de la communauté internationale à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l'Union africaine continue également d'établir des partenariats avec différents acteurs

bilatéraux et multilatéraux, la diaspora africaine, la société civile et les organisations spécialisées, qui abordent de plus en plus le développement et la sécurité dans une démarche intégrée et d'interdépendance.

Par ailleurs, dans l'action menée pour éliminer certains obstacles à la mobilisation des ressources pour la sécurité financière et le développement du continent, l'Union africaine a lancé des processus préparatoires en vue de la création des institutions financières panafricaines, prévue à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union. Il s'agit de trois institutions clefs – la Banque centrale africaine; le Fonds monétaire africain, dont le siège se trouvera à Yaoundé, au Cameroun; la Banque africaine d'investissement, dont le siège sera à Abuja, au Nigéria – et d'une Bourse panafricaine. L'Union africaine compte sur l'appui de la communauté internationale pour le lancement de ces institutions, afin d'exploiter le lien qui existe entre la sécurité et le développement.

Pour terminer, nous voudrions indiquer que dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique (2010), l'Union africaine a lancé diverses initiatives dans le domaine de la paix et de la sécurité, avec la participation d'acteurs gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile. Cette expérience a confirmé que les occasions ne manquent pas de promouvoir les liens entre sécurité et développement sur le continent. C'est pourquoi il est essentiel pour des organisations régionales telle l'Union africaine que l'assistance soit renforcée afin qu'elles mettent pleinement en place les capacités pour tirer parti de ces possibilités de promouvoir le développement sur le continent. L'Union africaine réaffirme donc être prête à continuer de participer à des débats d'orientation, tel celui organisé aujourd'hui au Conseil, et à traduire par des mesures concrètes sur le terrain les opportunités offertes sur le continent, en partenariat avec l'ONU et les partenaires internationaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat opportun consacré à la sécurité et au développement.

Nous souscrivons à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces délibérations éclaireront sans aucun doute notre réflexion dans ce domaine fondamental et sont à notre avis essentielles pour examiner les questions liées à la sécurité. Le débat d'aujourd'hui va nous permettre d'étendre notre centre d'intérêt au-delà de la responsabilité principale du Conseil de sécurité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gouvernement sri-lankais est depuis très longtemps conscient qu'il existe un lien entre sécurité et développement. Comme l'a dit le Secrétaire général, sans développement, il sera bientôt impossible de garantir la sécurité, et la sécurité est un élément essentiel du développement. De fait, les gouvernements successifs de mon pays ont considéré que le développement était un élément décisif pour réduire la menace à la sécurité posée par le groupe terroriste des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Aussi, au fil des ans, une grande attention a-t-elle été consacrée à un ensemble complexe d'initiatives en faveur du développement économique.

Conscients de l'importance de l'éducation dans cette démarche, les gouvernements successifs ont maintenu le niveau de dépenses consacrées à l'éducation ailleurs dans le pays sans jamais réduire l'aide financière et l'appui apportés aux écoles situées dans les zones alors contrôlées par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, et ce, en dépit du risque constant que les enfants soient recrutés dans les rangs des combattants de ce groupe terroriste. Comme nous le savons, les rapports de l'UNICEF indiquent que plus de 5 700 enfants ont été recrutés en tant qu'enfants soldats par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Ce chiffre pourrait s'avérer bien plus élevé.

De même, conscient de la nécessité d'assurer la qualité des soins de santé partout dans le pays, le Gouvernement a continué d'affecter des ressources importantes dans les zones contrôlées par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul pour y maintenir des hôpitaux, des centres de soins et du personnel médical.

Une fois le conflit terminé, le Gouvernement, plus conscient que jamais de la nécessité d'accélérer le développement, a prêté une attention particulière au relèvement et à la reconstruction. Des centaines de kilomètres de routes goudronnées reliant les villages aux villes ont été construits. Le réseau électrique national a été étendu à de nombreuses régions isolées du pays et plusieurs ponts ont été bâtis. Les investisseurs étrangers directs ont été encouragés à

installer leurs activités loin de la capitale. La relance de l'agriculture, de la pêche et du tourisme bénéficie d'une attention particulière dans les zones autrefois touchées par le conflit. Ces efforts donnent de très bons résultats.

Les politiques économiques du Gouvernement portent leurs fruits. Bien que ces 27 années de conflit aient entraîné un manque à gagner de 200 milliards de dollars pour le pays, le revenu par habitant a doublé entre 2005 et 2010, et Sri Lanka est devenu un pays à revenu intermédiaire. Le taux de scolarisation de nos enfants dans l'enseignement primaire s'élève à 97 %. Le taux de mortalité maternelle et infantile n'a jamais été aussi faible. L'inflation et le chômage sont au plus bas, et la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême a reculé à 8,7 %.

Ces indicateurs traduisent clairement le fait que les politiques gouvernementales considèrent le développement économique comme la condition indispensable pour rétablir la sécurité et assurer le retour à la normale. Dans les faits, la stabilité et le développement économique ont servi, pendant le conflit, à encourager les civils tamouls à se libérer de l'emprise des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. En 2007 et 2008, plus de 60 000 civils tamouls ont ainsi fui les zones contrôlées par ce groupe pour aller vivre dans le sud du pays.

À la fin du conflit, en mai 2009, le Gouvernement a continué de mettre l'accent sur l'économie. Depuis, malgré les sombres prédictions qui annonçaient une installation à long terme des personnes déplacées dans les camps ainsi que la faim, la malnutrition et les maladies, le Gouvernement, convaincu de la nécessité de relancer l'activité économique dans les zones ayant été touchées par le conflit, est parvenu à faire rentrer 95 % des personnes déplacées dans leurs villes et leurs villages, et ce, dans des délais très courts. Le Gouvernement a pris rapidement conscience que le maintien des personnes déplacées dans des camps aurait un coût considérable, aussi bien en dollars qu'en termes de relations publiques, et qu'il était de loin préférable de faire en sorte que ces personnes contribuent à la vie économique de leurs villages le plus rapidement possible. Le Gouvernement va continuer d'aider ces personnes à reprendre une activité économique normale.

Il n'y a pas eu de cas d'épidémies. La malnutrition ne touche pas plus les personnes qui ont quitté les camps de réfugiés pour retourner dans leurs villages que celles vivant dans d'autres régions du pays, et une vaste étude est en cours à ce sujet.

Le Gouvernement ne nie pas que des problèmes demeurent. Bien qu'un grand nombre de canaux d'irrigation aient été remis en état, que des centaines de kilomètres de route aient été construits et que l'électricité ait été rétablie ou installée, il reste encore beaucoup à faire pour que les personnes déplacées retrouvent des conditions de vie et des moyens d'existence acceptables. Il faut notamment entreprendre des opérations de déminage dans les villages. Les inondations sans précédent qui ont recouvert les terres de ces mêmes malheureux ont retardé la réalisation de nos objectifs. Mais Sri Lanka a clairement pris conscience que le développement économique est indispensable pour garantir la sécurité, rétablir la stabilité et redonner espoir en l'avenir aux populations touchées par le conflit.

Ma délégation estime qu'une meilleure éducation, le progrès social et le développement économique sont essentiels pour s'attaquer aux causes structurelles de la violence. Nous devons continuer de concentrer nos efforts sur ces domaines. Le système multilatéral, sous la direction de l'ONU, doit améliorer la coordination et la coopération et prendre des mesures plus efficaces pour promouvoir le développement en tant qu'élément essentiel pour garantir la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Nous avons ainsi l'occasion d'approfondir le dialogue international déjà intense sur cette question, en faisant fond sur les conclusions des récents débats connexes organisés au Conseil de sécurité.

Plusieurs questions clefs relatives aux situations de conflit et d'après-conflit doivent être envisagées du point de vue tant de la sécurité que du développement. Conscients des relations d'interdépendance entre sécurité et développement, nous sommes déterminés à contribuer à la réalisation des cibles et objectifs de développement convenus au sein du système des Nations Unies. Le Gouvernement azerbaïdjanais entend promouvoir une coopération mondiale dans tous les domaines, en prêtant une attention particulière aux

besoins spécifiques des victimes de conflits prolongés et de catastrophes naturelles.

L'Azerbaïdjan, bien qu'il subisse le fléau de la guerre et les conséquences désastreuses d'une agression militaire, est pleinement attaché au maintien de la paix internationale, à la sécurité, à la stabilité et au développement, et déploie des efforts soutenus dans ces domaines. Mon gouvernement a lancé avec succès, en matière de développement et d'infrastructures, plusieurs projets régionaux importants qui profitent aux acteurs régionaux, jetant ainsi les bases d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

Comme le souligne la note de réflexion sur cette question (voir S/2011/50, annexe), tous les peuples qui souffrent de la misère n'ont pas recours à la violence. Toutefois, certaines idées et idéologies politiques et les stéréotypes historiques peuvent contribuer au déclenchement, à la prolongation ou à la reprise d'un conflit, ce qui nuit inévitablement en premier lieu au développement et impose un fardeau inutile. Nous devons nous atteler à lutter contre toutes les causes profondes des conflits, en tenant compte du fait que le développement, la paix, la sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit sont liés et se renforcent mutuellement.

Le facteur aggravant majeur et la principale source d'instabilité dans le sud du Caucase sont à l'évidence les conflits armés prolongés, qui constituent une menace directe et permanente pesant sur la sécurité, l'indépendance et le développement des États de la région. Il est clair que la sécurité, la stabilité et le développement ne seront possibles dans la région qu'une fois que nous parviendrons à régler les conflits en y appliquant toute notre énergie.

Comme la déclaration conjointe signée le 2 novembre 2008 par la République d'Arménie, la République d'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie l'indique clairement, un règlement politique créera dans la région les conditions propices au développement économique et à la coopération dans tous les domaines. En fait, le règlement du conflit, qui met fin à l'occupation des territoires de l'Azerbaïdjan et qui garantit le retour des populations déplacées de force dans leurs lieux d'origine, est une condition préalable à une coopération mutuellement bénéfique et à la mise en œuvre de programmes de développement. Il est clair qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, laquelle est dans le même temps irréaliste sans justice et respect de la souveraineté, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le Gouvernement azerbaïdjanais a affirmé à maintes reprises qu'il était prêt, dans le cadre du processus de règlement du conflit, à aider à la reconstruction des infrastructures et au développement économique par tous les moyens possibles, notamment en attirant l'investissement au niveau local. Plus tôt la sagesse prévaudra sur l'illusion, plus vite les peuples de la région jouiront des dividendes de la paix, de la stabilité et du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Brésil de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et d'organiser le présent débat sur un thème aussi important que les interactions entre sécurité et développement.

De très intéressantes déclarations sur le thème ont été faites au cours du présent débat. Malheureusement, dois-je dire, il y a eu aussi lors du débat une déclaration du représentant de la Géorgie. Il n'est pas difficile de comprendre que, dans un débat du Conseil de sécurité, des clarifications sur des points de fait et de droit doivent être apportées à cette déclaration. On a parlé de territoires géorgiens occupés. En disant cela, on fait logiquement référence à l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, c'est-à-dire à des pays et à des peuples qui ont fait l'objet d'agressions par la Géorgie au début des années 90 puis en août 2008.

Sous un angle juridique, il ne peut s'agir, à l'évidence, d'occupation. En fait, en reconnaissant la souveraineté de ces États, la Russie a conclu avec eux un accord d'assistance mutuelle et assumé la responsabilité de la sécurité de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud et de la protection de leurs peuples. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de régime d'occupation là-bas. Les fonctions gouvernementales sont assumées par les autorités d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, conformément à la volonté démocratique de leurs peuples.

Le représentant de la Géorgie a parlé de l'engagement de la Géorgie de ne pas recourir à la force contre l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. M. Saakashvili a bien sûr fait cette déclaration et a

même adressé une lettre sur la question au Secrétaire général. Fait plus important, les autorités d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud ont, elles aussi, adressé une lettre au Secrétaire général. Les deux lettres ont été distribuées en tant que documents officiels du Conseil de sécurité. J'espère que tous les membres du Conseil et tous les Membres de l'Organisation en ont pris connaissance. Elles ont fourni une occasion de s'informer de ce que la Russie a soutenu depuis des années, à savoir qu'avant le conflit d'août 2008, et après, un régime d'obligations juridiques mutuelles entre la Géorgie et, d'autre part, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sur le non-recours à la force avait été établi.

M. Saakashvili a aussi dit publiquement – il a parlé à la radio – qu'il avait invité les habitants de la Géorgie à célébrer la nouvelle année prochaine à Soukhoumi, capitale de l'Abkhazie. Cela ne peut évidement que susciter un sérieux doute sur les intentions de ce politicien, qui est connu pour ne pas tenir toujours ses promesses.

Nous avons récemment beaucoup dit sur le fait que les politiciens doivent œuvrer quelquefois dans l'intérêt de leur peuple. M. Saakashvili a commis un acte criminel en envahissant l'Ossétie du Sud et, ce faisant, a contrevenu à son devoir. Les politiques des autorités géorgiennes sont imprévisibles et c'est le peuple géorgien qui en subit les conséquences concernant ses perspectives de développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Géorgie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

À l'invitation de la Présidente, M. Tsiskarashvili (Géorgie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Tsiskalashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie essaye de minimiser l'importance de l'engagement de ne pas recourir à la force pris par le Président de la Géorgie le 23 novembre au Parlement européen, engagement réaffirmé plus tard dans des lettres adressées aux chefs de diverses organisations internationales, notamment au Secrétaire général.

L'engagement de la Géorgie de ne pas recourir à la force contre les forces d'occupation russes et les régimes fantoches au nom de la restauration de l'intégrité territoriale de la Géorgie reste une obligation juridique internationale de la Géorgie, quelles que soient les tentatives de la Russie d'en minimiser l'importance. La Géorgie est sincèrement attachée à observer une ligne d'action pacifique à l'égard de ses régions occupées, comme l'illustrent ses appels à ouvrir le dialogue avec les autorités russes, ainsi qu'avec les populations des régions occupées.

La Russie doit commencer par respecter ses obligations en vertu du droit international. En continuant de violer l'intégrité territoriale de la Géorgie, en rompant l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, en poursuivant la militarisation des régions occupées, en rejetant toutes les offres de dialogue et en usant d'une rhétorique militaire agressive contre la Géorgie, la Russie ne pourra guère changer la perception de mon pays, à savoir qu'elle est un État hostile.

C'est le lieu pour moi de rappeler aux représentants que la Russie a commis une agression militaire contre la Géorgie en 2008 et occupe encore 20 % du territoire de la Géorgie. La Russie a pratiqué le nettoyage ethnique de la population de souche géorgienne en 2008. Toutes ces violations sont dûment reflétées dans les conclusions de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le conflit en Géorgie, conduite par la diplomate suisse Heidi Tagliavini. De plus, la décision de la Fédération de Russie de reconnaître la prétendue indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud a été considérée comme une grave violation du droit international par la Mission internationale d'établissement des faits.

Enfin, la présence militaire illégale de la Russie et le fait qu'elle contrôle effectivement les territoires occupés de la Géorgie font de la Fédération de Russie une puissance occupante, et elle est entièrement responsable de la situation dans les territoires occupés.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 10.